

Projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA) (P178497)

CADRE DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (CMPP)

Couvrant les pays du SOP1 et les institutions régionales :

République du Bénin, République de Guinée, République du Niger, République de Guinée-Bissau, République du Sénégal, République du Mali, République islamique de Mauritanie, République de Gambie, Union africaine (UA), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

Révisé en mars 2023

Tableau

LISTE DES TABLEAUX	3
LISTE DES FIGURES.....	3
LIST OF ACRONYMS AND ABBREVIATIONS	5
1.0 INTRODUCTION	8
1.1Description du projet	8
1.1.1Bénéficiaires du projet.....	8
1.1.2Description du projet.....	8
1.2 Aperçu du CMPP	12
1.3 But et objectifs du CMPP	13
2.0 MÉTHODOLOGIE	14
2.1 Approche pour la préparation du CMPP	14
3.0 IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES, CARTOGRAPHIE ET ANALYSE.....	15
3.1 Identification des parties prenantes.....	15
Les parties prenantes du projet peuvent être classées globalement en tant que parties prenantes primaires/directes ou secondaires/indirectes.....	15
Les parties prenantes principales ou directes sont directement affectées par les impacts et les résultats du projet.....	15
Les parties prenantes secondaires ou indirectes ne sont affectées qu'indirectement par les activités du projet.....	15
3.2 Cartographie et analyse des parties prenantes	21
4.0 PROGRAMME D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	22
4.1 Activités de mobilisation des parties prenantes pendant la préparation du projet.....	23
4.2 Mécanisme de mise en œuvre du CMPP	38
4.3 Mobilisation des parties prenantes pendant la mise en œuvre du projet	38
4. Principes directeurs pour les consultations publiques et la divulgation d'informations.....	42
4.4 Mobilisation des groupes et individus vulnérables.....	44
5.0 MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES	49
5.1 Principes et objectifs de l'élaboration d'un mécanisme de gestion des plaintes du projet	49
5.2 Processus de Mécanismes de Gestion des Plaintes (MGP) pour le projet HISWACA-SOP 1	49
5.3 Principes de la procédure de la gestion des plaintes relatives aux EAS/HS	51
6.0 IMPLEMENTATION ARRANGEMENT, RESPONSIBILITIES AND RESOURCES	52
6.1 Modalités de mise en œuvre et responsabilités.....	52
6.4 Évaluation des capacités et besoins de formation	53

6.5 Ressources (budget) pour la mise en œuvre du CMPP.....	53
7.0 SURVEILLANCE ET RAPPORT DES CMPP	54
7.1 Implication des parties prenantes dans les activités de surveillance	54
7.1.1Rapportaux groupes de parties prenantes	54
ANNEXES.....	56
Annexe 1 : Procès-verbaux des réunions des parties prenantes au niveau national et régional	56
Annexe 2 : Cadre juridique et politique spécifique au pays concernant l'engagement des parties prenantes.....	164
Annexe 3 : Modèle de registre des plaintes à utiliser par chaque institution nationale/régionale participante.	174
Annexe 4 : Modèle de formulaire de plainte	178
Annexe 5: Le Registre des réclamations excluant des plaintes non sensibles.....	179

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Parties prenantes identifiées dans les pays bénéficiaires.....	16
Tableau 2 : Cartographie et analyse des parties prenantes.....	21
Tableau 3 : Résumé des parties prenantes préliminaires pendant la préparation du projet.....	25
Tableau 4 : Plan de mobilisation des parties prenantes pendant la mise en œuvre du projet.....	40
Tableau 5 : Stratégies proposées pour les consultations publiques et la divulgation d'informations.....	43
Tableau 6 : Stratégies d'engagement avec les parties prenantes vulnérables du projet.....	46
Tableau 7 : Budget annuel indicatif pour le PMPP	53

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Directives sur le mécanisme des plaintes	40
---	----

LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ACTN	Association des chefs traditionnels du Niger
AFRISTAT	L'Observatoire Économique et Statistique d'Afrique subsaharienne
AFW	Région Afrique de l'Ouest
ANSADE	Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Economique/ National Agency for Statistics and Demographic and Economic Analysis
APHRC	Centre de recherche sur la population et la santé en Afrique
AUC	Commission de l'Union africaine
AU-STATAFRIC	L'Institut de statistique de l'Union africaine
BAD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (The Central Bank of West African States)
CCIM	Chambre de commerce et d'industrie du Mali
CCSN	Conseil national de la société civile
CDV	Comité de développement du village
CEA	<i>Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique /United Nations Economic Commission for Africa</i>
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CMPP	Cadre de Mobilisation des Parties Prenantes
CNPM	Conseil national du patronat du Mali
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CoDGs	Comité des directeurs généraux de l'Office national des statistiques
COVID-19	Le virus Corona
CRS	Catholic Relief Services
CSO	Organisation de la société civile
EAS/HS	Exploitation et abus sexuels/harcèlement sexuel
ECENE	Enquête sur le Commerce Extérieur Non Enregistré
ECENE	Enquête sur le Commerce Extérieur Non Enregistré (Non-Registered Foreign Trade Survey)
ENSAE	Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée d'Abidjan
EPA	Agence de protection de l'environnement
ESCP	Plan d'engagement environnemental et social
ESS	Norme environnementale et sociale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCV	Fragilité, conflit et violence
FERDI	Fondation pour les études et recherches sur le développement international
FMI	Fonds monétaire international
FSU	Unité de soutien aux familles
GBV	Violence fondée sur le genre
GIZ	La Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH
GM	Comité de doléances
HISWACA	Harmonisation et amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre
IFC	La Société financière internationale (International Finance Corporation en anglaise)
IFORD	Institut de formation et de recherche démographiques
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
INS	L'Institut National de la Statistique
IRD	Institut de recherche pour le développement
ISSEA	Institut Sous-régional de Statistique et d'Economie Appliquée
JHU	Université John Hopkins
JSDN	Network of Journalists for Statistics Development (Réseau des journalistes pour le développement statistique)
KPIs	Key Performance Indicators (Indicateurs clés de performance)
M&E	Suivi et évaluation

MCA	Compte du défi du millénaire
MDAs	Ministères, départements et agences
MEP	Manuel d'exploitation du projet
MoH&SW	Ministère de la santé et de la protection sociale
MoLRG	Ministère des terres et du gouvernement régional
NEA	Agence nationale pour l'environnement
NSS	Systèmes statistiques nationaux
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODP	Objectif de développement du projet
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du travail
OMI	Organisation maritime internationale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONEF	Observatoire national de l'emploi et de la formation
ONG	Organisation non gouvernementale
OPI	Organisation Patronale des Industries du Mali
OSN	Offices nationaux de statistiques
PAD	Project Appraisal Document (Document d'évaluation du projet)
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAM	Programme alimentaire mondial
PAP	Personnes affectées par le projet
PAR	Plan d'action de réinstallation
PARIS2	Université Paris-Panthéon-Assas
PFMU	Unité de gestion fiduciaire du projet
PGES	Plan de gestion environnementale et sociale
PGMO	Procédures de Gestion de la Main d'œuvre
PIU	Unités de mise en œuvre des projets
PMPP	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
REPP-STAT	Réseau des parlementaires pour la promotion des statistiques
RFQ	Demande de devis
RIU	Unité de mise en œuvre régionale
RMS	Spécialiste de la gestion des risques environnementaux et sociaux
SAM	Matrice de comptabilité sociale
SAP	Le système d'alerte précoce
SEF	Cadre d'engagement des parties prenantes
SESRIC	Centre de recherche économique et sociale et de formation pour les pays islamiques
SG	Statisticien général
SOP	Series of Project (Série de projets)
SPI	Statistics Performance Indicator (Indice de performance statistique)
SSN	Système Statistique National
SWEDD	Autonomisation des femmes subsahariennes et dividende démographique
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TOR	Termes de référence
UA	Union africaine
U-CGES	Cadre général de gestion environnementale et sociale
UCP	Unité de Coordination du Projet
UE	l'Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine Commission
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population

UNICEF	Fonds international d'urgence pour l'enfance des Nations unies
URC	Unité Regionale de Coordination
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
VBG	Violence Basée sur le genre
WAMA	West African Monetary Agency (Agence monétaire ouest-africaine)
WAMZ	West African Monetary Zone (Zone monétaire ouest-africaine)

1.0 INTRODUCTION

Ce Cadre de Mobilisation des Parties Prenantes (SEF) est préparé pour le Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA) ; spécifiquement, le C-PMPP est préparé pour la première Série de Projets (SOP) du projet global (HISWACA-SOP1) qui se concentre sur le soutien de huit (8) pays d'Afrique de l'Ouest : **Niger, Bénin, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Sénégal et Gambie**. Le HISWACA-SOP1 soutiendra également trois institutions régionales : **La Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Institut de statistique de l'Union africaine (UA-STATAFRIC) et la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)** à coordonner et à plaider pour améliorer la comparabilité et l'harmonisation des statistiques. Le SEF guidera la préparation des plans d'engagement des parties prenantes (PMPP) pour toutes les unités nationales et régionales de mise en œuvre de projet (UCP) de HISWACA - SOP1.

1.1 Description du projet

1.1.1 Bénéficiaires du projet

Les bénéficiaires directs du projet seront les Commissions de l'UA-STATAFRIC, de la CEDEAO et de l'UEMOA et les systèmes statistiques des pays participant au projet, à savoir le Bénin, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et la Gambie. Les autres bénéficiaires du projet seront les utilisateurs de données dans les secteurs public et privé (principalement les investisseurs et les commerçants), la société civile qui a besoin d'informations statistiques pour défendre ses intérêts et demander des comptes aux gouvernements, le monde universitaire à des fins de recherche et d'enseignement, la communauté des donateurs et les organisations internationales pour évaluer les besoins d'assistance et/ou de participation aux initiatives de développement. En fin de compte, le projet profitera à la population de chaque pays et de chaque région, qui sont les bénéficiaires cibles de l'intégration régionale et des efforts nationaux pour aider à éradiquer la pauvreté et à promouvoir une prospérité partagée de manière durable grâce à l'amélioration des conditions de vie.

1.1.2 Description du projet

Le projet HISWACA- SOP1 vise à améliorer la performance statistique, l'harmonisation, l'accès aux données et leur utilisation par les pays participants et les organismes régionaux de la région de l'Afrique de l'Ouest (AFW) et à soutenir la modernisation de leurs systèmes statistiques. Les composantes du projet sont les suivantes :

Composante 1 : Harmonisation et production de statistiques de base à l'aide de méthodologies harmonisées

La première composante consiste à produire des outils harmonisés (classifications, méthodologies, etc.) aux niveaux continental et sous-régional et à soutenir la production de statistiques de base en utilisant les outils harmonisés précédents. Les activités de cette composante visent à améliorer les piliers 4 (sources de données) et 5 (infrastructure de données) de l'indice de performance statistique (IPS), où les pays participants des régions obtiennent de mauvais résultats en termes de performance statistique. En effet, si l'harmonisation facilitera l'adoption de normes internationales, la production d'un ensemble de base de statistiques économiques, sociales et démographiques est nécessaire pour répondre à la demande de statistiques des utilisateurs. Les activités mises en œuvre dans le cadre de ce volet contribueront également à assurer la performance des systèmes statistiques nationaux (SSN) en ce qui concerne la disponibilité des indicateurs nécessaires au suivi de la plupart des objectifs de développement durable (ODD) (pilier 3 de l'IPS). Elle comprend les éléments suivants :

- a. **Sous-composante 1.1** : Amélioration de la comparabilité des données par l'harmonisation aux niveaux régional et sous-régional :
- soutenir l'Union africaine (UA) dans le suivi de la deuxième initiative de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA2) ; et
 - la conception et l'adoption de normes harmonisées dans les comptes nationaux, l'indice des prix à la consommation (IPC) et les enquêtes sur les ménages.
- b. **Sous-composante 1.2**. Appuyer les statistiques démographiques et socio-économiques. Les activités comprendront :
- La mise en œuvre d'un ensemble de statistiques sociales de base, y compris les recensements de la population ;
 - La mise en œuvre des enquêtes auprès des ménages dans chaque pays ;
 - Soutenir tous les pays dans la mise en œuvre de la santé démographique.
 - Enquête en grappe à indicateurs multiples (DHS/MICS) ; et
 - Soutenir les pays dans la mise en place d'un système de statistiques du travail en finançant des enquêtes sur les forces de travail.
- c. **Sous-composante 1.3**. Améliorer les statistiques économiques de base. Le champ d'application des statistiques économiques est vaste ; il comprend les statistiques des entreprises, les comptes nationaux, l'IPC et d'autres indices de prix et de production, les statistiques du commerce extérieur, les statistiques des finances publiques, etc. Les séries d'activités proposées comprendront :
- Soutien à la mise en œuvre d'un système cohérent de statistiques sur les entreprises (registres d'entreprises, données administratives, recensements et enquêtes) dans ces pays ;
 - Soutien à l'amélioration de la qualité des statistiques de finances publiques ;
 - Soutenir la modernisation et le rebasage des comptes nationaux en utilisant les normes internationales ;
 - Soutien à l'amélioration de l'IPC.
- d. **Sous-composante 1.4**. Soutenir les statistiques agricoles et de la pêche. Les activités comprendront :
- Soutien à la mise en œuvre d'un système intégré de recensements et d'enquêtes par sondage sur l'agriculture. Le projet soutiendra l'amélioration des enquêtes agricoles annuelles et la conception et la mise en œuvre de la collecte de données sur le bétail dans certains pays ; et
 - Soutenir d'autres activités de collecte de données si nécessaire, y compris la mise en place d'un système d'information dans le secteur de la pêche au Sénégal et en Mauritanie et aider tous les pays participants à progresser dans la collecte et la production d'un ensemble de statistiques et d'indicateurs de base sur le changement climatique, pertinents pour le pays et la région.
- e. **Sous-composante 1.5**. Soutenir les statistiques sectorielles et géospatiales à partir de sources administratives. Le projet permettra de :
- le soutien à l'amélioration des données administratives pour la santé et l'éducation, ainsi que pour d'autres secteurs, en fonction de la situation de chaque pays ; et
 - Soutien au renforcement des capacités des Offices nationaux de statistiques (ONS) dans la production de statistiques de base au niveau sous-national.

Composante 2 : Soutien à la modernisation statistique des services nationaux de statistique des pays participants.

La deuxième composante soutient la modernisation des statistiques, les réformes institutionnelles, l'amélioration de l'accès aux données, leur diffusion et leur utilisation, ainsi que le développement des ressources humaines. Cette composante vise à aider les services nationaux de statistique des pays participants à se préparer à évoluer vers ce que le Rapport sur le développement dans le monde (RDM) de 2021 appelle un système national intégré de données. Elle soutiendra également les réformes institutionnelles. Tous les pays participants ont une loi sur les statistiques qui sous-tend la collecte, la gestion et la diffusion des statistiques officielles. Ces lois sur la statistique sont conformes aux principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations unies (ONU) et à la Charte africaine de la statistique. Dans presque tous ces pays, les lois sur les statistiques prévoient que l'INS est une agence autonome du gouvernement, dotée de son propre conseil d'administration, ce qui rehausse le profil des statistiques et renforce l'intégrité et la crédibilité des statistiques officielles aux yeux du public. Toutefois, la plupart des lois sur les statistiques ne prévoient pas de financement durable des activités statistiques. À cet égard, les principes clés des réformes institutionnelles à soutenir consistent à financer l'assistance technique aux pays participants qui cherchent à mettre à jour leur loi sur les statistiques pour y inclure des dispositions relatives au financement durable des activités statistiques. La composante soutient également l'accès aux données et leur diffusion, les séries chronologiques harmonisées aux niveaux continental et sous-régional et les séries chronologiques et micro-données au niveau national. Cela permettra d'améliorer leurs performances en matière de services de données (pilier 2 de l'IPS). Ce deuxième volet investit également dans le capital humain, la formation universitaire en statistique et la formation du personnel sur le tas, lorsque les compétences doivent être améliorées. Cela permettra de remédier à la pénurie de statisticiens ayant une expertise et des compétences dans des domaines spécialisés à laquelle sont confrontés les pays des deux régions, tels que les comptes nationaux, les statistiques agricoles, les enquêtes sur les ménages, les statistiques commerciales, les statistiques financières et les statistiques des prix. Les éléments ci-dessous sont des sous-composantes de la composante 2 :

- **Sous-composante 2.1** : Soutenir les réformes institutionnelles, améliorer l'accès, la diffusion et l'utilisation des données, et le capital humain
- **Sous-composante 2.2** : Amélioration du plaidoyer statistique, de la coordination, de l'accès aux données et de leur diffusion par les organismes régionaux. Cette sous-composante est conçue pour améliorer la capacité des organismes régionaux à jouer leur rôle essentiel dans la promotion et la coordination des statistiques, et le soutien à la diffusion des données au niveau régional.
- **Sous-composante 2.3** : Soutenir les réformes institutionnelles pour une meilleure coordination des SSN et améliorer le financement durable. Cette sous-composante se concentre sur les interventions au niveau national qui sont conçues pour soutenir les SSN respectifs pour une meilleure coordination et un financement durable du SSN.
- **Sous-composante 2.4** : Améliorer l'accès aux données et leur diffusion au niveau national. Cette sous-composante est conçue pour traiter cette question afin de stimuler l'accès et l'utilisation des statistiques existantes. Le projet soutiendra la mise en œuvre d'un système de données ouvertes pour l'archivage et la distribution de longues séries chronologiques au niveau national.
- **Sous-composante 2.5** : Améliorer l'utilisation des données pour informer les politiques publiques. Le projet se concentrera sur un ensemble d'activités visant à améliorer l'utilisation des données. Tout d'abord, le projet aidera les SNS (sous la direction des SNS et du département économique) à mettre en place des outils pouvant être utilisés pour le travail analytique afin d'éclairer les décisions politiques, comme la matrice de comptabilité sociale (MCS), BOOST¹, les modèles économiques, etc., et

¹ L'initiative BOOST est un effort de collaboration à l'échelle de la Banque lancé en 2010 pour faciliter l'accès aux données budgétaires et promouvoir leur utilisation efficace pour améliorer la transparence et la responsabilité des processus décisionnels.

collaborera avec l'initiative 50x2030 pour fournir une assistance technique au renforcement des capacités statistiques.

- **Sous-composante 2.6** : Enquêtes périodiques de satisfaction des utilisateurs de données. Le projet financera les INS pour qu'ils entreprennent des enquêtes de satisfaction régulières et harmonisées auprès des utilisateurs afin de mesurer comment les produits ou services statistiques fournis répondent ou dépassent les attentes des utilisateurs.
- **Sous-composante 2.7** : Renforcer le capital humain. Le projet améliorera le capital humain dans deux dimensions complémentaires. Premièrement, un soutien sera apporté aux écoles régionales et nationales. Deuxièmement, pour ceux qui travaillent déjà dans les SSN, une formation sur le tas sera fournie pour améliorer les connaissances de ceux qui travaillent déjà et les exposer aux nouvelles techniques et outils émergents.

Composante 3 : Soutenir la mise à niveau et la modernisation des infrastructures physiques

Les INS des pays participants sont les principales agences statistiques officielles au sein du SSN en matière de production de données, ce qui signifie que le gouvernement jouera un rôle essentiel pour permettre la création de valeur dans les données produites. Ils sont un facteur clé de la productivité de toute institution du SSN et de ses performances. Par exemple, les coupures de courant et la faible largeur de bande Internet peuvent limiter considérablement la productivité. De même, les logiciels statistiques tels que SPSS, STATA, etc. sont des outils de base pour la manipulation des données (processus d'organisation des informations pour les rendre lisibles et compréhensibles) et permettent le partage des données et l'accessibilité de la production statistique. Dans de nombreux pays, ces outils ne sont pas facilement disponibles, et certains membres du personnel utilisent leurs propres ressources privées pour leurs activités officielles. Cette composante vise à renforcer la capacité des INS et des écoles de statistique en leur fournissant les équipements et les outils nécessaires pour remplir correctement leur mandat. Dans le cadre de cette composante, le projet soutiendra la construction d'un nouveau bâtiment ou la réhabilitation des infrastructures physiques et des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour les INS et les écoles de statistiques. L'évaluation des besoins sera menée pays par pays avec l'OSN. Pour les pays ne disposant pas d'une grande structure, la reconstruction sera l'étape suivante.

- **Sous-composante 3.1 Construction et amélioration de l'infrastructure de certains bureaux nationaux de statistique (BNS) et écoles régionales de statistique** : Dans le cadre de cette activité, le projet appuiera la modernisation de l'infrastructure physique des INS et des écoles de statistiques (en Mauritanie, au Niger et au Sénégal) en construisant ou en améliorant les complexes de bureaux avec des installations modernes et en fournissant le mobilier et les équipements de bureau nécessaires pour l'ensemble du cycle statistique, de la production à la diffusion. La disponibilité de l'infrastructure requise est essentielle au bon fonctionnement du SSN et à la réalisation en temps voulu des principales activités statistiques par les INS. Dans certains des pays participants (notamment les pays en situation de fragilité, de conflit et de violence (FCV), l'impact de ces réformes devrait même être plus important étant donné l'état actuel de leur infrastructure statistique. Dans ces pays, la faible priorité accordée aux activités statistiques constitue un autre obstacle à la production de statistiques indispensables à l'élaboration de politiques fondées sur des preuves. En tant que tel, le projet fournit des ressources essentielles pour soutenir l'amélioration de l'environnement statistique pour la fourniture de données pour informer les réformes. La construction et l'aménagement de nouveaux bâtiments n'auront lieu qu'au Sénégal, en Mauritanie et au Niger. La construction et l'aménagement de nouveaux bâtiments n'auront lieu qu'au Sénégal, en Mauritanie et au Niger. Cependant, en Gambie, des rénovations légères et des mises à niveau seront financées comme suit : i) Réparation des fuites et des fissures dans les

murs, carrelage des murs et des sols du bâtiment GBoS ; ii) Repeindre si nécessaire ; iii) Repartitionner les bureaux pour créer de l'espace pour des activités telles qu'un centre de données.

- **Sous-composante 3.2 : Modernisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de l'infrastructure statistique des offices nationaux de la statistique (ONS) et des écoles régionales de statistique.**

Cette composante du projet sera mise en œuvre dans tous les pays participants ainsi que dans les écoles régionales de statistique, bien qu'à des niveaux différents. Les activités comprennent la mise à niveau des systèmes informatiques, l'amélioration de l'accès et de l'utilisation d'outils innovants tels que les logiciels statistiques (y compris les outils permettant de réaliser des analyses géospatiales), et l'augmentation de l'accès aux pratiques innovantes par le biais d'abonnements à des revues scientifiques. Ces activités visent à renforcer les réformes en matière de numérisation de la production et de la diffusion des données et à doter les centres de statistiques des équipements de formation nécessaires pour soutenir la formation des étudiants et du personnel des INS en CAPI et en gestion des SIG. En fin de compte, le SSN sera en mesure de tirer parti des économies d'échelle qui accompagnent la numérisation accrue en améliorant la qualité des activités de collecte de données et en réduisant le temps nécessaire pour fournir des informations statistiques aux utilisateurs finaux des données.

Composante 4 : Gestion, suivi et évaluation du projet

L'objectif de cette composante est de soutenir la gestion et le suivi/évaluation du projet. Cette composante soutiendra également les enquêtes régulières de satisfaction des utilisateurs afin de mesurer dans quelle mesure les produits ou services statistiques produits répondent ou dépassent les attentes des utilisateurs. En effet, les utilisateurs de données sont les clients des systèmes statistiques et constituent clairement la composante la plus importante du SSN. Les données sont produites parce qu'il y a une demande de la part des utilisateurs. En outre, certains utilisateurs de données sont chargés de fournir des ressources. Il est donc important que les utilisateurs soient satisfaits de l'étendue, de la qualité et de l'actualité des données produites. Le résultat de ces études sert de base à une amélioration continue et à un SSN plus réactif pour les utilisateurs finaux.

1.2 Aperçu du CMPP

Le CMPP définit un processus et une approche pour la consultation des parties prenantes et la diffusion du Projet HISWACA-SOP1. La portée et le niveau de détail de ce CMPP reflètent la nature et la dimension du projet, les risques potentiels, les impacts du projet et le niveau de préoccupation des parties prenantes qui peuvent être affectées par le projet ou qui sont intéressées par celui-ci. Ce CMPP montre l'engagement du client à impliquer les parties prenantes dans la formulation du projet HISWACA-SOP 1, puisque des consultations préliminaires ont été menées dans tous les bénéficiaires régionaux et nationaux. En outre, le SEF comprend les principes et les orientations générales sur la préparation et la mise en œuvre d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) inclusif, accessible, efficace et transparent dans les CMPP spécifiques de l'UCP /Unités Régionales de Coordination (URC) qui est essentiel pour traiter les plaintes et les préoccupations des parties prenantes pendant le cycle de vie du projet.

Dans l'ensemble, le CMPP fournit des orientations sur les points suivants :

- Exigences légales et politiques nationales relatives à la mobilisation des parties prenantes (cf. Annexe 2 : Cadre juridique et politique spécifique au pays concernant la mobilisation des parties prenantes.) et la Norme Environnementale et sociale 10 (NES 10) de la Banque mondiale.
- Identification des parties prenantes susceptibles d'être affectées, directement ou indirectement, et de celles qui peuvent influencer le projet et ses activités.

- Approches et calendriers de consultation et d'engagement avec les parties prenantes pendant la préparation du PMVS.
- Les processus, les structures et le calendrier de partage de l'information sur le projet visant à garantir la régularité, l'accessibilité, la transparence et l'efficacité de l'information., et approprié.
- Développer un MGP inclusif, accessible, efficace, efficient et transparent.

1.3 But et objectifs du CMPP

Le SEF est un document de référence qui s'applique à l'ensemble du projet. Il fournit des orientations qui permettront aux huit (8) pays et aux trois institutions régionales de développer leur PMPP spécifique pendant la mise en œuvre du projet. Le CMPP décrit les stratégies pour s'engager avec les groupes et les individus marginalisés, défavorisés et vulnérables et promouvoir la cohésion sociale, la prestation de services et l'accès aux mécanismes de recours en cas de plaintes.

Cet instrument est un cadre permettant de recenser et d'évaluer les parties prenantes dans les diverses activités de chaque institution nationale/régionale afin de guider et de gérer les processus de divulgation d'informations, de communication et de consultation avec les parties prenantes identifiées pendant la préparation et la mise en œuvre du projet. Il fournit une approche conforme à la NES 10 pour les consultations et la divulgation d'informations afin de permettre à toutes les parties prenantes de s'informer sur le projet, de faire part de leurs préoccupations et de poser des questions par le biais de consultations et d'un MGP, de faire participer les PIU/RIU et de recevoir des informations régulières et en temps voulu. Ce faisant, cela permet un développement et une participation inclusifs et soutient l'agence et la voix, notamment de ceux qui sont vulnérables à l'exclusion. Ce CMPP en tant qu'outil permet également la consultation des parties prenantes comme un processus à double sens, y compris la gestion du processus de feedback. Dans l'ensemble, le CMPP guidera le développement des PMPP spécifiques à chaque pays et ceux des institutions régionales dans ce projet.

Plus précisément, le CMPP vise à :

- Identifier et évaluer les groupes de parties prenantes et leurs profils, intérêts, questions/impacts et préoccupations concernant le projet (cartographie des parties prenantes).
- Identifier les canaux et les méthodes de communication appropriés (par exemple, les réunions communautaires, les discussions de groupe, les réunions en personne, les affiches dans les installations publiques) pour permettre un engagement significatif avec les différents groupes de parties prenantes d'une manière transparente et accessible et en utilisant des méthodes de communication culturellement appropriées avec un accent particulier sur les groupes vulnérables.
- Établir une confiance mutuelle, une transparence, une agence et une voix avec les différentes parties prenantes.
- Faciliter la diffusion adéquate et opportune d'informations sur les risques et impacts techniques, économiques, environnementaux et sociaux aux groupes de parties prenantes dans un site compréhensible, accessible, et culturellement approprié
- Établir des systèmes de divulgation et de diffusion préalables de l'information et de consultation, y compris la recherche de contributions des personnes affectées, l'incorporation des contributions, le cas échéant, et la fourniture d'un retour d'information aux personnes/groupes affectés.
- Établir un MGP pour le feedback et la résolution des plaintes.

Un PMPP sera préparé par chacun des 8 pays bénéficiaires et par l'institution régionale sur la base des conseils fournis dans ce CMPP. Le CMPP aura pour but de définir un programme pour la mobilisation des parties

prenantes, y compris la diffusion d'informations publiques et la consultation, tout au long du cycle du projet. Le CMPP décrira les moyens par lesquels l'équipe du projet communiquera avec les parties prenantes et comprendra un mécanisme par lequel les gens pourront faire part de leurs préoccupations, fournir un retour d'information ou déposer des plaintes concernant le projet et toute activité liée au projet. Le plan sera considéré comme un document dynamique. Idéalement, il devrait fonctionner comme un outil évolutif qui sera révisé au fur et à mesure de l'avancement du projet, selon les besoins déterminés par les parties prenantes, en particulier en réponse aux questions émergentes dans le cadre de la gestion adaptative des risques environnementaux et sociaux.

2.0 MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre présente l'approche qui a été utilisée pour collecter les informations nécessaires à la préparation de l'étude CMPP. Les informations ont été recueillies principalement lors de réunions avec l'équipe de la Banque mondiale et les UCP dans les huit (8) pays bénéficiaires ainsi que des représentants des trois organismes régionaux. Ceci comprenait un questionnaire/une liste de contrôle (voir annexe 1) envoyé aux UCP et RIU qui ont fourni des informations détaillées pour la préparation du CMPP et du Cadre de gestion environnementale et sociale parapluie (U-CGES), et les Procédures de Gestion de la Main d'Oeuvre (PGMO)).

Les UCPs se sont également engagées auprès de certaines parties prenantes pour les informer sur le projet HISWACA-SOP1 et ont recueilli des informations préliminaires pour aider à la préparation du CMPP. (Voir le chapitre 4.1 pour plus de détails sur l'engagement des parties prenantes dans la préparation de ce PMPP).

2.1 Approche pour la préparation du CMPP

Les consultations et la mobilisation des parties prenantes pour la préparation du CMPP se sont déroulés du 13 au 20 janvier 2023. Les UPI des pays respectifs ont rempli un questionnaire/une liste de contrôle (Annexe 2 : veuillez inclure le questionnaire). Les UCP ont également été chargées d'impliquer des parties prenantes sélectionnées et de compiler les procès-verbaux des principales questions discutées lors des réunions, qui ont été résumées dans le tableau 1.

Les délais pour la préparation des instruments de référence (PMPP, CGES, et PGMO) était serré, associé aux restrictions COVID-19 dans certains pays, et à des problèmes de sécurité isolés dans les pays bénéficiaires. Ainsi, le programme de consultation a été réalisé en utilisant deux approches : des consultations en personne et des consultations virtuelles. Des consultations virtuelles ont été organisées pour toutes les UCP et les UCR en utilisant des plateformes telles que Microsoft Teams et des échanges de courriels. Les consultations virtuelles avaient pour but d'assurer la sécurité des consultants, des travailleurs du projet et des parties prenantes. Les consultations virtuelles étaient destinées à garantir la sûreté et la sécurité des consultants, des travailleurs du projet et des parties prenantes pendant les consultations et étaient adaptées, efficaces et significatives pour répondre aux besoins du programme et des parties prenantes, conformément aux politiques de réglementation nationales au moment des consultations ainsi qu'aux directives de l'OMS.

La deuxième approche consistait à organiser des consultations en personne avec les parties prenantes au niveau local. C'était le cas en Gambie, où l'UCP a consulté les parties prenantes locales et a ensuite partagé les résultats de ces entretiens avec l'équipe de consultants.

3.0 IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES, CARTOGRAPHIE ET ANALYSE

L'identification et la consultation des parties prenantes font partie intégrante de la gestion de projet tout au long du projet. Une identification efficace des parties prenantes nécessite l'identification de tous les individus et groupes qui sont affectés par le projet et qui peuvent avoir un intérêt dans le projet. L'analyse des parties prenantes est un processus qui permet d'identifier les différentes parties prenantes, de les regrouper en fonction de leur niveau d'intérêt et d'influence dans le projet, et de déterminer la meilleure façon de s'engager avec elles en fonction des caractéristiques socio-économiques.

Les représentants de la communauté peuvent fournir un aperçu utile des paramètres locaux et agir en tant que conduits principaux pour la diffusion des informations liées au projet et en tant que liens de communication primaires entre le projet et les communautés ciblées et leurs réseaux établis. Les représentants de la communauté, y compris les femmes leaders, les anciens, les jeunes, les chefs religieux et traditionnels, peuvent également être des intermédiaires utiles pour la diffusion de l'information d'une manière culturellement appropriée, en établissant la confiance et en suscitant l'appropriation par la communauté des interventions du projet. En particulier pour les groupes vulnérables, l'engagement des parties prenantes doit être mené en partenariat avec leurs représentants. Ceux-ci peuvent, entre autres, aider à comprendre la perception de leurs défis et de leurs forces, ce qui influencera l'utilisation accrue des produits et des résultats du projet. Il est donc important de vérifier les représentants de chaque groupe de parties prenantes en confirmant qu'ils sont des défenseurs légitimes et authentiques du groupe de parties prenantes qu'ils représentent.

3.1 Identification des parties prenantes

- Les parties prenantes du projet peuvent être classées globalement en tant que parties prenantes primaires/directes ou secondaires/indirectes.
- Les parties prenantes principales ou directes sont directement affectées par les impacts et les résultats du projet.
- Les parties prenantes secondaires ou indirectes ne sont affectées qu'indirectement par les activités du projet.

Pour ce CMPP, l'identification des parties prenantes au cours du cycle de vie du projet est réalisée par le biais de la cartographie des parties prenantes, des activités et des processus qui identifient et relient les parties prenantes avec leurs intérêts, pouvoirs, rôles et responsabilités tout au long du projet.

En gardant à l'esprit la nature du projet HISWACA-SOP1 et son contexte, les parties prenantes du projet comprennent : i) les ministères, départements et agences des gouvernements régionaux et nationaux ayant un mandat pour les statistiques ; ii) les autorités locales/nationales ; iii) le secteur privé ; iv) les institutions de recherche et de formation ; v) les ONG/OSC, y compris les organisations communautaires ; vi) les institutions représentant les groupes vulnérables et minoritaires ; vii) les institutions de financement des statistiques ; viii) les ONG nationales et internationales et les partenaires de développement ; ix) les personnes auprès desquelles les données sont collectées/fournisseurs de données ; et x) les collecteurs de données/enquêteurs/enquêteurs. Institutions de financement des statistiques ; viii) ONG nationales et internationales, et partenaires de développement ; ix) personnes auprès desquelles les données sont collectées/fournisseurs de données ; et x) collecteurs de données/enquêteurs/enquêteurs.

Le projet étant en cours de préparation, les lieux spécifiques, les groupes de parties prenantes et le calendrier des activités ne sont pas encore connus, et les parties prenantes communautaires exactes ne peuvent pas encore être identifiées. Au cours de la mise en œuvre, ceci sera affiné par chaque UCP/UCR lorsqu'ils

prépareront leur propre PMPP . Le tableau 1 énumère les catégories de parties prenantes qui devraient être ciblées lors de la consultation des parties prenantes, explique leur intérêt pour le projet et présente si elles sont considérées comme des parties "affectées" par le projet ou des parties "intéressées" par celui-ci.

Aux fins d'une mobilisation efficace et adaptée, les parties prenantes du HISWACA-SOP 1 seront réparties dans les catégories de base suivantes : (i) ceux qui commandent la collecte des données ; (ii) ceux qui collectent les données ; (iii) ceux qui sont chargés de la collecte des données. (ii) les collecteurs de données ; (iii) les personnes auprès desquelles les données sont collectées ; et (iv) les utilisateurs de données. Dans chacune de ces catégories, identifiez des sous-catégories spécifiques.

- **Commissaires chargés de la collecte des données** : Ministères, départements et agences clés du gouvernement (MDA) et les partenaires de développement qui conceptualisent et dirigent l'obtention du financement et la mise en œuvre des interventions du projet.
- **Collecteurs de données** : Personnel senior et agents de collecte de données de l'INS.
- **Fournisseurs de données** : Personnes faisant l'objet de l'enquête
- **Utilisateurs des données** : Ministères, ONG, citoyens, organisations intergouvernementales, chercheurs universitaires.

Tableau 1: Parties prenantes identifiées dans les pays bénéficiaires

Pays/ Institution régionale	Commissaires chargés de la collecte des données	Collecteurs de données	Fournisseurs de données	Utilisateurs de données
Bénin	WAEMU (ERI-ESI) UNICEF (MICS) PNUD (lors des enquêtes COVID19) Gouvernement (Emplois créés par les projets PAG) Programme alimentaire mondial (AGVSAN) USAID-UNICEF-UNFPA-PNLP (EDS) MCA (enquête sur l'énergie) Gouvernement (ECENE)	Géomètres, points focaux des ministères sectoriels.	Communautés, ménages, entreprises, Gestionnaires de projets PAG et autres gestionnaires de structures impliquées dans ces projets, Communautés, Points de passage dans le cadre de l'enquête gouvernementale ECENE, Groupes vulnérables dont les Femmes, Enfants, Personnes handicapées.	Ministères gouvernementaux, institutions internationales, ONG, institutions multilatérales, organismes de recherche, étudiants, etc.
Guinée	<p>Gouvernement, y compris le ministère de la Planification et de la Coopération internationale, les ministères sectoriels, la Banque centrale de la République.</p> <p>Partenaires techniques et financiers, dont la Banque mondiale, le Programme des Nations unies pour le développement, la Coordination du système des Nations unies.</p> <p>Fonds des Nations unies pour la population, Fonds des Nations unies pour l'enfance, Organisation mondiale de la santé, Organisation internationale pour les migrations, etc.</p> <p>Communautés locales</p>	Institut national des statistiques (NIS) Banque centrale de la République, Municipalités locales, Communautés locales	Le gouvernement, les administrations publiques et privées, les ménages, les groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les personnes handicapées,	Le gouvernement, les institutions républicaines, les partenaires techniques et financiers, les acteurs socio-économiques et politiques, les universitaires, les organisations non gouvernementales nationales et internationales, le secteur privé.

	Municipalités			
Guinée Bissau	Banque mondiale, gouvernement de Guinée-Bissau, y compris plusieurs ministères, UEMOA, CEDEAO, UA, UNICEF, BCEAO, PNUD, OMI, OIT, FNUAP, PAM, AFRISTAT, IMS, PARIS2, INS Portugal, Union européenne.	Officiers de l'ONS, géomètres de Guinée-Bissau	Population, ménages, chefs de ménage, groupes vulnérables, y compris les femmes, les enfants et les personnes handicapées,	Universitaires, société civile, entreprises, chercheurs, administration publique, partenaires techniques et financiers, étudiants.
Mali	Le gouvernement, l'UNICEF, le système d'alerte précoce (EWS), le projet SWEDD de la coopération suisse, UNFPA, Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF), Recherche pour le Développement (IRD), OIM, PNUD	Géomètres de l'ONS	Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali (CCIM), Organisation Patronale des Industries du Mali (OPI), Conseil National du Patronat du Mali (CNPM), Conseil national de la société civile (CNSC), Observatoire national de l'emploi et de la formation (ONEF), groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les personnes handicapées, les personnes déplacées en raison de conflits.	Le système d'alerte précoce (EWS), UNICEF, Projet de coopération suisse SWEDD, UNFPA, Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF), Recherche pour le Développement (IRD), OIM, PNUD
Mauritanie	Gouvernement de Mauritanie (GVT) Les organisations internationales, SSN incluant l'ANSADE	Géomètres de l'ANSADE	Institutions nationales, ménages, administration publique, institutions et entreprises privées, etc. Fournisseurs de services essentiels/de base, ONG, institutions internationales, institutions et entreprises, ANSADE, Groupes vulnérables, y	Organisations internationales, institutions nationales, chercheurs scientifiques, etc., ONG, chercheurs, décideurs politiques, étudiants.

			compris les femmes, les enfants, les personnes handicapées.	
Niger	Gouvernement, Départements Statistiques des Ministères, PNUD, Délégation de l'Union Européenne au Niger, FAO, OMI, OMS, FNUAP, UNICEF, Banque Mondiale, GIZ, FMI, UEMOA, Programme Alimentaire Mondial, USAID, CRS, Fonds Mondial, Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA/BSR-AO), Action contre la Faim (AAH), ONG Concern, Millennium Challenge Account Niger (MCA-Niger), John Hopkins University (JHU), African Population and Health Research Center (APHRC), UN WOMEN, UNHCR, Save the Children, CEDEAO, BAD, Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (SESRIC), Afristat, Union Africaine, IFORD, Commission Nationale de la Statistique, Ecoles Africaines de Statistique (ENSAE, ISSEA, etc.), etc.),	Commission nationale de la statistique Agents de collecte de données	Départements statistiques des ministères, population, ménages et entreprises, groupes vulnérables, y compris les femmes, les enfants, les personnes handicapées, les personnes déplacées en raison de conflits.	Gouvernement, Départements Statistiques des Ministères, PNUD, Délégation de l'Union Européenne au Niger, FAO, OMI, OMS, FNUAP, UNICEF, Banque Mondiale, GIZ, FMI, UEMOA, Programme Alimentaire Mondial, USAID, CRS, Fonds Mondial, Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA/BSR-AO), Action contre la Faim (AAH), ONG Concern, Millennium Challenge Account Niger (MCA-Niger), John Hopkins University (JHU), African Population and Health Research Center (APHRC), UN WOMEN, UNHCR, Save the Children, ECOWAS, AfDB, Statistical, Economic and Social Research and Training Center for Islamic Countries (SESRIC), Afristat, African Union, IFORD, National Statistical Commission, African Statistical Schools (ENSAE,, ISSEA, etc.), populations, ménages et entreprises.), les populations, les ménages et les entreprises
Sénégal	Institutions privées (banques, compagnies d'assurance, entreprises de recherche, laboratoires, etc.)	Géomètres ANSD	Ménages, entreprises, communautés, groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les personnes handicapées.	Structures publiques (DGPPE, BOS, ISRA, CETUD, etc.), Organisations internationales (BCEAO, Banque mondiale, OCDE (Paris 21), IFPRI, FMI, PNUD, AFRISTAT, FMI, FAO, etc.)

La Gambie	Ministère des finances et des affaires économiques, Ministère de l'environnement, du changement climatique et des ressources naturelles, Réseau contre la violence basée sur le genre, Ministère du genre, de l'enfance et de la protection sociale, GBoS, Ministère de l'enseignement de base et secondaire, Unités statistiques d'autres MDA, etc.	Enquêteurs du Bureau des statistiques de la Gambie	Ménages, entreprises, communautés, groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les personnes handicapées.	Organisations internationales, société civile, universités, gouvernement, agences des Nations Unies, etc.
Union africaine	TBD	TBD	Comité exécutif (CE) de la SHaSA 2 Comité des directeurs généraux de l'Office national des statistiques (CoDGs)	Personnes âgées, Femmes, Enfants, Chômeurs, Analphabètes, Personnes handicapées, Collecteurs de données, Travailleurs manuels ou sur site, Communautés marginalisées ou mal desservies, Anciens combattants.
CEDEAO	AFRISTAT, CONSULTANTS, Personnes de contact, UEMOA	AFRISTAT, CONSULTANTS, Personnes de contact, UEMOA	AFRISTAT, CONSULTANTS, Personnes de contact, UEMOA	AFRISTAT, CONSULTANTS, Personnes de contact, UEMOA
UEMOA	BCEAO, Banque mondiale, FMI	OSN des Etats membres de l'UEMOA, BCEAO	OSN des États membres de l'UEMOA, BCEAO, Banque mondiale, FMI, CNUCED	OSN des États membres de l'UEMOA, BCEAO, BOAD, UA-Africstat, CEDEAO, AMAO et ZMAO, Banque mondiale, FMI, CNUCED, Instituts de statistiques, CEA, FAO, BIT, FERDI.

3.2 Cartographie et analyse des parties prenantes

La cartographie des parties prenantes est un processus qui consiste à examiner l'influence relative que différents individus et groupes ont sur un projet, ainsi que l'influence du projet sur eux. L'objectif d'une cartographie des parties prenantes est de :

- Étudier le profil des parties prenantes identifiées et la nature de leur intérêt et/ou de leur influence dans le projet ;
- Comprendre les problèmes et les préoccupations spécifiques de chaque groupe ainsi que les attentes que chacun d'eux conserve vis-à-vis du projet.
- Mesurez leur influence sur le projet.

Sur la base de cette compréhension, les parties prenantes sont classées en trois catégories : **haute influence/priorité**, **moyenne influence/priorité** et **faible influence/priorité**. Les parties prenantes classées comme ayant une grande influence sont celles qui sont censées avoir une grande influence sur le projet ou qui sont susceptibles d'être fortement touchées par les activités du projet : elles doivent donc figurer en haut de la liste des priorités du projet pour l'engagement et la consultation.

De même, les parties prenantes classées comme ayant une influence moyenne sont celles qui sont censées avoir une influence modérée sur le projet ou même si elles doivent être impactées par le projet, cet impact est jugé peu important : ces parties prenantes ne doivent donc figurer ni en haut ni en bas de la liste d'engagement du projet. Enfin, les parties prenantes dont l'influence est jugée faible sont celles qui sont censées avoir une influence minimale sur le processus décisionnel ou qui ne seront que très peu touchées par le projet : elles doivent donc figurer en bas de la liste d'engagement du projet.

Par conséquent, les parties prenantes importantes pour ce projet doivent être identifiées et analysées en fonction de leur emplacement, de leur intérêt, de leur mandat, de leur influence et de leur vulnérabilité, ainsi que de leur niveau d'alphabétisation et de leur mode d'engagement potentiel.

Tableau 2: Cartographie et analyse des parties prenantes

Groupe(s) de parties prenantes	Rôle/intérêt dans le projet	Niveau d'intérêt	Niveau d'influence
Commissaires chargés de la collecte des données			
Gouvernement spécifique au pays	Parraine la collecte des données	Haut	Haut
Les institutions internationales	Collecte de données par les sponsors	Haut	Haut
Organismes intergouvernementaux	Collecte de données par les sponsors	Haut	Haut
Collecteurs de données			
PIUs spécifiques au pays	Organiser la collecte des données	Haut	Haut
Bureaux nationaux de statistiques par pays	Organiser la collecte des données	Haut	Haut
Agents recenseurs spécifiques aux pays	Collecte des données sur le terrain	Moyen	Moyen
Fournisseurs de données			

Pays Ménages, communautés	Fournit des informations/données pour le projet	Moyen	Moyen
Groupes vulnérables spécifiques au pays	Fournit des informations/données pour le projet	Moyen	Moyen
Entreprises spécifiques à un pays	Fournit des informations/données pour le projet		
OSN spécifique au pays	Fournit des informations/données pour le projet	Haut	Moyen
Spécifique au pays Administration publique et privée	Fournit des informations/données pour le projet	Moyen	Moyen
Utilisateurs de données			
Universitaires spécifiques au pays	Utiliser les données à des fins multiples	Moyen	Faible
Organismes de recherche nationaux et internationaux	Utiliser les données à des fins multiples	Moyen	Faible
Les institutions internationales	Utiliser les données pour les programmes de développement du projet	Moyen	Faible
ONG et organisations de la société civile	Utiliser les données à des fins multiples	Moyen	Moyen
Organismes intergouvernementaux	Utiliser les données à des fins multiples	Haut	Haut
Gouvernement spécifique au pays	Utiliser les données à des fins multiples	Haut	Haut

4.0 PROGRAMME D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

Le projet appliquera les principes suivants pour l'engagement des parties prenantes afin d'assurer un engagement efficace et des consultations significatives de toutes les parties prenantes pertinentes pendant la mise en œuvre du projet :

- **Ouverture et approche fondée sur le cycle de vie** : les consultations publiques relatives au(x) projet(s) seront organisées au cours du cycle de vie du projet et menées de manière ouverte, sans manipulation, interférence, coercition ou intimidation extérieures.
- **Participation et retour d'information en connaissance de cause** : les informations seront fournies à toutes les parties prenantes et largement diffusées auprès d'elles sous une forme appropriée ; des possibilités sont prévues pour communiquer le retour d'information des parties prenantes, pour analyser les commentaires et les préoccupations et y répondre.
- **Inclusivité et sensibilité** : l'identification des parties prenantes est entreprise pour favoriser une meilleure communication et établir des relations efficaces. Le processus de participation aux projets est inclusif. Toutes les parties prenantes sont encouragées à tout moment à s'impliquer dans le processus de consultation. L'égalité d'accès à l'information est assurée à toutes les parties prenantes. La sensibilité aux

besoins des parties prenantes est le principe clé qui sous-tend la sélection des méthodes d'engagement. Une attention particulière est accordée aux groupes vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes déplacées, les personnes souffrant de problèmes de santé et les sensibilités culturelles des divers groupes ethniques.

- **Flexibilité** : si la distanciation sociale empêche les formes traditionnelles d'engagement, la méthodologie doit s'adapter à d'autres formes d'engagement, y compris diverses formes de communication par Internet. (Voir la section 3.2 ci-dessous).

La mobilisation des parties prenantes dans le cadre du projet utilisera une variété de techniques d'engagement en fonction du stade de mise en œuvre du projet pour établir des relations avec les parties prenantes, les consulter et recueillir des informations auprès d'elles, ainsi que pour diffuser des informations sur le projet. Lors de la sélection de toute technique de consultation, un certain nombre de questions seront prises en considération, notamment le niveau d'éducation formelle des parties prenantes et les sensibilités culturelles, afin de garantir que la consultation soit significative et accessible.

A chaque étape de la mise en œuvre du projet, les UCP et les unités régionales d'exécution assureront un engagement et une consultation significatifs ainsi que la divulgation d'informations sur le projet à toutes les parties prenantes. Les activités de divulgation et de consultation seront conçues conformément aux principes clés suivants :

- Les consultations doivent faire l'objet d'une large publicité, en particulier auprès des parties prenantes et des communautés concernées par le projet, de préférence une semaine avant toute réunion ou tout engagement.
- Veiller à ce que le résumé des informations non techniques soit accessible avant tout événement afin que les personnes soient informées de l'évaluation et des conclusions avant les réunions prévues.
- Le lieu et le calendrier des réunions doivent être conçus de manière à maximiser la participation et la disponibilité des parties prenantes.
- Les informations présentées doivent être claires, non techniques et, si nécessaire, dans toutes les langues locales appropriées.
- Les consultations doivent tenir compte de l'accessibilité des groupes vulnérables (tels que les personnes âgées, les personnes handicapées, le niveau d'alphabétisation, la langue, l'accès aux technologies de l'information, etc.) et doivent donc veiller à ce que le format et les plateformes de consultation facilitent un engagement inclusif et participatif.
- Les engagements doivent être facilités de manière à permettre aux parties prenantes d'exprimer leurs points de vue et leurs préoccupations d'une manière qui leur permette de se sentir en sécurité pour exprimer librement leurs points de vue sans crainte de représailles.
- Les questions soulevées doivent être traitées et un retour d'information doit être fourni aux participants, soit au cours de la consultation, soit, si des informations supplémentaires doivent être obtenues, lors d'une réunion ultérieure, et communiqué aux parties prenantes lorsqu'un retour d'information est attendu.

4.1 Activités de mobilisation des parties prenantes pendant la préparation du projet

Les activités de mobilisation des parties prenantes ont été entreprises pendant le développement du CMPP pour soutenir la conception initiale du projet HISWACA-SOP1. Les activités de mobilisation des parties prenantes du projet ont commencé par une réunion de lancement de discussion virtuelle qui a été entreprise par les

responsables de HISWACA-SOP1, les représentants de la Banque mondiale et les consultants environnementaux et sociaux en janvier 2023.

Au cours de ces étapes initiales, des consultations ont été entreprises avec les principales parties prenantes pré-identifiées du projet. Les discussions préliminaires ont porté sur la portée générale du projet, l'introduction des institutions statistiques nationales et leurs partenaires associés. Les consultations ont également permis de recueillir les commentaires des parties prenantes sur les questions liées à la violence basée sur le genre (VBG), le harcèlement sexuel (HS) et l'exploitation et les abus sexuels (EAS), les groupes vulnérables et les groupes minoritaires de genre marginalisés qui sont difficiles à atteindre pendant le recensement ou la collecte de données d'enquête, le mécanisme de gestion des plaintes , les autorisations environnementales et sociales pertinentes dans le cadre du projet, et les besoins de formation.

Le tableau 3 ci-dessous montre toutes les parties prenantes du projet qui ont été pré-identifiées pour la consultation avec leur pertinence pour le projet HISWACA-SOP1. Il explique également les parties prenantes consultées et celles qui ne l'ont pas été, ainsi que les raisons pour lesquelles elles n'ont pas été impliquées. Une consultation détaillée des parties prenantes clés ainsi que des parties prenantes communautaires, leur engagement et leur sensibilisation seront entrepris avant le début des activités d'approvisionnement, de réhabilitation et de construction. Des réunions préliminaires des parties prenantes ont été organisées par le biais de conférences et de correspondances par email avec les principales parties prenantes afin de documenter leur contribution aux formulations de ce CMPP et d'autres instruments environnementaux et sociaux du projet HISWACA-SOP1 , y compris le CGES parapluie.

Tableau 3: Résumé des activités préliminaires d'engagement des parties prenantes pendant la préparation du projet

Pays	Parties prenantes engagées	Date de la consultation	Mode d'engagement	Principales questions abordées	Principaux commentaires (liste sous forme de puces)
Bénin	UCP : Institut national de la statistique et de la démographie.	25/01/23	Réunions virtuelles formelles, questionnaires	PAD, POM, PEES , MGP ,CMPP , PGMO , CGES ESMF, Cadre de gestion de la sécurité, Plan d'action EAS/HS	<ul style="list-style-type: none"> ● En 2021, 1 539 cas de grossesse précoce, 708 cas de mariage précoce et 507 enfants, dont 400 filles, ont été enregistrés comme victimes d'enlèvement et de séquestration au Bénin. ● Le ministère en charge de l'enseignement secondaire a enregistré 2 763 cas de grossesse sur 301 821 filles inscrites pour l'année 2016-2017. ● Plus d'un quart des femmes âgées de 15 à 49 ans (27 %) ont déclaré avoir subi des violences physiques à un moment donné de leur vie depuis l'âge de 15 ans. Douze pour cent (12%) des femmes ont subi des violences physiques au cours de l'année 2018. La proportion de femmes ayant subi des violences physiques au cours de l'année 2018 était la plus élevée dans le département d'Alibori (22%). ● Une femme sur 10 a subi des violences sexuelles à un moment donné. Cinq pour cent des femmes ont subi des violences sexuelles en 2018. Les violences sexuelles récentes sont les plus élevées dans le département du Plateau (9%). ● Les groupes les plus vulnérables à la violence sexiste sont les personnes vivant avec le VIH, les travailleurs du sexe, les transsexuels, les enfants qui travaillent et les employés de maison, les adolescents. ● les mécanismes mis en œuvre pour gérer les plaintes liées aux enquêtes et recensements sont : la sensibilisation et la communication avant, pendant et après l'enquête, la formation des enquêteurs pour répondre de manière appropriée aux questions des enquêtés, la diffusion ou la large diffusion des résultats de l'enquête, la présentation des dispositions de la loi qui protègent les enquêtés sur tous les outils de collecte.

					<ul style="list-style-type: none"> ● Parmi les actions mises en œuvre par la République du Bénin en plus de la ratification de plusieurs textes internationaux qui tous promeuvent et protègent les droits de l'homme, on peut citer : <ul style="list-style-type: none"> ○ Prise en charge des victimes de VBG par les Centres de Promotion Sociale, qui sont des structures du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM) ○ La mise en œuvre du SIDOFFE-NG (Système Intégré de Données sur la Famille, la Femme et l'Enfant, Nouvelle Génération), une application web dynamique pour la collecte, la production, le traitement et la diffusion des données statistiques liées à l'action sociale au Bénin, y compris les données sur les VBG. ○ Des campagnes de communication plus traditionnelles sont également mises en œuvre. En 2020, une grande campagne sur la prévention de la violence et les mécanismes de soutien existants a été organisée dans le pays. Cette campagne a été menée au niveau national et a été diffusée sur différents médias (réseaux sociaux, télévision, radio, affiches, réseaux mobiles) afin de toucher le maximum de personnes ● La construction et la réhabilitation d'un bâtiment nécessitent un permis d'environnement basé sur une procédure bien documentée.
Guinée	PIU : Institut National de la Statistique	17/03/23	Réunions virtuelles formelles, questionnaires	PAD, POM, PEES , MGP, CMPP ,PGMO, CGES , Cadre de gestion de la sécurité, Plan d'action EAS/HS	<ul style="list-style-type: none"> ● Selon l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM-218-2019), le taux d'alphabétisation des hommes est de 54,4 % contre 27,7 % pour les femmes. ● Selon l'enquête sanitaire et démographique de 2018, le taux de mutilation génitale féminine est de 95% au niveau national et de 39% chez les filles âgées de 0 à 14 ans. Selon l'enquête MICS de 2016, la proportion (%) de femmes ayant subi des

					<p>violences sexuelles et des violences psychologiques depuis l'âge de 15 ans est respectivement de 29,3% et 67,7%.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● La catégorie de personnes plus vulnérables aux VBG/ EAS /HS en Guinée sont les filles de 15-24 ans et la source de vulnérabilité aux VBG est associée aux violences physiques, psychologiques et sexuelles, à l'excision, aux actes de malveillance. ● La réponse du gouvernement en termes de stratégies de lutte contre la VBG consiste en l'adoption de la loi L/010/2000/AN de juillet 2000 sur la santé reproductive en République de Guinée, qui interdit toute forme de violence et d'abus sexuel et stipule que les êtres humains ne doivent pas être soumis à la torture ou à des traitements cruels, inhumains ou dégradants de leur corps en général et de leurs organes reproducteurs en particulier. Elle prévoit que les Mutilations Génitales Féminines (MGF) sont criminalisées et par conséquent pénalisent ● d'autres actions incluent la création en 2011 de l'Office de protection du genre, de l'enfant et de la morale (OPROGEM), la création du Comité national chargé de coordonner les efforts pour mettre fin à cette pratique, la création en 2012 du Comité national pour la promotion de l'abandon des MGF/E. ● Un décret religieux interdisant la pratique des MGF en Guinée a été publié pour lutter contre les VBG ● Les mécanismes de traitement des plaintes liées aux enquêtes et aux recensements sont basés sur des programmes de sensibilisation et de communication. ● Les commentaires positifs sur l'utilisation d'une plateforme numérique gratuite incluent la sécurité des données, la réduction du temps de collecte des données, la facilité de la collecte et du traitement des données, la facilité de la supervision. ● Les commentaires négatifs portent sur la mauvaise couverture du réseau Internet, le manque
--	--	--	--	--	---

					<p>d'énergie électrique, la mauvaise qualité de la tablette et des serveurs, la négligence de la supervision.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● La construction, la réhabilitation et l'installation d'équipements électroniques d'un bâtiment nécessitent un permis d'environnement qui est obtenu en suivant une procédure bien documentée.
Guinée-Bissau	UCP : Système National d'Information Statistique	20/01/23	Réunions virtuelles formelles, questionnaires	PAD, POM , PEES , MGP CMPP PGMO , CGES Cadre de gestion de la sécurité, Plan d'action EAS/ HS	<ul style="list-style-type: none"> ● Les institutions pertinentes interrogées sur les questions de VBG ne disposent pas de données statistiques sur cette question. ● La réponse du gouvernement en termes de stratégies de lutte contre la VBG repose sur plusieurs instruments tels que des lois spécifiques (loi sur la criminalisation de tous les actes de violence commis dans le cadre des relations domestiques et familiales, violence domestique, interdiction de l'excision et sanction de la traite des êtres humains), des plans d'action sur la VBG, un plan d'action pour la promotion de l'égalité et de l'équité entre les sexes, mais il existe des goulets d'étranglement concernant la diffusion et la mise en œuvre de ces instruments, ainsi que des difficultés liées aux ressources matérielles et humaines nécessaires pour mener à bien leurs activités. ● Avis positifs sur l'utilisation d'une plateforme numérique gratuite en termes de rapidité de réception et de réponse aux plaintes. ● La construction, la réhabilitation et l'installation d'équipements électroniques d'un bâtiment nécessitent un permis d'environnement qui est obtenu en suivant une procédure bien documentée. ● Il existe un modèle de procédure sanitaire pour prélever et transporter du sang et d'autres spécimens sur des personnes au cours d'enquêtes qui comprend : la préparation et la soumission du protocole d'enquête à la commission d'éthique ;

					l'approbation du protocole ; la supervision de la mise en œuvre du protocole approuvé.
Mali	UCP : Institut National de la Statistique du Mali	16/01/23	Réunions virtuelles formelles, questionnaires	PAD, POM , ESCP, GM, CMPP , PGMO , CGES , Cadre de gestion de la sécurité, Plan d'action EAS/ HS	<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes déplacées à cause des conflits sont la catégorie de personnes la plus vulnérable aux VBG/EST/SH au Mali. • Le gouvernement du Mali et ses partenaires, notamment l'Union européenne et le système des Nations unies, ont initié en 2018 le programme Spotlight Initiative, qui vise à réduire les cas de VBG issus des pratiques traditionnelles néfastes, et enfin la promotion de toutes les composantes de la santé reproductive et à éliminer les violences faites aux femmes et aux filles dans toutes les sphères de la société. • En outre, le code pénal qualifie les violences sexuelles et la pédophilie de crime. • L'intérêt de la République du Mali se traduit également par l'inscription de la problématique des VBG comme une priorité à travers la création en 2018 du Programme National d'Abandon des Violences Basées sur le Genre (PNVBG), qui est un service central rattaché au Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF). En 2019, la stratégie nationale pour l'élimination de la violence basée sur le genre (VBG) et son plan d'action 2019-2030 ont été élaborés. • Depuis 2020, le Mali est engagé dans un processus de mise en place d'une base de données nationale sur les VBG afin de mieux suivre et évaluer le phénomène. • Pour résoudre les doléances, une équipe de suivi a été mise en place au sein de la direction technique du recensement, dont la mission principale est d'assurer un suivi régulier de l'opération. • Le niveau de satisfaction des personnes qui utilisent la plateforme numérique gratuite est très élevé. Il arrive que le comité reçoive des appels en retour pour partager leur joie et leur appréciation du traitement diligent de leurs plaintes.

					<ul style="list-style-type: none"> ● La construction et la réhabilitation d'un bâtiment nécessitent un permis d'environnement qui est obtenu en suivant une procédure bien documentée. ● L'autorisation éthique des autorités sanitaires pour prélever et transporter du sang et d'autres spécimens sur les personnes lors des enquêtes nécessite l'envoi d'une lettre avec les documents méthodologiques de l'enquête au Comité national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CNESS), qui se réunit et donne son avis.
Mauritanie	UCP : Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Economique (ANSADE)	17/01/23	Réunions virtuelles formelles, questionnaires	PAD, POM , PEES , MGP CMPP , PGMO , CGES , Cadre de gestion de la sécurité, Plan d'action EAS/HS	<ul style="list-style-type: none"> ● La Mauritanie a mené sa première enquête sur les violences faites aux femmes en 2011. ● Les jeunes filles et garçons sont la catégorie de personnes les plus vulnérables aux VBG/EST/SH en Mauritanie. ● Des avis très positifs sur l'utilisation d'une plateforme numérique gratuite. Il est même prévu que cet outil soit intégré au site internet de l'ANSADE. ● La construction, la réhabilitation et l'installation d'équipements électroniques d'un bâtiment ne nécessitent pas de permis d'environnement.
Niger	UCP : Institut National de la Statistique	17/01/23	Réunions virtuelles formelles, questionnaires	PAD, POM , PEES , MGP , CMPP , PGMO , CGES , Cadre de gestion de la sécurité, Plan d'action EAS/HS	<ul style="list-style-type: none"> ● Les jeunes femmes sont une catégorie de personnes plus vulnérables aux VBG/EST/SH au Niger. ● Les facteurs de risque se situent à trois niveaux : i) l'individu, ii) la communauté et iii) la société. ● Au niveau communautaire, la violence à l'égard des femmes est persistante. L'intériorisation par certaines femmes et certains membres de la société de normes sociales perpétuant des perceptions d'infériorité par rapport aux hommes renforce cette situation, d'autant plus qu'elles ont souvent peu accès à l'indépendance financière, aux revenus et aux possibilités d'emploi formel. Elles ont également tendance (surtout dans les zones rurales) à moins connaître leurs droits, à avoir un niveau d'éducation plus faible, à avoir moins accès aux droits fonciers, à être moins

					<p>alphabétisées. Globalement, la dépendance économique, sociale et décisionnelle des femmes vis-à-vis des hommes peut aider à comprendre leur exposition à certaines formes de violence.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Au niveau de la société, l'impunité et la corruption dans les services publics sont susceptibles de favoriser une culture de la violence et la vulnérabilité des plus pauvres. En outre, les conflits armés et les troubles sociopolitiques font que le risque de violence physique tend à augmenter pendant ou après les conflits armés. Un environnement surpeuplé est propice à la survenue de certains actes de violence tels que les coups et blessures et les propos injurieux. ● Les mesures prises par le gouvernement pour faire face aux VBG comprennent : la loi sur les quotas, la politique nationale de protection sociale, la stratégie nationale de prévention et de réponse aux VBG au Niger (2017-2021), l'ouverture de centres multifonctionnels, la révision du code pénal pour renforcer la répression, le renforcement des capacités des acteurs, la sensibilisation sur différentes questions (mariage précoce, mutilation génitale féminine). ● La construction, la réhabilitation et l'installation d'équipements électroniques d'un bâtiment ne nécessitent pas de permis d'environnement. ● Pour obtenir l'autorisation des autorités sanitaires de prélever et de transporter du sang et d'autres spécimens sur des personnes lors d'enquêtes, le comité d'éthique doit être consulté pour certaines enquêtes spécifiques ; il est affilié au ministère de la santé.
Sénégal	UCP: Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)		Réunions virtuelles formelles, questionnaires	PAD, POM , PEES , MGP , CMPP , PGMO , CGES , Cadre de gestion de la sécurité, Plan d'action EAS/HS	<ul style="list-style-type: none"> ● Le Sénégal a adopté en 2015 un plan d'action national pour lutter contre les violences sexistes et promouvoir les droits humains. ● La construction d'un bâtiment nécessite un permis d'environnement qui est obtenu en suivant une procédure bien documentée.

<p>La Gambie</p>	<p>UCP de pays est le Bureau des statistiques de la Gambie (GBOS) et d'autres parties prenantes, notamment l'Agence nationale pour l'environnement, le Réseau contre la violence sexiste, le Coordinateur national du ministère de l'égalité des sexes, de l'enfance et de la protection sociale, le Secrétaire permanent adjoint de la Fédération gambienne des handicapés, le Directeur de la KMC, le Département des services, Directeur des services communautaires, Banque centrale - Économiste principal, Gambia Revenue Authority - Directeur des</p>	<p>du 19/01/23 au 21/01/23 et 23/01/23</p>	<p>Réunions virtuelles formelles, questionnaires</p>	<p>PAD, POM , PEES , MGP , CMPP , PGMO , CGES Cadre de gestion de la sécurité, Plan d'action EAS/HS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● 2021 ou 2022 nombre de cas de viols/défillements et proportion de survivantes de sexe féminin ● Les personnes vulnérables à l'EAS/SH en Gambie sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Jeunes filles (adolescentes). La source de vulnérabilité est associée à l'influence des pairs, au fait d'être exploité par des proches de confiance ou au manque de soins/de conseils de la part des parents. ▪ Les personnes handicapées. Leur handicap les rend faibles et facilement exploitables. ▪ Veuves : leur source de vulnérabilité est associée à l'état matrimonial unique - influence/rerelations de pouvoir. ▪ Femmes : leur source de vulnérabilité est associée à la domination du système patriarcal, au mariage avec des maris violents, à la pauvreté. ▪ Les hommes et les femmes âgés. Leur source de vulnérabilité est liée à un état de santé ou à un manque de force dû à la vieillesse. ● Des mécanismes de réponse ont été établis avec les parties prenantes ● Loi nationale sur la GBV (2013) et politique ● Stratégie nationale sur les MGF ● Politique de genre 2023 - 2032 ● Collaboration avec le Réseau contre la violence sexiste pour la construction d'un abri temporaire pour les survivants. ● Mise en place des lignes gratuites 199 et 1313 pour signaler les cas de violence liée au sexe. ● Soutien établi à la mobilité des services d'intervention d'urgence ● En cours de création d'un Conseil consultatif sur la GBV chargé d'enquêter sur les cas signalés et de conseiller l'exécutif sur certains cas. ● Soutenir les guichets uniques en renforçant les capacités du personnel.
-------------------------	---	--	--	---	--

	<p>impôts, Département de la pêche - Directeur adjoint, Département de la pêche - Chef de la recherche et du développement, Gouverneur de la région de West Coast, PRO du Conseil de la région de Brikama 9199783, Organisation de coordination nationale de l'association des agriculteurs,</p>				<ul style="list-style-type: none"> ● Les groupes ethniques/tribus vulnérables lors de la collecte de données de recensement ou d'enquête comprennent : ● Fula : la source de vulnérabilité est associée au mode de vie nomade. La stratégie pour atteindre cette tribu est de faire des visites pré-recensement pour connaître leurs emplacements irréguliers avant les dates de recensement. Sensibilisez-les sur l'importance de l'exercice. ● Les groupes religieux vulnérables lors de la collecte de données de recensement ou d'enquête comprennent les témoins de Jéhovah. Leur source de vulnérabilité est associée à leur croyance religieuse. ● Il n'y a pas de coordination adéquate entre le GBOS et les parties prenantes concernées ; la plupart des ministères, départements et agences ne connaissent pas les systèmes d'information de gestion pour les statistiques. Les données administratives sont donc toujours laissées en suspens et ne sont pas saisies. ● Les collecteurs de données peuvent être attaqués pour voler les tablettes, ce qui peut être attrayant. ● Les endroits éloignés où le personnel les charge peuvent être risqués. ● La population peut s'inquiéter de la sécurité de ses données. Il existe un déficit de communication au niveau de la communauté. ● En cas d'incendie, toutes les données peuvent être perdues. ● Il y a une tendance à exclure dans les enquêtes sur les ménages/recensements les personnes ayant un handicap intellectuel. ● Certains employés perdent leur emploi en raison de la modernisation. ● Travailler dans les villages frontaliers est risqué car les travailleurs de terrain peuvent être arrêtés pour intrusion à tout moment, les frontières n'étant pas clairement alignées.
--	--	--	--	--	---

					<ul style="list-style-type: none"> ● Les agents de terrain sont parfois chassés de chez eux ou harcelés (dans le cas des femmes) par la population lors des visites de recensement ou d'enquête. ● Les travailleurs de terrain sont parfois attaqués par des serpents ou d'autres reptiles. ● Les conflits familiaux résultent parfois de la divulgation d'informations par les femmes en l'absence des maris. ● En raison de la réglementation COVID, le coût de la mise en œuvre du projet double du jour au lendemain. ● Il y a parfois des conflits lorsque deux villages se disputent les frontières des communautés. ● Les données produites par les institutions du SSN sont parfois de qualité médiocre et sans cohésion politique. ● La tendance à perdre du personnel au GBoS après la formation sera élevée après le renforcement des capacités. ● Avec les parties prenantes, le GBoS est parfois confronté à des défis de coordination en termes de production statistique. ● Parfois, les entreprises repoussent les travailleurs de terrain et refusent de donner des informations pendant les enquêtes. ● Absence d'enquêtes sur les viols et les violences sexuelles. ● Les recherches menées récemment dans les hôpitaux sur la violence entre partenaires intimes montrent qu'elle est en augmentation. ● Les données sur les mutilations génitales féminines obtenues à partir d'enquêtes ont stagné au fil des ans. ● L'accessibilité des données est un problème, car le GBoS ne dispose pas toujours de toutes les données nécessaires. ● Les gens peuvent ne pas répondre aux questions sensibles posées lors d'une enquête sur les violences sexuelles.
--	--	--	--	--	--

					<ul style="list-style-type: none"> ● Certaines personnes ne donneront pas le nombre exact de leurs enfants ou ne répondront même pas à la question car il s'agit d'un tabou culturel (étant donné les taux de polygamie élevés/non signalés). ● Les travailleurs sociaux peuvent profiter de la vulnérabilité de certaines personnes au niveau communautaire, notamment lorsque certains d'entre eux restent longtemps dans les communautés, en fonction de l'étendue de la couverture. Cela peut conduire à l'exploitation sexuelle, aux abus, à la violence au sein de la famille ou même à la rivalité entre amis ou voisins. ● Les personnes handicapées ou souffrant de troubles mentaux ont tendance à être laissées de côté par les membres de leur famille lors des enquêtes ou des recensements. ● Certains travailleurs du sexe peuvent être omis ou comptés deux fois parce qu'ils sont susceptibles de vivre dans des motels où les travailleurs de terrain ne veulent pas aller en raison de normes morales ou culturelles. Les travailleurs sociaux peuvent leur rendre visite et les compter alors que leur famille les a déjà comptées. ● L'unité statistique est petite par rapport à la taille du pays. ● La faible capacité et les moyens traditionnels de collecte de données pourraient affecter la mise en œuvre du projet. ● Les laboratoires où les données sont collectées sont petits et sous-équipés. ● Faible collaboration entre le GBoS et le département. ● Il n'y a pas de données pour certains indicateurs dans l'unité en raison du manque de financement et d'équipement. ● Capacité limitée des superviseurs ● Soutien logistique limité. ● La plupart des fournisseurs de données sont à moitié instruits et pensent tout savoir.
--	--	--	--	--	---

					<ul style="list-style-type: none"> ● Parfois, ils ne veulent pas vous montrer tous les membres, les personnes handicapées... ● Une formation spécialisée en économie de la pêche et en biologie de la pêche est nécessaire pour obtenir des données spécifiques. ● Le département de la pêche peut bénéficier d'un laboratoire standard avec l'équipement nécessaire pour que les données collectées soient précises. ● Un groupe de travail sur la pêche devrait être mis en place pour discuter et gérer les données sur la pêche. ● Le département de la pêche peut être soutenu pour fournir des données pour tous les indicateurs en fournissant des fonds pour l'achat d'échantillons de poissons et d'équipement d'échantillonnage.
Union africaine	Département des statistiques de l'UA		Réunions virtuelles formelles, questionnaires	PAD, POM, PEES , MGP , CMPP PGMO , CGES , Cadre de gestion de la sécurité, Plan d'action EAS/HS	
CEDEAO	Unité de mise en œuvre régionale de la CEDEAO	17/01/23	Réunions virtuelles formelles, questionnaires	PAD, POM, PEES ,, MGP , CMPP , PGMO , CGES , Cadre de gestion de la sécurité, Plan d'action EAS/HS	<ul style="list-style-type: none"> ● La construction et la réhabilitation d'un bâtiment et l'installation d'équipements électroniques nécessitent un permis d'environnement qui est obtenu en suivant une procédure bien documentée. ● Un protocole doit être envoyé au Comité national d'éthique de la recherche en santé (NHREC) pour prélever et transporter du sang et d'autres spécimens sur des personnes pendant les enquêtes.
UEMOA	Unité de mise en œuvre régionale de l'UEMOA	17/01/23	Réunions virtuelles formelles, questionnaires	PAD, POM, PEES , MGP , CMPP , PGMO , CGES , Cadre de gestion de la sécurité, Plan d'action EAS/HS	<ul style="list-style-type: none"> ● L'UEMOA a élaboré la stratégie genre dont l'objectif est de contribuer à la promotion d'un environnement institutionnel communautaire favorable à l'égalité et à l'équité entre les

					femmes et les hommes dans les domaines économique, politique, social et culturel.
--	--	--	--	--	---

4.2 Mécanisme de mise en œuvre du CMPP

Le mécanisme de mise en œuvre du CMPP est basé sur les méthodes décrites dans le Stakeholder Engagement Good Practice Handbook (2007) de l'IFC, qui est également conforme au CES de la Banque mondiale, notamment :

1. **PLANIFIER ET INFORMER** : Fournir à toutes les parties prenantes des informations équilibrées et objectives pour s'assurer qu'elles comprennent la nature du projet, tout changement, ainsi que les impacts probables, les avantages et l'héritage à long terme du projet.
2. **CONSULTER EN UTILISANT LES PRINCIPES DE BONNE PRATIQUE** : consulter toutes les parties prenantes en prévoyant des mécanismes de flux d'informations bidirectionnels entre les UCP/URC et leurs parties prenantes (voir section 6.2 Outils de consultation et de divulgation).
3. **IMPLIQUER** : travailler directement avec toutes les parties prenantes tout au long du processus pour s'assurer que leurs problèmes et préoccupations sont systématiquement compris et pris en compte.
4. **COLLABORER** : Favoriser les partenariats avec toutes les parties prenantes en sollicitant leur contribution lors des processus décisionnels clés.

L'importance d'établir un processus de communication transparent, informatif et bilatéral pour la mobilisation des parties prenantes aidera les pays et les unités régionales dans la mise en œuvre à :

- Éviter la désaffection potentielle de la communauté due à un manque de compréhension des activités du projet et du processus d'autorisation.
- Identifier et gérer les principaux impacts potentiels pour le processus de mise en œuvre du projet
- rechercher les connaissances, les idées et les contributions précieuses de la population locale dans la mise en œuvre du projet et le processus de prise de décision
- Réduction du risque de retards potentiels du projet en veillant à ce que les populations locales et les parties prenantes soient pleinement informées.
- Gérer les demandes et les attentes irréalistes
- Établir des relations productives et à long terme entre et avec toutes les parties prenantes

4.3 Mobilisation des parties prenantes pendant la mise en œuvre du projet

Pour la phase de mise en œuvre du projet, l'UCP de chaque pays et les UCR développera un PMPP spécifique au pays. La mise en œuvre des activités du projet doit être menée de manière participative et communautaire, informée et continuellement optimisée en fonction du retour d'information de la communauté afin de détecter et de répondre aux préoccupations, aux rumeurs et à la désinformation. Pour lutter contre la désinformation dans les processus d'engagement, l'équipe de projet de chaque UCP / UCR s'assurera que les sources d'information sont vérifiées et crédibles avant leur diffusion.

Pendant la mise en œuvre du projet, le PMPP utilisera une variété de techniques de mobilisation pour établir des relations avec les parties prenantes, les consulter et recueillir des informations auprès d'elles, ainsi que pour diffuser des informations sur le projet. Lors de la sélection de toute technique de consultation, plusieurs questions sont prises en considération, y compris le niveau d'éducation formelle des parties prenantes et les sensibilités culturelles, afin de s'assurer que les objectifs de chaque engagement seront atteints. Les éléments suivants seront pris en compte lors du choix des canaux de communication, compte tenu de la situation actuelle du COVID-19, et en cas d'apparition de maladies contagieuses pendant la mise en œuvre du projet :

- Éviter les rassemblements publics (en tenant compte des restrictions ou conseils nationaux), y compris les audiences publiques, les ateliers et les réunions communautaires.
- Si des réunions plus restreintes sont autorisées/conseillées, organisez des consultations en petits groupes, comme des groupes de discussion. Si cela n'est pas autorisé ou conseillé, faites tous les efforts raisonnables pour organiser des réunions par le biais de canaux en ligne, le cas échéant.
- Diversifier les moyens de communication et s'appuyer davantage sur les médias sociaux et les canaux en ligne. Lorsque c'est possible et approprié, créer des plateformes en ligne et des groupes de discussion dédiés, adaptés à l'objectif poursuivi, en fonction du type et de la catégorie de parties prenantes.
- Utiliser les canaux de communication traditionnels (télévision, journaux, radio, lignes téléphoniques spécialisées et courrier) lorsque les parties prenantes n'ont pas accès aux canaux en ligne ou ne les utilisent pas fréquemment. Les canaux traditionnels peuvent également être très efficaces pour transmettre des informations pertinentes aux parties prenantes et leur permettre de faire part de leurs commentaires et suggestions.
- Évaluer et déployer des outils alternatifs pour impliquer les parties prenantes, comme l'utilisation de la radio communautaire, le recours à des influenceurs communautaires clés et à des groupes de pairs, des supports visuels et des médias sociaux.
- Lorsqu'un engagement direct avec les personnes affectées par le projet ou les bénéficiaires est nécessaire, identifier les canaux de communication directe avec chaque ménage affecté via une combinaison spécifique au contexte de messages électroniques, courrier, plateformes en ligne, lignes téléphoniques dédiées avec des opérateurs bien informés.
- Chacun des canaux d'engagement proposés doit clairement spécifier comment les parties prenantes peuvent fournir un retour d'information et des suggestions.

À chaque étape de la mise en œuvre du projet, l'UCP et l'UCR assureront un engagement et une consultation significatifs et la diffusion des informations relatives au projet à toutes les parties prenantes. Les activités de divulgation et de consultation seront conçues en fonction de certains principes directeurs clés, notamment les suivants :

- Les consultations doivent faire l'objet d'une large publicité, notamment auprès des parties prenantes/communautés concernées par le projet, de préférence une semaine avant toute réunion ou tout engagement.
- Veiller à ce que le résumé des informations non techniques soit accessible avant tout événement afin que les personnes soient informées de l'évaluation et des conclusions avant les réunions prévues.
- Le lieu et le calendrier des réunions doivent être conçus de manière à maximiser la participation et la disponibilité des parties prenantes.
- Les informations présentées doivent être claires, non techniques et, si nécessaire, dans toutes les langues locales appropriées.
- Les engagements doivent être facilités de manière à permettre aux parties prenantes d'exprimer leurs points de vue et leurs préoccupations.
- Les questions soulevées doivent être traitées, lors des réunions ou ultérieurement.
- Pour chaque pays, les besoins linguistiques locaux doivent être pris en compte lors de l'engagement des parties prenantes et dans toutes les communications.

Les techniques à utiliser pour les différents groupes de parties prenantes ont été résumées dans le tableau 4 ci-dessous. Comme les groupes de parties prenantes sont les mêmes dans les huit nations participantes, un seul tableau sur les méthodes d'engagement est proposé. Chaque UCP et UCR, lors de la préparation de leur PMPP, préparera un tableau détaillé sur les méthodes d'engagement pour les parties prenantes spécifiques au pays, y

compris l'identification des exigences linguistiques pour toutes les parties prenantes, indépendamment de leur statut de vulnérabilité et de leur accessibilité.

Tableau 4: Méthodes d'engagement et de consultation des parties prenantes pendant la mise en œuvre du projet

Groupe(s) de parties prenantes	Rôle/intérêt dans le projet	Niveau d'influence	Méthodes de consultation et d'engagement	Responsabilité
Commissaires chargés de la collecte des données				
Gouvernement spécifique au pays	Parraine la collecte des données	Haut	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions formelles • courriels • appels téléphoniques • ateliers • discussions de groupe • 	UCP/URC , Ministère des Finances/Ministère de tutelle du projet
Les institutions internationales	Collecte de données par les sponsors	Haut	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions formelles, • emails, • des appels téléphoniques, • ateliers, • discussions de groupe 	UCP/URC , Ministère des Finances/Ministère de tutelle du projet
Organismes intergouvernementaux	Collecte de données par les sponsors	Haut	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions formelles • courriels • appels téléphoniques • ateliers • discussions de groupe 	UCP/URC , Ministère des Finances/Ministère de tutelle du projet
Collecteurs de données				
PIUs spécifiques au pays	Organiser la collecte des données	Haut	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions formelles, • emails, • appels téléphoniques • ateliers • discussions de groupe 	UCP/URC , Ministère des Finances/Ministère de tutelle du projet
Bureaux nationaux de statistiques par pays	Organiser la collecte des données	Haut	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions formelles, • emails, • appels téléphoniques • ateliers • discussions de groupe 	UCP/URC , Ministère des Finances/Ministère de tutelle du projet
Agents recenseurs spécifiques aux pays	Collecte des données sur le terrain	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • ateliers, • discussions de groupe • formations • réunions régulières 	UCP/URC , Ministère des Finances/Ministère de tutelle du projet
Fournisseurs de données				
Pays Ménages, communautés	Fournit des informations/données pour le projet	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • les forums communautaires, • radio/TV • discussions • réunions et consultations • réunions communautaires informelles/ comités de 	UCP/URC , Ministère des Finances/Ministère de tutelle du projet

			développement des villages (CDV)/... <ul style="list-style-type: none"> • chefs locaux • crieur de la ville/du village et • les institutions religieuses (c'est-à-dire les mosquées, les églises) 	
Groupes vulnérables spécifiques au pays	Fournit des informations/données pour le projet	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • les forums communautaires, • radio/TV, • discussions, • réunions et consultations, • réunions communautaires informelles/ comités de développement des villages (CDV)/... • chefs locaux, crieur de la ville/du village et • les institutions religieuses (c'est-à-dire les mosquées, les églises) • les réunions doivent être menées dans les langues locales 	UCP/URC , Ministère des Finances/Ministère de tutelle du projet
Entreprises spécifiques à un pays	Fournit des informations/données pour le projet		<ul style="list-style-type: none"> • Réunions formelles • appels téléphoniques • courriels • communauté pour les forums • radio/TV • discussions • réunions et consultations 	UCP/URC , Ministère des Finances/Ministère de tutelle du projet
OSN spécifique au pays	Fournit des informations/données pour le projet	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions formelles • appels téléphoniques • courriels • communauté pour les forums • radio/TV • discussions • réunions et consultations 	UCP/URC , Ministère des Finances/Ministère de tutelle du projet
Spécifique au pays Administration publique et privée	Fournit des informations/données pour le projet	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions formelles • appels téléphoniques • courriels • communauté pour les forums • radio/TV 	UCP/URC , Ministère des Finances/Ministère de tutelle du projet

			<ul style="list-style-type: none"> discussions réunions et consultations 	
Utilisateurs de données				
Universitaires spécifiques au pays	Utiliser les données à des fins multiples	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Réunions formelles, emails, des appels téléphoniques, ateliers, discussions de groupe 	UCP/URC nistère des Finances/Ministère de tutelle du projet
Organismes de recherche nationaux et internationaux	Utiliser les données à des fins multiples	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Réunions formelles courriels appels téléphoniques ateliers discussions de groupe 	UCP/URC , Ministère des Finances/Ministère de tutelle du projet
Les institutions internationales	Utiliser les données pour les programmes de développement du projet	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Réunions formelles, emails, appels téléphoniques ateliers discussions de groupe 	UCP/URC , Ministère des Finances/Ministère de tutelle du projet
ONG et Organisation de la société civile	Utiliser les données à des fins multiples	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> Réunions formelles courriels appels téléphoniques ateliers, discussions de groupe 	UCP/URC , Ministère des Finances/Ministère de tutelle du projet
Organismes intergouvernementaux	Utiliser les données à des fins multiples	Haut	<ul style="list-style-type: none"> Réunions formelles courriels appels téléphoniques ateliers discussions de groupe 	UCP/URC , Ministère des Finances/Ministère de tutelle du projet
Gouvernement spécifique au pays	Utiliser les données à des fins multiples	Haut	<ul style="list-style-type: none"> Réunions formelles courriels appels téléphoniques ateliers discussions de groupe 	UCP/URC , Ministère des Finances/Ministère de tutelle du projet

4. 4Grincipes directeurs pour les consultations publiques et la divulgation d'informations

La consultation des parties prenantes et la divulgation d'informations feront partie intégrante du processus de mise en œuvre du projet, qui sera mené consciemment à chaque phase de la mise en œuvre du projet. Les UCP dans les pays respectifs et les URC au niveau régional doivent s'assurer que chaque processus de consultation est bien planifié, inclusif et documenté ; et doivent s'efforcer de communiquer un retour d'information sur toutes les questions, préoccupations et actions de suivi émanant des processus de consultation des parties prenantes. L'engagement et la consultation seront menés sur une base continue pour refléter la nature des questions, des impacts et des opportunités émanant de la mise en œuvre du projet. Bien que le choix de la divulgation - tant pour la notification que pour la fourniture d'informations - puisse varier en fonction des publics, la méthode sera basée sur la façon dont la plupart des personnes à proximité des activités spécifiques du projet accèdent

habituellement à l'information. Le projet veillera à ce que les femmes qui peuvent avoir un accès limité à l'information soient atteintes et consultées dans de petits groupes séparés, animés par une femme. Diverses méthodes de communication seront utilisées pour atteindre la majorité des parties prenantes, et le projet sélectionnera celles qui sont les plus appropriées pour chaque public, notamment : les médias de masse (par exemple, les journaux, la radio et la télévision) capables d'atteindre une masse de personnes dans de vastes zones, dans un court laps de temps et à faible coût ; et les réunions en face à face (par exemple, les discussions de groupe et les réunions communautaires) lorsque les membres de l'équipe du projet doivent interagir directement avec les PAP. En particulier, les méthodes qui seront utilisées pour la divulgation d'informations seront les suivantes :

- Journaux (y compris les journaux nationaux, de district et locaux)
- Radio (radio nationale, locale/communautaire)
- Télévision
- Brochures et dépliants
- Posters
- Informations et présentations graphiques (y compris les infographies en images)
- Résumés non techniques (documents et rapports) (rédigés dans les langues locales)
- Correspondance officielle (lettres et courriels)
- Réunions ou rencontres formelles en personne
- Site web (MMMR et Ministère des Finances)
- Médias sociaux (par exemple, WhatsApp et Facebook)
- Discussions en groupe
- Réunions communautaires informelles/Comités de développement des villages (CDV)/chefs locaux
- Crieur de la ville/du village
- Institutions religieuses (par exemple, mosquées, églises)

Tableau 5: Stratégies proposées pour la divulgation d'informations

Liste des informations/ Documents à divulguer	Partie prenante cible	Méthode à utiliser	Moment de la consultation/divul- gation	Respons- abilité
PAD, POM, PEES , MGP , CMPP , PGMO , CGES , cadre de gestion de la sécurité, plan d'action EAS/HS calendrier de collecte des données, objectif de la collecte des données, protocoles de confidentialité.	Commissaires chargés de la collecte des données, collecteurs de données, fournisseurs de données, utilisateurs de données, personnes qui vont subir un test de prévalence du VIH.	Journal, site web, En ligne et grâce aux TIC, radio, réunions de l'hôtel de ville.	Pendant la mise en œuvre du projet	UCP
PAD, POM, PEES MGP , CMPP , PGMO , SEA/SH Plan d'action, TOR, RFQ, CGES , code de conduite du contractant, calendrier de collecte des données, objectif de la collecte des	Commissaires chargés de la collecte des données, collecteurs de données, fournisseurs de données, utilisateurs de données, personnes qui	Journal, site web, En ligne et grâce aux TIC, Radio, Réunion de l'hôtel de ville	Avant le début des travaux Tout au long de la mise en œuvre du projet	UCP

données, protocoles de confidentialité.	vont subir un test de prévalence du VIH.			
Sessions d'apprentissage, durabilité, protocoles de confidentialité	Commissaires chargés de la collecte des données, collecteurs de données, fournisseurs de données, utilisateurs de données, personnes qui vont subir un test de prévalence du VIH.	Journal, site web, En ligne et grâce aux TIC, Radio, Réunion de l'hôtel de ville	Un mois après l'efficacité du projet Tout au long de la mise en œuvre du projet	UCP
Travaux de génie civil (Niger, Mauritanie et Sénégal), mobilier et équipement de bureau (pour tous les PIU)	Commissaires chargés de la collecte des données, Collecteurs de données, Fournisseurs de données, Utilisateurs de données	Journal, site web, En ligne et grâce aux TIC, radio, réunions de l'hôtel de ville.	Avant le début des travaux Tout au long de la mise en œuvre du projet	UCP

4.4 Mobilisation des groupes et individus vulnérables

Il est très important de comprendre les impacts du projet et de savoir s'ils peuvent affecter de manière disproportionnée les individus ou les groupes défavorisés ou vulnérables, qui n'ont souvent pas la possibilité d'exprimer leurs préoccupations ou de comprendre les impacts d'un projet. Les points suivants vont donc informer l'approche pour mobiliser les groupes vulnérables afin qu'ils puissent participer de manière significative au projet :

- Identifier les personnes ou les groupes vulnérables ou défavorisés et les limites qu'ils peuvent avoir à participer et/ou à comprendre les informations sur le projet ou à participer au processus de consultation.
- Une appréciation et une compréhension des facteurs qui pourraient empêcher les individus ou les groupes défavorisés de participer aux processus ou aux activités prévus. Par exemple, les différences linguistiques, la pénétration et l'accessibilité d'Internet, le manque de moyens de transport pour se rendre aux événements, l'accessibilité des lieux, le handicap, le manque de compréhension d'un processus de consultation, les horaires des différents publics, y compris les femmes qui peuvent être trop occupées pour participer, peuvent tous constituer des obstacles à leur participation.
- Reconnaissance de la manière dont les personnes défavorisées et vulnérables obtiennent normalement des informations sur la communauté, les projets et les activités.
- Identifier les limitations concernant le moment de la journée ou le lieu de la consultation publique, et ce qui peut être fait pour remédier à ces limitations et améliorer leur participation.
- Identifier le soutien ou les ressources supplémentaires qui pourraient être nécessaires pour permettre aux personnes défavorisées et vulnérables de participer au processus de consultation. Il peut s'agir de fournir des traductions dans les langues locales, des informations en langue des signes, en gros caractères ou en braille ; de choisir des lieux accessibles pour les événements ; de fournir un moyen de transport aux personnes vivant dans des régions éloignées pour qu'elles puissent se rendre à la réunion la plus proche ; d'organiser des réunions restreintes et ciblées où les parties prenantes vulnérables sont plus à l'aise pour poser des questions ou exprimer leurs préoccupations.
- Dans la mesure du possible, engagez des organisations actives dans la zone du projet qui travaillent avec des groupes vulnérables, comme les personnes handicapées, les prestataires médicaux, qui peuvent être plus conscients des groupes marginalisés et de la meilleure façon de communiquer avec eux.

Tableau 6: Stratégies d'engagement avec les parties prenantes vulnérables du projet

Groupe de parties prenantes	Caractéristiques principales	Besoins linguistiques	Moyens de notification préférés	Besoins spécifiques
Personnes handicapées	<p>Les personnes handicapées sont généralement exclues et peuvent présenter un certain nombre de déficiences, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Mobilité ● Audiance ● Vision ● S'exprimer ● Incapacité à lire et à écrire ● Intellectuel ● Susceptible de SEA/SH 	Langue officielle et non officielle/locale	<ul style="list-style-type: none"> ● Informations écrites ● Radio ● Lettre ● Bouche-à-oreille ● Crieur de la ville/du village ● Les chefs religieux ● Dirigeants locaux/Comités de développement des villages/Chefs de village 	<ul style="list-style-type: none"> ● Accessibilité aux lieux de réunion ● Interprète(s) ● Interprètes en langue des signes ● Braille ● Utilisation d'images/infographies ● Réunions en journée ● Gros caractères ● Éclairage supplémentaire
Personnes âgées	<p>Plusieurs facteurs peuvent entraver la participation des personnes âgées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Problèmes de mobilité ● Déficience auditive ● Incapacité de lire et d'écrire la langue officielle ● Déficience visuelle ● Faible niveau d'alphabétisation 	Langue officielle et non officielle/locale	<ul style="list-style-type: none"> ● Informations écrites ● Radio ● Bouche-à-oreille ● Crieur de la ville/du village/Chefs/VDCs ● Institutions religieuses 	<ul style="list-style-type: none"> ● Accessibilité aux lieux de réunion ; ● Interprète(s) ● Réunions en journée ● Lieux de rencontre centraux dans la communauté ● Utilisation de graphiques ● Gros caractères
Femmes	<ul style="list-style-type: none"> ● Faible niveau d'alphabétisation ● Sans pouvoir et sans voix ● Femmes de ménage ● Travailleurs du sexe ● Petits commerçants ● Susceptible de SEA/SH ● Minorités linguistiques ● Travailleurs informels ● Location de terres agricoles pour les moyens de subsistance ● Manque d'accès aux technologies de l'information (y compris les ordinateurs, les téléphones portables/manque d'accès au crédit pour utiliser les téléphones) 	Langue officielle/non officielle/locale	<ul style="list-style-type: none"> ● Informations écrites ● Radio ● Bouche-à-oreille ● Crieur de la ville/du village ● VDC/Chefs ● Institutions religieuses 	<ul style="list-style-type: none"> ● Des réunions séparées, mais publiques, avec les hommes ● Facilitation efficace dans les réunions conjointes avec les hommes ● Réunions de jour (lorsqu'ils ne travaillent pas à la maison ou dans le cadre d'un travail extérieur) ● Organiser des réunions à proximité de leur entreprise/domicile/communauté. ● Interprète(s)

Jeunes (hommes et femmes)	<ul style="list-style-type: none"> ● Principalement au chômage ● Sans pouvoir et sans voix ● Susceptible de subir des VBG/EST/SH (surtout les femmes) ● Faible niveau d'alphabétisation ● Travailleurs du sexe et touristes opportunistes 	Langue officielle/non officielle/locale	<ul style="list-style-type: none"> ● Informations écrites ● Radio ● Bouche-à-oreille ● Crieur de la ville/du village 	<ul style="list-style-type: none"> ● Réunions séparées, mais publiques, des adultes de sexe masculin ● Facilitation efficace dans les réunions conjointes avec des hommes adultes ● Réunions en journée ● Lieux de rencontre centraux dans les communautés ● Interprète(s)
Personnes analphabètes	<ul style="list-style-type: none"> ● Principalement au chômage ● Analphabètes ● Sans pouvoir et sans voix 	Langue non officielle/locale	<ul style="list-style-type: none"> ● Radio ● Bouche-à-oreille ● Crieur de la ville/du village ● Institutions religieuses ● VDCs/chefs 	<ul style="list-style-type: none"> ● Facilitation efficace dans les réunions conjointes avec les personnes alphabétisées ● Réunions en journée ● Lieux de rencontre centraux dans les communautés ● Interprète(s) ● Utilisation de graphiques/ infographies
Travailleurs migrants	<ul style="list-style-type: none"> ● Chômeurs ● Majoritairement analphabètes ● Sans pouvoir et sans voix ● Ne peuvent être des citoyens 	Langue non officielle/locale	<ul style="list-style-type: none"> ● Radio ● Bouche-à-oreille ● Crieur de la ville/du village 	<ul style="list-style-type: none"> ● Facilitation efficace dans les réunions conjointes avec les personnes alphabétisées ● Réunions en journée ● Lieux de rencontre centraux dans les communautés ● Interprète(s) ● Utilisation de graphiques
Communautés éloignées	<ul style="list-style-type: none"> ● Manque d'infrastructures TIC de base (y compris l'internet) et d'accès à l'internet ● Des niveaux de pauvreté plus élevés ● Manque d'accès aux téléphones portables ● Terrain accidenté ● Des résidents majoritairement analphabètes 	Langue non officielle/locale	<ul style="list-style-type: none"> ● Radio ● Bouche-à-oreille ● Crieur de la ville/du village ● Des leaders communautaires de confiance 	<ul style="list-style-type: none"> ● Facilitation efficace dans les réunions conjointes avec les personnes alphabétisées ● Réunions en journée ● Lieux de rencontre centraux dans les communautés ● Interprète(s) ● Utilisation d'images et d'infographies

Personnes déplacées à l'intérieur du pays/Réfugiés/Retournés	<ul style="list-style-type: none"> ● Chômeurs ● Majoritairement analphabètes ● Susceptible de SEA/SH (surtout les femmes) ● Minorités linguistiques 	Langue non officielle/locale	<ul style="list-style-type: none"> ● Radio ● Bouche-à-oreille ● Crieur de la ville/du village 	<ul style="list-style-type: none"> ● Facilitation efficace dans les réunions conjointes avec les personnes alphabétisées ● Réunions en journée ● Lieux de rencontre centraux dans les communautés ● Interprète(s) ● Utilisation de graphiques
Personnes vivant avec des maladies chroniques. x	<p>Les personnes vivant avec des maladies chroniques peuvent généralement présenter un certain nombre de déficiences, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Vivre avec les effets physiques de la maladie ● La prise en charge des traitements chroniques qui peuvent être coûteux. ● Vivre avec une image négative ● Manque de confiance et d'une image positive de soi ● Chômeurs 	Langue non officielle/locale	<ul style="list-style-type: none"> ● Informations écrites ● Radio ● Lettre ● Bouche-à-oreille ● Crieur de la ville/du village ● Les chefs religieux ● Dirigeants locaux/Comités de développement des villages/Chefs de village ● 	<ul style="list-style-type: none"> ● Animation efficace de réunions conjointes avec des personnes vivant avec des maladies chroniques ● Accessibilité aux lieux de réunion ● Interprète(s) ● Utilisation d'images/infographies ● Réunions en journée ● Gros caractères
Personnes vivant dans des zones fragiles/conflictuelles/sécurisées.	<ul style="list-style-type: none"> ● Les défis du développement par le déplacement des populations, la propagation des maladies, la réduction du commerce et l'augmentation du crime organisé et du terrorisme ; ● Absence de prestation de services de base ; ● Manque d'opportunités d'emploi pour les jeunes à risque ; ● Exposition à la pauvreté et vulnérabilité. ● Asymétries d'information entre les élites et les masses, ● Faible niveau de coordination inter-personnelle, ● Dislocations sociales et contraintes de sécurité et de mobilité 	Langue officielle et non officielle/locale	<ul style="list-style-type: none"> ● Radio ● Bouche-à-oreille ● Crieur de la ville/du village 	<ul style="list-style-type: none"> ● Fournir aux femmes un accès effectif et un espace sûr pour écouter des émissions de radio politiques impartiales afin de surmonter les asymétries d'information et les problèmes d'action collective dans les zones rurales. ● Facilitation efficace des réunions conjointes avec les populations déplacées. ● Organisez des réunions de jour à proximité de leur lieu de vie où la sécurité est assurée. ● Lieux de rencontre centraux dans les communautés ● Interprète(s) ● Utilisation de graphiques

5.0 MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES

5.1 Principes et objectifs de l'élaboration d'un mécanisme de gestion des plaintes du projet

L'objectif du présent MGP est de fournir un cadre que les UCP et les URC respectives utiliseront pour préparer et mettre en œuvre leur propre mécanisme de règlement des griefs avant le début des activités du projet afin d'aborder et de résoudre rapidement et efficacement tous les problèmes et préoccupations liés au projet, d'une manière transparente, culturellement appropriée et facilement accessible à toutes les parties affectées par le projet et aux parties intéressées, sans frais et sans rétribution. Le MGM ne doit pas empêcher l'accès aux recours judiciaires ou administratifs.

Les doléances peuvent prendre la forme de plaintes spécifiques concernant des dommages ou des blessures réels, de préoccupations générales concernant les activités, les incidents et les impacts du projet, ou les impacts perçus. Le projet prévoit un MGP qui permettra à tous les bénéficiaires directs et indirects, aux prestataires de services et aux autres parties prenantes de signaler et de demander réparation pour les plaintes liées au projet. Les parties prenantes seront informées du GM du projet, ainsi que des mesures mises en place pour traiter les plaintes liées au projet aux niveaux communautaire, national et régional de manière confidentielle. Ceci sera fait dans le cadre des consultations des parties prenantes du projet par les UCP dans les pays respectifs et les URC .

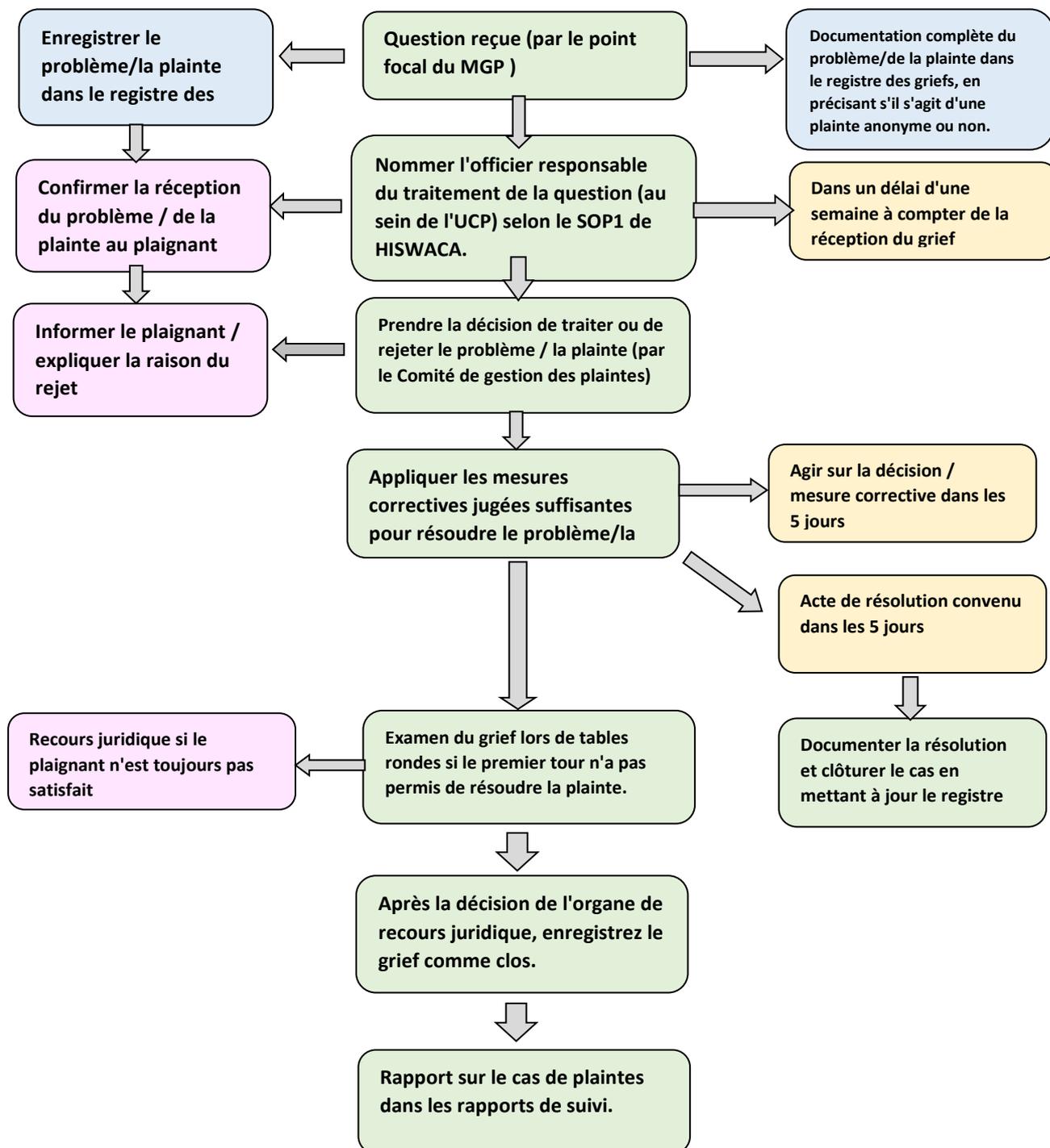
Le MGP servira à répondre aux exigences, à prévenir et à répondre aux préoccupations des individus, des groupes ou des communautés, à réduire les risques et à aider les processus plus larges qui créent un changement social positif. Il contribuera également à :

- Mettre en œuvre une procédure de communication et de réclamation adaptée pour résoudre les plaintes d'exploitation et d'abus sexuels et de harcèlement sexuel (EAS/SH), y compris des protocoles d'orientation vers les prestataires de services locaux en matière de VBG.
- Mettre en place une interface interactive en ligne pour recueillir les commentaires, les questions et les requêtes et assurer le retour d'information.
- Assurer la disponibilité d'un système où les demandes de renseignements, les demandes d'éclaircissement, les problèmes, les préoccupations des personnes ou des groupes concernés par le projet peuvent être reçus, examinés et résolus en temps utile.
- Fournit aux personnes concernées des moyens de déposer une plainte ou de résoudre tout différend qui pourrait survenir pendant la mise en œuvre des projets.
- S'assurer que des mesures de réparation appropriées et mutuellement acceptables sont identifiées et mises en œuvre à la satisfaction des plaignants.
- Vérifier que les plaintes sont satisfaites selon les actions correctives proposées et
- Évite de devoir recourir à des procédures judiciaires, etc.

5.2 Processus de Mécanismes de Gestion des Plaintes (MGP) pour le projet HISWACA-SOP 1

Bien que le MGP de ce CMPP fournisse des conseils à tous les UCP/URC à suivre lors de la préparation de leurs MGP, le MGP doit également tenir compte du contexte du pays et des entités pertinentes pour traiter les griefs et doit être proportionnel au risque. Les informations sur le MGP seront publiées dans le cadre des consultations initiales du programme et divulguées dans toutes les agences participantes. Des brochures seront distribuées lors des réunions, des formations et des ateliers, et des affiches seront placées dans des lieux publics tels que les bureaux de l'équipe de mise en œuvre du projet, les tableaux d'affichage mis à la disposition des parties prenantes stratégiques, etc. Des informations sur le MM seront également publiées en ligne sur le site Internet de l'UA--STATAFRIC. Le MGP proposé suivra la structure suivante.

Figure 1: Processus de mécanisme de grief



5.2.1 Points focaux du MGP

Les UCR et les UCP sélectionneront un point focal du MGP : Le point focal du MGP comprendra les spécialistes de la gestion des risques environnementaux et sociaux du projet. Les coordonnées du point focal du MGP seront mises à la disposition de toutes les parties prenantes. Les doléances seront déposées par quiconque auprès du point focal du MGP au sein de la RIU/PIU. Le point focal du GM travaillera avec les responsables de la gestion des risques E&S (E&SRM) du projet pour soutenir le traitement des plaintes portées à l'attention du point focal du MGP et sera le secrétaire du comité de gestion des griefs qui sera hébergé au niveau local et national. Les membres du Comité seront

sélectionnés par les différentes UCP pendant la mise en œuvre du projet sur la base de leur position en tant qu'autorité publique/traditionnelle et de leur capacité à résoudre les conflits.

5.2.2 Suivi de la mise en œuvre du MGP Le point focal du MGP du projet sera également responsable de la documentation (enregistrement) (voir l'annexe 3), de l'enregistrement des griefs reçus et traités (anonymes et non anonymes, et de la rédaction de rapports réguliers à l'intention des membres du comité du projet. Pour garantir la protection de l'identité des plaignants non anonymes, les registres et les rapports de griefs ne doivent pas inclure d'informations permettant d'identifier les individus. Voir l'annexe 3 pour un exemple de registre de griefs qui doit être converti en excel et également conservé comme copie physique.

5.2.3 Diffusion du MGP

Le MGP sera diffusé dès que possible et maintenu tout au long du cycle de vie du projet. Il sera divulgué d'une manière culturellement appropriée en anglais, en français et dans une autre langue locale dans les pays respectifs, dans un format compréhensible pour toutes les parties prenantes concernées, en indiquant les informations suivantes :

- Toute personne peut déposer des plaintes, des griefs, des préoccupations, poser des questions ou faire des commentaires ou des suggestions concernant le projet.
- Toute personne peut contacter le point focal du GM en utilisant les coordonnées fournies par ce dernier.
- Le point focal du MGP est chargé de recevoir les plaintes, les doléances, les préoccupations, les questions, les commentaires, les suggestions, et de répondre à la personne sur une base non anonyme ou généralement via le site Web du projet sur une base anonyme.
- Le point focal du MGP confirmera la réception de la plainte, du grief, de la préoccupation, de la question, du commentaire ou de la suggestion, en fournissant une réponse préliminaire ou en confirmant le délai prévu pour fournir une réponse.
- En utilisant ce mécanisme de plainte, la plainte, le grief, la préoccupation, la question, le commentaire, la suggestion en ce qui concerne le développement du projet de mini-réseau sera reçu par le promoteur du projet qui s'efforcera de répondre à la plainte, au grief, à la préoccupation, à la question, au commentaire, à la suggestion et s'engagera avec le plaignant et les autres parties concernées par le projet pour atténuer toute plainte, tout grief, toute préoccupation ou incorporer tout commentaire, toute suggestion dans le développement du projet dans la mesure du possible.

Le gouvernement local et tous les contractants seront également conseillés sur le MM afin qu'ils puissent communiquer le processus étape par étape à toutes les parties prenantes concernées.

5.3 Principes de la procédure de la gestion des plaintes relatives aux EAS/HS

Les UCP des pays et les UCR régionales développeront des procédures centrées sur les survivants au sein du MGP principal, en donnant la priorité à la sécurité des survivants, à la confidentialité et à un environnement favorable, protecteur et habilitant pour les droits des survivants. Le personnel sera formé sur la manière de signaler les cas d'EAS/HS et d'utiliser les canaux de dépôt de plainte, un code de conduite avec des clauses sur l'exploitation et les abus sexuels et le harcèlement sexuel sera développé et signé par tout le personnel sur le terrain, reconnaissant le fait que l'EAS/HS est interdit et comment la mauvaise conduite sera sanctionnée et une campagne de sensibilisation sera menée pour les communautés dans les zones de mise en œuvre du projet pour les informer sur le contenu du code de conduite, comment déposer des plaintes et quels sont les services disponibles pour les survivants.

Le MGP établira un protocole d'orientation vers les prestataires de services locaux en matière de VBG, qui seront identifiés et évalués pour la qualité de leurs interventions avant le début des activités du projet. Les survivants d'EAS/HS se verront proposer une orientation vers des services d'aide médicale,

psychosociale et/ou juridique dès que la plainte sera enregistrée, et le prestataire de services accompagnera le survivant pendant les procédures du MM.

Le MGP établira des procédures pour vérifier le lien entre la plainte de l'EAS /HS et le projet et appliquera des sanctions au personnel ou aux travailleurs du projet qui ont enfreint le Code de conduite. Le processus de vérification ne cherchera pas à établir la culpabilité ou l'innocence de l'auteur présumé mais vise à déterminer si les preuves montrent que la faute présumée est fondée (plus probable qu'elle se soit produite que non). La victime EAS/HS est libre d'intenter une action en justice, si tel est son choix, au moment, pendant ou après la procédure de MGP , y compris en dernier recours.

La vérification et la gestion des plaintes EAS/HS seront assurées par le comité de gestion au niveau national afin de minimiser les risques de violation de la confidentialité si les membres du comité local sont proches de la survivante ou de l'auteur présumé. Les membres du comité de niveau national en charge de la gestion des plaintes EAS/HS auront une expérience en matière de VBG et de questions sociales sensibles et seront chargés de la gestion et du stockage des données confidentielles.

Partage des données : Les prestataires de services en matière de VBG auront leur propre processus de gestion des cas qui sera utilisé pour rassembler les données détaillées nécessaires pour soutenir le plaignant et faciliter la résolution du cas transmis par l'opérateur du MGP Le prestataire de services en matière de VBG doit conclure un protocole de partage d'informations avec l'opérateur du MGP pour clore le dossier. Ces informations ne doivent pas aller au-delà de la résolution de l'incident, de la date de résolution de l'incident et du fait que le cas est clos. Les fournisseurs de services n'ont aucune obligation de fournir des données sur les cas à qui que ce soit sans le consentement du survivant. Si la victime consent à ce que les données de son dossier soient partagées, le prestataire de services peut partager ces informations si et quand cela est sûr, c'est-à-dire si le partage des données n'expose pas la victime ou le prestataire de services au risque de subir d'autres violences ou abus² .

Le MGP aura mis en place des processus pour notifier immédiatement l'UCP et la Banque mondiale de toute plainte EAS/HS avec le consentement du survivant.

6.0 IMPLEMENTATION ARRANGEMENT, RESPONSIBILITIES AND RESOURCES

6.1 Modalités de mise en œuvre et responsabilités

Le dispositif de mise en œuvre et les entités pour la mise en œuvre de la CMPP et des activités connexes varieront d'un pays à l'autre et pour les institutions régionales. Cependant, les dispositions génériques suivantes ont été suggérées pour être adaptées par chaque UCP/UCR :

- **Statisticien général (SG)/SG adjoint, ONS, président** : Pour aider à la mise en œuvre de PMPP et s'assurer que les activités de l'HISWACA sont entreprises dans le respect de ce SEP
- **Directeurs/Comités techniques et Statisticiens principaux/de district/Opérations** : Ces catégories doivent fournir des conseils pour la cartographie des parties prenantes et s'assurer que la préparation et les activités de sensibilisation sont fructueuses. Ils doivent également s'assurer que les activités du projet sont conformes aux limites de ce PMPP , participer aux consultations des parties prenantes et au niveau 1 du MGP.
- **Le Ministère des Finances et le Unité de gestion fiduciaire du projet** : Ces entités doivent assurer le décaissement et l'audit adéquats et opportuns des fonds pour les activités liées au PMPP .
- **Ministère de la planification et du développement économique** : C'est le ministère de tutelle des statistiques. Il contribue à la coordination avec les autres ministères de tutelle afin de garantir une mise en œuvre harmonieuse du PMPP.

² Pour plus d'informations sur le partage des données relatives à la VBG, voir : <http://www.gbvims.com/gbvims-tools/isp/>.

- **Coordinateur/Gestionnaire de projet** : Fournir des informations adéquates à toutes les parties prenantes, s'assurer que toutes les activités du HISWACA-SOP 1 sont entreprises conformément au présent PES, participer à toutes les consultations, à l'établissement de rapports à l'intention des parties prenantes et à la mise en œuvre du niveau 2 du MM.
- **Spécialiste/gestionnaire du suivi et de l'évaluation** : Participer à la préparation du PMPP , revoir périodiquement et mettre à jour objectivement ce plan en fonction des changements intervenus au niveau des parties prenantes et de leur engagement dans les activités de HISWACA-SOP 1, participer aux consultations publiques, à l'établissement de rapports et contribuer à garantir que toutes les activités du projet adhèrent à ce PMPP.
- **Spécialistes du FSE environnemental et social** : S'assurer que toutes les parties prenantes sont informées de manière adéquate, les guider et participer à toutes les activités liées au SEP et veiller à ce que l'HISWACA soit mis en œuvre conformément à ce SEP et à l'ESS10. Un consultant en matière de VBG sera engagé pour soutenir les spécialistes en gestion des risques environnementaux et sociaux dans la mise en œuvre des mesures de prévention et de réponse en matière d'EAS/HS.
- **Spécialiste de la gestion financière et spécialiste de Passation des marchés** : S'assurer que toutes les questions financières et de passation de marché liées à la mise en œuvre de ce PMPP sont réalisées en temps opportun et de manière adéquate.
- **HISWACA-SOP 1 Consultants et prestataires de services** : S'assurer que toutes leurs activités sont conformes au présent PMPP et contribuent à la sensibilisation et à la conduite de mobilisation des parties prenantes et à la diffusion publiques du PMPP.
- **Les départements juridiques, les OSC, les ONG et la police/UGFP** : aident à la mise en œuvre de ce plan sont le niveau 2 et le stade juridique du MGP.
- **Département administratif et assistant** : veiller à ce que toutes les questions administratives liées à ce plan soient traitées de manière adéquate et opportune et participer à Teir-1 du MGP.

6.4 Évaluation des capacités et besoins de formation

La formation sur le CES de la Banque mondiale et les instruments associés tels que le MGP , l'évaluation des risques EAS/HS ainsi que la prévention et la réponse, les Procédures de Gestion de la Main d'œuvre constitueront la base du plan de formation.

6.5 Ressources (budget) pour la mise en œuvre du SEF

L'intervention HISWACA-SOP1 est un programme avec différentes composantes et sous-composantes, dont la plupart déclenchent des intérêts régionaux et nationaux. il s'agit d'un budget indicatif.

En conséquence, ce CMPP aura des rassemblements pour sa diffusion et des consultations publiques, des activités de formation et la consultation des parties prenantes dans les différents pays. Le budget indicatif vise donc à couvrir la mise en œuvre de ce CMPP, qui fait également l'objet de révisions périodiques. Le budget pour chaque PMPP est d'environ 122 010 USD par pays et est inclus dans la composante 3, Gestion et coordination du projet.

Le budget est fait sur une base estimative car chaque pays aura des circonstances et un contexte local différents qui pourraient avoir un impact sur le budget. Cela dit, tous les pays et les acteurs devront travailler à la finalisation de leur budget dans le cadre de la préparation de leur PMPP .

Tableau 7: Budget annuel indicatif pour le PMPP

Poste budgétaire	Coût (USD)
Frais généraux pour la mise en œuvre du PMVS (voyages, impression, et engagements communautaires)	40,000.00
Préparation du PMPP (y compris la logistique liée aux activités du PMPP)	60,000.00
Dépenses supplémentaires pour les personnes ressources sur les activités du PMPP	10,000.00
Autres (contingence 10%)	11,000.00
Total	122,010.00

7.0 SURVEILLANCE ET RAPPORT DES PES

7.1 Implication des parties prenantes dans les activités de surveillance

Le suivi des activités d'engagement des parties prenantes est important pour garantir que les efforts de consultation et de divulgation sont efficaces et que les parties prenantes ont été consultées de manière significative tout au long du processus. Le suivi permet également au Projet d'améliorer ses stratégies en utilisant les informations rigoureuses acquises lors des activités de suivi. Les activités de suivi se concentreront sur :

- La mise en œuvre de ce CMPP
- Activités de consultation et de divulgation menées avec toutes les parties prenantes
- L'efficacité des processus d'engagement dans la gestion des impacts et des attentes par le suivi du feedback reçu des activités d'engagement.
- Nombre de commentaires par question/sujet et type de parties prenantes, et détails des réactions fournies
- Dans quelle mesure le retour d'information des parties prenantes se reflète dans les activités du projet.
- Le nombre et le type de griefs ainsi que la nature et le moment de leur résolution
- Enregistrement et suivi des engagements pris envers les parties prenantes
- Attitudes et perceptions de la communauté à l'égard du projet, sur la base des rapports des médias et des réactions des parties prenantes.

Les activités d'engagement des parties prenantes tout au long du projet utiliseront une procédure qui garantit que toutes les doléances sont reçues, suivies, que les données recueillies sont enregistrées et qu'il y est répondu en temps voulu. Une base de données des parties prenantes et des doléances sera établie et sera alimentée et mise à jour par le spécialiste social de l'UCP /le point focal du GG pour les doléances (pour chaque activité d'engagement des parties prenantes et chaque doléance reçue).

7.1.1 Rapport aux groupes de parties prenantes

Le promoteur du projet (UA, UCP et URC), et le spécialiste social pour chaque UCP/UCR en particulier, élaborera des rapports réguliers (généralement mensuels ou trimestriels pendant la construction dans

les trois pays) qui sont généralement requis par la Banque mondiale pour présenter toutes les activités, y compris les activités d'engagement des parties prenantes, pour la période et résumer les problèmes. Le rapport et ses annexes détailleront également les mesures prises pour traiter les problèmes, le calendrier des réponses, ainsi que les mesures correctives et d'atténuation pour répondre aux griefs et l'analyse des tendances.

Les données rapportées incluront les activités suivantes : distribution d'informations sur les documents de divulgation, annonces publiques et engagement des médias, réunions de divulgation et de consultation, disponibilité du mécanisme de réclamation, collecte et incorporation des commentaires et des réactions.

BENIN

QUESTIONS D'ORIENTATION et RÉPONSES

A. Lois et politiques nationales pertinentes pour le projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest (HISWA) (P169265),

1. Veuillez fournir une liste des différentes législations (lois, décrets, règlements, etc.) relatives au projet dans le tableau ci-dessous. Ces lois peuvent être celles qui établissent le bureau ou le département des statistiques, qui habilite les agences d'État à collecter, stocker et utiliser les données. Les lois doivent être énumérées dans les colonnes du tableau ci-dessous.

Lois pertinentes du pays : HISWA -SOP 1

Pays	Règlement sur les statistiques			
	Lois	Décrets	Ordres / Ordonnances	Normes/Charter/Protocole
Bénin	<ul style="list-style-type: none"> - Loi n°22-07 du 27 juin 2022 portant organisation et réglementation des activités statistiques en République du Bénin. - Loi n° 2021-014 du 15 janvier 1999 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin. - Loi N°2018-07 du 30 mars 2018 autorisant la ratification de la convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. - Loi N°2019-08 du 15 février 2019 autorisant la ratification de la convention N°102 de l'Organisation internationale du travail sur la sécurité sociale. - Loi N°2017-05 du 29 août 2017 fixant les conditions et la procédure 	<ul style="list-style-type: none"> - Décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure type des ministères. - Décret n° 2021-523 du 13 octobre 2021 portant approbation des statuts modifiés de l'Institut national de la statistique et de l'analyse économique, désormais dénommé Institut national de la statistique et de la démographie. - Décret n° 2022-452 du 27 juillet 2022 rendant obligatoire l'utilisation de la Nomenclature des activités et produits du Bénin dans les méthodes de travail des administrations publiques. - Décret n° 2022-319 du 1er juin 	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté interministériel N°188/MDR/MF/DC /CC/CP du 22 avril 1993 relatif aux conditions de délivrance et d'utilisation en agriculture des matières actives entrant dans la composition des produits phytopharmaceutiques agréés. - Ordonnance N°73-65 du 24 septembre 1973 relative au régime des substances explosives (Elle réglemente la fabrication, la conservation, l'importation, le transport, la vente et l'achat des substances explosives). 	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie d'harmonisation de la statistique en Afrique (SHaSA2) 2017-2026 - Charte africaine de la statistique, ratifiée par le décret n° 2012-076 du 10 avril 20120.

	<p>d'embauche, de placement de la main d'œuvre et de rupture du contrat de travail en République du Bénin.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loi N°2017-05 du 29 septembre 2017 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées en République du Bénin. - Loi n°98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin. - Loi N°91-004 du 11 février 1991 portant réglementation phytosanitaire en République du Bénin. 	<p>2022 fixant les critères de catégorisation des communes en République du Bénin.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décret N°2022-320 du 1er juin 2022 fixant la catégorisation des communes en République du Bénin. - Décret N°2022-184 du 16 mars 2022 portant composition, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil national de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose, le paludisme, les hépatites, les IST et les épidémies. - Décret n° 2001-178 du 28 mai 2001 portant ratification de la convention internationale du travail n° 182 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination. - Décret n° 2001-109 du 4 avril 2001 fixant les normes de qualité des eaux usées en République du Bénin. - Décret n°2003-332 du 27 août 2003 portant sur la gestion des déchets solides en 		
--	--	---	--	--

2. Existe-t-il des normes/protocoles internationaux qui guident les statistiques, la collecte, le stockage, l'utilisation et la confidentialité des données dans votre pays ? Si oui, veuillez les énumérer ici et en joindre des copies.
- *Loi générique sur les statistiques officielles des Nations unies.*
 - *Plusieurs documents cadres pour le développement de la statistique en Afrique : (i) le Cadre stratégique régional de référence pour le développement de la statistique en Afrique (CSRR) adopté en 2007, (ii) la Charte africaine de la statistique adoptée en 2009 et (iii) la deuxième Stratégie pour l'harmonisation de la statistique en Afrique (SHaSA 2) de 2018.*
 - *Les nomenclatures et classifications statistiques internationales mises en place par l'ONU et ses agences spécialisées, ainsi que celles des Communautés ouest-africaines telles que la NAEMA-NOPEMA révision 1, la COICOP, la NTS, la classification des professions, etc. sont également utilisées.*
3. Existe-t-il des politiques qui soutiennent la collecte de données dans votre pays ? Veuillez énumérer les politiques ci-dessous et **fournir des copies des politiques que vous avez énumérées**
- i. Plan national de développement (PND) -----
 - ii. Programme d'action gouvernementale (PAG) -----
 - iii. Stratégie nationale pour le développement de la statistique (SNDS) -----
-

B. Liste des parties prenantes, rôle et zone d'influence

Quelles sont les différentes institutions partenaires et parties prenantes avec lesquelles vous travaillez ? Énumérez-les dans le tableau ci-dessous ?

Nom des parties prenantes	Commissaires chargés de la collecte des données	Collecteur de données (par exemple, enquêteur, etc.)	Fournisseurs de données (par exemple, les communautés)	Utilisateurs de données (organismes de recherche, etc.)	Rôle et zone d'influence (AI)
INStad, UEMOA, AFRISTAT, ANPE, GIZ	WAEMU (ERI-ESI)	Géomètres	Communautés, Ménages	Gouvernement, institutions internationales, organismes de recherche, étudiants, etc.	Soutien technique et financier au niveau national
INStad, UNICEF, ANV/MS, PNLP, PMLS, DPP et DSME du MS	UNICEF (MICS)	Géomètres	Communautés, Ménages	Gouvernement, institutions internationales, organismes de recherche, étudiants, etc.	Soutien technique et financier au niveau national
INStad, PNUD	PNUD (Enquêtes COVID)	Géomètres	Communautés, ménages, entreprises	Gouvernement, institutions internationales,	Soutien technique et financier au

				organismes de recherche, étudiants, etc.	niveau national
INStAD, Gouvernement, ANPE	Gouvernement (emplois créés par les projets du PAG)	Points focaux des ministères sectoriels	Responsables des projets du PAG et autres responsables des structures impliquées dans ces projets	Gouvernement, institutions internationales, organismes de recherche, étudiants, etc.	Soutien technique et financier au niveau national
INStAD, PAM, DSA-MAEP	Programme alimentaire mondial (PAM) (AGVSAN)	Géomètres	Communautés, Ménages	Gouvernement, institutions internationales, organismes de recherche, étudiants, etc.	Soutien technique et financier au niveau national
INStAD, USAID-UNICEF-UNFPA-PNLP, SP/CAN, MS, ICF, Fonds Mondial,	USAID-UNICEF-UNFPA-PNLP (EDS)	Géomètres	Communautés, Ménages	Gouvernement, institutions internationales, organismes de recherche, étudiants, etc.	Soutien technique et financier au niveau national
INStAD, MCA, SBEE	MCA (enquête sur l'énergie)	Géomètres	Communautés, ménages, entreprises	Gouvernement, institutions internationales, organismes de recherche, étudiants, etc.	Soutien technique et financier au niveau national
INStAD, Gouvernement, Douanes, Police, Autorités locales, GIZ	Gouvernement (ECENE)	Géomètres	Communautés, Points de passage	Gouvernement, institutions internationales, organismes de recherche, étudiants, etc.	Soutien technique et financier au niveau national

C. Données sur la population des pays bénéficiaires

3. Veuillez indiquer la structure de la population de votre pays selon le tableau ci-dessous

Population des pays bénéficiaires

Pays	Population totale	Répartition par sexe				Taux de croissance (% p.a.)	Groupes vulnérables		
		Mâles		Femmes			Personnes handicapées	Minorités ethniques marginalisées	Minorités marginalisées fondées sur le sexe
		Non.	%	Non.	%				
Bénin	12 563 945 (en 2021)	6 193 170	49,3	6 370 775	50,7	3,5% (en 2013)	0,9% (en 2013)	ND	ND

C. Détails de l'organisation et structure de l'ONS

4. Veuillez fournir une brève description du département/service/institut national de statistique. Cela doit inclure l'année de création, les lois d'habilitation, les objectifs, la mission et la vision. Parlez également des départements (y compris ceux qui ne font pas partie du

siège social), de leurs responsabilités et de leurs activités récentes (par exemple, le dernier recensement, l'enquête démographique et sanitaire, etc.) Mentionnez également s'il existe des écoles de statistiques et leur emplacement. **Joignez un organigramme de votre organisation (OSN).**

Réf : DÉCRET N'2021 - 523 DU 13 octobre 2021 portant approbation des statuts modifiés de l'Institut national de la statistique et de l'analyse économique, désormais dénommé Institut national de la statistique et de la démographie.

L'Institut national de la statistique et de la démographie est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est régi par les dispositions des présents statuts, de la loi n° 2020-20 du 2 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin et de l'acte uniforme OHADA relatif aux sociétés commerciales et aux groupements d'intérêt économique. Elle est placée sous la tutelle du ministère en charge de l'économie. Son siège est situé à Cotonou. L'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStAD) est administré par un Conseil d'Administration présidé par le représentant du Ministère de tutelle. Le Directeur Général de l'Institut est responsable de la gestion quotidienne et du bon fonctionnement de l'Institut. Il est chargé de l'exécution, de la coordination et de la gestion de ses activités et de son développement conformément aux orientations approuvées par le Conseil d'administration.

L'Institut a pour mission de coordonner toutes les activités liées à l'élaboration, la production, l'utilisation, la diffusion et l'archivage des statistiques officielles. Il est l'autorité statistique centrale du Système statistique national et le principal producteur de statistiques officielles au Bénin.

En outre, l'Institut national de la statistique et de la démographie supervise et gère l'Observatoire national du dividende démographique, dont la mission est de centraliser et d'analyser des statistiques multidisciplinaires, notamment des statistiques sociodémographiques, socioculturelles et économiques, afin de comprendre l'impact de la structure de la population sur le niveau des indicateurs économiques du pays.

En termes d'organisation administrative, l'Institut dispose d'une direction générale, d'une direction administrative et financière et de quatre directions techniques (voir l'organigramme).

De plus, l'INSTAD dispose d'un Centre de Formation Professionnelle qui lui permet de former dans ses locaux des Agents Statistiques et des Assistants Techniques (ATS-ADS), en utilisant des syllabus liés à ceux des institutions du CAPESA.

Les principales opérations statistiques réalisées ces dernières années sont les suivantes :

- *Le RGPH4 et le RGE3 qui sont en cours de préparation pour 2023*
- *EHCVM 2ème édition en 2022*
- *Enquête sur le commerce extérieur non enregistré (ECENE) 2022*
- *MICS en 2021*
- *EHCVM 1ère édition en 2020*
- *Enquête sur la migration au Bénin en 2020*
- *Enquête sur la consommation d'électricité au Bénin en 2020*
- *Enquête nationale pour l'analyse des impacts socio-économiques de COVID-19 en 2020*
- *Enquête sur le commerce extérieur non enregistré (ECENE) 2018-2019*
- *ERI-ESI en 2018*
- *Analyse complète de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité (CFSVA) en 2017*
- *Enquête démographique et de santé (EDS) en 2017-2018*
- *EMICoV en 2015*
- *Enquête sur la transition vers la vie professionnelle (ETVA) 2014*

- MICS en 2014

L'organigramme de l'INStAD est joint.

D. Violence fondée sur le genre (VBG), harcèlement sexuel (SH) et exploitation et abus sexuels (EAS)

5. Veuillez nous faire part des études, enquêtes ou statistiques/données les plus récentes sur la violence basée sur le genre (GBV), l'exploitation et les abus sexuels (SEA) et le harcèlement sexuel (SH) dans votre pays (Exemples : pourcentage de femmes ayant subi des violences physiques ou sexuelles par âge, pourcentage de femmes mariées ayant subi des violences physiques, sexuelles ou émotionnelles de la part de leur mari ou partenaire, nombre de cas de viols et de défilés en 2020, 2021 et 2022 et incidence (pourcentage) des mutilations génitales féminines, etc. taux d'alphabétisation des hommes et des femmes) - Veuillez indiquer la source des statistiques ou des données.

Référence aux sources administratives : SIDOFFE-NG (Système Informatisé des Données sur la Famille, la Femme et l'Enfant Nouvelle Génération).

En 2021, 1 539 cas de grossesse précoce, 708 cas de mariage précoce et 507 enfants dont 400 filles ont été enregistrés comme victimes d'enlèvement et de kidnapping au Bénin. Ces chiffres sont sans doute loin de la réalité, car les données de cette base ne concernent que les cas reçus dans les Centres de Promotion Sociale (CPS). Les grossesses précoces constituent une menace permanente pour la scolarisation des filles : le ministère en charge de l'enseignement secondaire a enregistré 2 763 cas de grossesse sur 301 821 filles inscrites au cours de l'année scolaire 2016-2017.

Référence source Enquêtes INStAD : Enquête démographique et de santé 2018.

Plus d'un quart des femmes âgées de 15 à 49 ans (27%) ont déclaré avoir subi des violences physiques à un moment donné de leur vie depuis l'âge de 15 ans. Douze pour cent (12%) des femmes ont subi des violences physiques au cours de l'année 2018. La proportion de femmes ayant subi des violences physiques au cours de l'année 2018 est la plus élevée dans le département de l'Alibori (22%).

Une femme sur 10 a subi des violences sexuelles à un moment donné. Cinq pour cent des femmes ont subi des violences sexuelles en 2018. Les violences sexuelles récentes sont les plus élevées dans le département du Plateau (9 pour cent).

Dans l'ensemble, 42% des femmes en union ou en rupture de relation ont subi des violences conjugales (émotionnelles, physiques ou sexuelles) de la part de leur mari/partenaire à tout moment et 32% ont subi des violences conjugales en 2018. Plus de la moitié des femmes des départements de l'Atacora et du Plateau ont subi des violences conjugales à un moment quelconque de la part de leur mari/partenaire actuel ou le plus récent.

Référence de la source de l'enquête en dehors de l'INStAD : Enquête Afrobaromètre, Round 9 (2021/2022) pour explorer les expériences et les perceptions des Béninois en matière de violences basées sur le genre.

Selon les répondants, le recours à la violence physique contre les femmes et les filles n'est pas courant au Bénin. En effet, près de huit Béninois sur dix (78%) déclarent qu'il n'est " pas très fréquent " (50%) ou " pas du tout fréquent " (28%) que les hommes utilisent la violence contre les femmes et les filles à la maison ou dans la communauté. Près d'un quart (22%) estime que c'est "assez fréquent" (18%) ou "très fréquent" (4%).

Si l'on examine les résultats par groupe démographique, 24% des femmes contre 20% des hommes pensent qu'il est courant que les hommes utilisent la violence physique contre les femmes et les filles. Cette perception est plus répandue chez les moins nantis (26%), les plus instruits (29%) et les plus jeunes (27%) que chez les plus nantis (17%), les non instruits (17%) et les plus âgés (22%).

La violence prend souvent de nombreuses formes dans la société. Parmi les cas de violence signalés par les personnes interrogées, la violence psychologique est la plus courante, un tiers (35 %) des citoyens déclarant qu'eux-mêmes ou un membre de leur foyer ont connu une telle situation au cours de l'année écoulée. Viennent ensuite la violence physique (15%), le harcèlement sur le lieu de travail (14%), la violence sexuelle (6%) et le viol (3%).

En outre, les formes courantes de violence fondée sur le genre sont généralement des abus verbaux. La majorité des Béninois disent que les maris insultent leurs femmes (58%), et que les femmes insultent aussi leurs hommes (52%) régulièrement. Par ailleurs, 17% des Béninois déclarent que les hommes battent "souvent" ou "toujours" leurs femmes, et 5% déclarent que les femmes le font sur leurs maris. Pour 15% des Béninois, les hommes battent souvent/toujours les filles.

6. Quelle catégorie de personnes est plus vulnérable à la VBG/EST/SH dans votre pays ? Veuillez en donner les raisons. **(N'hésitez pas à consulter le Ministère ou le Département des Affaires de Genre/Enfants ou l'Agence Gouvernementale appropriée pour répondre à cette question)**

Groupe vulnérable, par exemple les jeunes filles.	Source de vulnérabilité à la violence liée au sexe (raisons pour lesquelles ils sont vulnérables)
Personnes vivant avec le VIH	- Violence et manque de respect - Stigmatisation et discrimination (exclusion des événements sociaux et des services de santé)
Travailleur sexuel	- Violence (physique, sexuelle et psychologique/émotionnelle) due au manque de protection - Exposition aux maladies et infections sexuellement transmissibles
Transgenre	- Exclusion sociale et discrimination - La violence
Enfants au travail/service domestique	- Exposition à l'exploitation et aux travaux dangereux (l'EDS 2017-2018 révèle que 33% des enfants au Bénin sont victimes du phénomène du travail des enfants et 23% finissent par effectuer des travaux dangereux). - Trafic de prostitution (pour les filles âgées de 12 à 17 ans) - Trafic de mendiants
Adolescents	Exposition aux maladies et infections sexuellement transmissibles

7. Quelle a été la réponse de votre gouvernement en termes de stratégies pour faire face à la violence basée sur le genre ? **(N'hésitez pas à consulter le ministère ou le département des affaires féminines/de l'enfance ou l'agence gouvernementale appropriée pour répondre à cette question)**

La République du Bénin a ratifié et adhéré à plusieurs textes internationaux qui ont tous pour objet la promotion et la protection des droits de l'homme. Ces textes comprennent, sans s'y limiter

- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) ;
- La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1981) ;

- *Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (25 mai 2000) ;*
- *La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (15 novembre 2000) ;*
- *Le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (adopté le 15 novembre 2000) ;*
- *La déclaration des chefs d'État de la CEDEAO sur la lutte contre la traite des êtres humains, 2001 ;*
- *L'accord multilatéral de la CEDEAO/CEEAC sur la coopération régionale pour lutter contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre, signé à Abuja le 6 juillet 2006 ;*
- *Le plan d'action de la CEDEAO sur la lutte contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, 2016-2020 ;*
- *Loi N°2021-11 du 20 décembre 2021 portant dispositions particulières relatives à la répression des infractions commises en raison du sexe et à la protection de la femme en République du Bénin.*

Voici quelques-unes des actions mises en œuvre

- *La prise en charge des victimes de VBG par les Centres de Promotion Sociale, qui sont des structures du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM) ;*
- *La mise en œuvre du SIDOFFE-NG (Système Intégré de Données sur la Famille, la Femme et l'Enfant, Nouvelle Génération), une application web dynamique pour la collecte, la production, le traitement et la diffusion des données statistiques liées à l'action sociale au Bénin, y compris les données sur la VBG ;*
- *Des campagnes de communication plus traditionnelles sont également mises en œuvre. En 2020, une grande campagne sur la prévention de la violence et les mécanismes de soutien existants a été organisée dans le pays. Cette campagne a été menée au niveau national et a été diffusée sur différents médias (réseaux sociaux, télévision, radio, affiches, réseaux mobiles) afin de toucher un maximum de personnes.*

8. Y a-t-il des groupes ethniques/tribus qui sont difficiles à atteindre et/ou à collecter lors des enquêtes nationales ? Si oui, veuillez utiliser le tableau ci-dessous pour répondre à cette question : *NON*

Groupes ethniques/tribus vulnérables pendant la collecte des données de recensement ou d'enquête

Nom du groupe ethnique/de la tribu	Source de vulnérabilité (Expliquez pourquoi il est difficile de les atteindre et/ou de recueillir des données auprès d'eux)	Comment atteindre ces tribus/groupes ethniques et leur demander de vous fournir des données, y compris des échantillons de sang pendant la collecte des données ?

9. Y a-t-il des groupes religieux qu'il est difficile d'atteindre et/ou de collecter des données lors des enquêtes nationales de recensement ? Si oui, veuillez remplir le formulaire ci-dessous. - *Non*

Groupes religieux vulnérables pendant la collecte de données de recensement ou d'enquête

Nom du groupe religieux/de la tribu	Source de vulnérabilité (Expliquez pourquoi il est difficile de les atteindre et/ou de recueillir des données auprès d'eux)	Comment atteindre ces groupes religieux et leur demander de vous fournir des données, y compris des échantillons de sang pendant la collecte des données ?

10. Y a-t-il des groupes minoritaires de genre qu'il est difficile d'atteindre et/ou de collecter des données lors des enquêtes nationales ? Si oui, veuillez utiliser le tableau ci-dessous pour répondre à cette question - *Non*

Type de groupe minoritaire de genre	Source de vulnérabilité (Expliquez pourquoi il est difficile de les atteindre et/ou de recueillir des données auprès d'eux)	Comment atteindre ces groupes minoritaires de sexe et leur demander de vous fournir les données dans le cadre de l'enquête ?

E. Mécanismes de réclamation

Quelles plaintes et questions recevez-vous lors des recensements ou des enquêtes ?

- i. *Mauvaise classification d'un groupe dans la Nomenclature des groupes ethniques*
- ii. *Perturbation des limites des quartiers et des villages par certaines populations*
- iii. *Mauvaise compréhension des objectifs de l'opération statistique et des bénéfiques pour les populations*
- iv. *Assurance des mesures prises pour la confidentialité des informations données*
- v. *Taux d'analphabétisme élevé*

4. Quels sont les mécanismes mis en place pour traiter les plaintes et les questions du public liées aux enquêtes et aux recensements ?

- i. *Sensibilisation et communication avant, pendant et après l'enquête*

- ii. *Formation des recenseurs pour qu'ils répondent correctement aux questions des répondants _____.*
- iii. *Dissémination ou large diffusion des résultats de l'enquête*

iv. *Présentation sur tous les outils de collecte de données des dispositions de la loi qui protègent le répondant*

5. Quels sont les mécanismes en place pour recevoir et traiter les plaintes des groupes vulnérables, par exemple les personnes âgées, les minorités ethniques et religieuses, les personnes handicapées, pendant les recensements ou les enquêtes ? Utilisez le tableau ci-dessous

Aucun mécanisme formel n'est en place, mais lors des missions de suivi et de supervision du travail de collecte de données, toute plainte émanant de ces personnes ou groupes vulnérables est transmise à l'Institut pour qu'il y prête attention.

Nom de la personne ou du groupe vulnérable	Moyens de réception des griefs/plaintes	Mode de retour d'information au groupe ou à la personne

6. Quelles sont les opinions (**positives et négatives**) sur l'utilisation d'une plateforme numérique gratuite (téléphone mobile) comme moyen de recevoir le tri et de fournir un retour sur les plaintes qui seront soulevées lors d'un recensement ou d'une enquête ? Pas d'objection particulière
7. Pensez-vous que l'utilisation d'une plate-forme gratuite (téléphone mobile) peut être utilisée pour recevoir, trier et fournir un retour sur les plaintes lors des recensements et enquêtes dans votre pays ? **OUI**

F. Permis environnementaux et autorisations ethniques pour les activités du projet

8. Votre organisation a-t-elle besoin d'un permis/licence/certificat environnemental pour entreprendre ce qui suit ? Veuillez cocher oui ou non. **Veillez consulter l'Agence pour la protection de l'environnement de votre pays sur cette question.**
- a. Construction d'un nouveau bâtiment (immeuble de bureaux, salle de classe, etc.) - OUI
 - b. Réhabilitation/mise à niveau d'une nouvelle structure - OUI
 - c. Installer des équipements électroniques, par exemple des appareils de séparation, des ordinateurs, etc. - Non
9. Si vous avez répondu oui à la question 15a (construction de nouveaux bâtiments), veuillez nous indiquer la procédure à suivre pour obtenir le permis/licence/certificat environnemental.

Les différentes étapes de la procédure administrative de délivrance du certificat de conformité environnementale et sociale par e-Service sont : (Article 32 du décret n°2022-390 du 13 juillet 2022 portant organisation des procédures d'évaluation environnementale et sociale en République du Bénin).

1. *Envoyer une description détaillée du projet à l'Agence Béninoise de l'Environnement (ABE) qui dispose de cinq (05) jours ouvrables pour donner une réponse ;*

2. Transmettre le projet des termes de référence de l'étude d'impact environnemental et social des projets de catégorie A par le promoteur pour validation par l'Agence qui dispose de cinq (05) jours ouvrables pour y donner suite ;
3. Réaliser l'étude d'impact environnemental et social et, le cas échéant, le plan de réinstallation et de compensation des populations affectées et/ou le plan de réhabilitation du site ;
4. Soumettre la demande de certificat de conformité environnementale et sociale accompagnée d'un document précisant le coût d'investissement du projet ;
5. Recevoir la facture pro forma qui mentionne le montant de la redevance à payer dans les 72 heures suivant la date de réception du coût d'investissement du projet ;
6. Déposer le dossier comprenant le récépissé de paiement de la redevance, cinq (05) exemplaires et une version électronique du projet de rapport d'étude d'impact environnemental et social et autres rapports complémentaires ou annexes, le cas échéant ;
7. La visite des sites d'accueil, qui est obligatoire pour les projets de catégorie A (article 25 du décret), a lieu dans un délai de cinq (05) jours ouvrables à compter de la date de réception du dossier jugé complet ;
8. Organisez un atelier de validation ;
9. Soumettre le rapport final de l'étude d'impact environnemental et social en un (01) exemplaire et une version électronique après avoir pris en compte les amendements ;
10. Recevoir un avis positif de l'Agence Béninoise de l'Environnement (ABE) sur la qualité du rapport final ;
11. Si le rapport final est accepté par l'Agence, le projet de certificat de conformité environnementale et sociale est envoyé au Ministère en charge de l'Environnement, au plus tard cinq (05) jours ouvrables après l'acceptation de la version finale par l'Agence ;
12. Si ce n'est pas le cas, le rapport est retourné au promoteur dans le même délai pour tenir compte des corrections apportées

10. Si vous avez répondu oui à la question 15b (réhabilitation ou mise à niveau d'un bâtiment), veuillez nous indiquer la procédure à suivre pour obtenir le permis/licence/certificat environnemental.

Le contenu d'un plan d'action de réinstallation et de compensation comprend au moins (article 43 du décret n° 2022-390 du 13 juillet 2022 portant organisation des procédures d'évaluation environnementale et sociale en République du Bénin) :

1. Un résumé non technique comprenant une fiche technique de compensation précisant notamment le nombre de bénéficiaires, les catégories de biens à compenser, le coût global ;
2. Une description du projet, mettant en évidence les activités susceptibles de provoquer des déplacements involontaires ;
3. Une présentation de la législation/réglementation applicable en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique, de foncier, de protection sociale et de compensation spécifique relative au secteur du projet ;
4. Évaluation socio-économique de la réinstallation ;
5. Un inventaire détaillé des biens, des personnes et des activités ayant subi un préjudice, avec une indication des personnes vulnérables concernées ;
6. Méthodologie et évaluation des mesures de compensation, leur nature et leur coût ;
7. Le résumé de la participation du public, y compris les périodes d'information, l'affichage et la date limite du recensement et des confirmations de liste ;
8. Le cadre organisationnel de la réinstallation avec la spécification des différents acteurs et de leurs rôles respectifs.
9. Le mécanisme de gestion des contestations et des litiges ;
10. Le mécanisme de suivi et d'évaluation de la réinstallation et de ses effets ;

11. *Les procès-verbaux des réunions d'information, de négociation et de confirmation, ainsi que la liste des noms des bénéficiaires.*

11. Si vous avez répondu oui à la question 15c (installations électroniques et électriques), veuillez nous indiquer la procédure à suivre pour obtenir le permis/licence/certificat environnemental.

12. Votre organisation a-t-elle besoin d'une autorisation ethnique des autorités sanitaires pour prélever et transporter du sang et d'autres spécimens sur des personnes pendant les enquêtes ? - OUI

13. **Veillez consulter les autorités sanitaires de votre pays à ce sujet.**

14. Si oui à la question 19, pouvez-vous partager la procédure avec nous ?

1. *Soumettre une demande avec le protocole de l'opération au Comité national d'éthique pour la recherche en santé (CNERS) auprès du ministre de la Santé.*
2. *Payer la demande selon la grille tarifaire du Comité*
3. *répondre aux préoccupations des examinateurs du comité*

15. Votre UCP dispose-t-elle d'un spécialiste de l'environnement et du social - Non.

16. Si vous avez répondu oui à la question 20, quelle est sa responsabilité (description du poste)?

a. _____

G. Besoins en formation

Veillez compléter le tableau ci-dessous (**vous pouvez ajouter d'autres besoins de formation à ce tableau dans la mesure où ils sont liés aux questions de sauvegarde environnementale et sociale**).

<i>Type de formation</i>	<i>Participants (par exemple, chauffeurs spécialistes des questions environnementales et sociales, recenseurs, etc.)</i>	<i>Nombre estimé de participants</i>
Formation sur le FSE de la Banque mondiale (ESS1-10) et les lois E&S du pays.	Équipe de gestion de l'INSTAD et personnel du département de l'équipement et de la logistique	20
Formation sur les relations de travail	Tout le personnel de l'INStAD	100
Formation des entrepreneurs en matière de santé et de sécurité au travail dans le cadre de la	Entrepreneurs de construction et personnel du département matériel et logistique de l'INSTAD	25

Type de formation	Participants (par exemple, chauffeurs spécialistes des questions environnementales et sociales, recenseurs, etc.)	Nombre estimé de participants
construction et des exigences du PGES.		
Formation sur l'entrée et les relations communautaires	Peu de gestionnaires INSTaD	25
	Peu d'enquêteurs	100
Formation de base sur la sensibilisation à la sécurité	Tout le personnel	100
Manipulation de l'échantillon, par exemple du sang.	Quelques cadres de l'INSTaD et agents de santé sollicités au Ministère de la Santé	100
Formation à la sécurité routière	Conducteurs de véhicules du personnel et de l'administration du département de l'équipement	10
Formation sur la sécurité et la protection des données	Quelques statisticiens et gestionnaires informatiques de l'INSTaD	50
Sensibilisation aux questions de VBG/SEA/SH	Quelques gestionnaires de l'INSTAD	25
	Certains enquêteurs	100
Formation sur la résolution des conflits/réparation des griefs	L'équipe de direction de l'INSTAD et le personnel du département des ressources humaines	20

GUINÉE

QUESTIONS D'ORIENTATION et RÉPONSES

- D. Lois et politiques nationales pertinentes pour le projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest (HISWA) (P169265),**
4. Veuillez fournir une liste des différentes législations (lois, décrets, règlements, etc.) relatives au projet dans le tableau ci-dessous. Ces lois peuvent être celles qui établissent le bureau ou le département des statistiques, qui habilitent les agences d'État à collecter, stocker et utiliser les données. Les lois doivent être énumérées dans les colonnes du tableau ci-dessous.

Lois pertinentes du pays : HISWA -SOP 1

Pays	Règlement sur les statistiques			
	Lois	Décrets	Ordres / Ordonnances	Normes/Charter/Protocole
Guinée	L/2014/019/AN sur l'organisation et la	D/2010/078/PRG /CNDD/SGG sur la création et les	A/2015/4027/MP sur la création, la composition,	

	réglementation des activités statistiques.	<p>statuts de l'Institut national de la statistique - D/2015/151/PRG /SGG sur l'attribution et le fonctionnement du Conseil national de la statistique.</p> <p>D/2015/152/PRG /SGG sur les modalités de gestion des ressources financières de la Commission européenne. Statistique nationale</p> <p>D/2022/285/PRG /CNRD/SGG relatif à l'attribution, l'organisation et le fonctionnement de l'Institut national de la statistique</p> <p>D/2022/290/PRG /CNRD/SGG relatif à la nomination des membres du conseil d'administration de l'Institut national de la statistique</p>	<p>l'attribution et le fonctionnement des commissions spécialisées.</p> <p>A/2015/4028/MP relatif aux modalités de communication des données aux services et organismes statistiques du système statistique national par les administrations et organismes publics.</p> <p>A/2015/4029/MP sur la nomination des membres du conseil national de la statistique.</p> <p>A/2015/6042/PM/SGG /CAB sur la nomination des membres du Conseil national de la statistique.</p>	
--	--	--	--	--

5. Existe-t-il des normes/protocoles internationaux qui guident les statistiques, la collecte, le stockage, l'utilisation et la confidentialité des données dans votre pays ? Si oui, veuillez les énumérer ici et en joindre des copies.

- *La Charte africaine de la statistique*
- *La stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique subsaharienne (SHaSA 2)*
- *Nomenclature des activités des Etats membres d'AFRISTAT rev 1*
- *Nomenclature des produits des Etats membres d'AFRISTAT rev 1*

6. Existe-t-il des politiques qui soutiennent la collecte de données dans votre pays ? Veuillez énumérer les politiques ci-dessous et **fournir des copies des politiques que vous avez énumérées**

- i. *La stratégie nationale pour le développement de la statistique 2008-2015*
- ii. *La stratégie nationale pour le développement de la statistique 2016-2020*
- iii. *La stratégie nationale pour le développement des statistiques 2021-2025*

E. Liste des parties prenantes, rôle et zone d'influence

Quelles sont les différentes institutions partenaires et parties prenantes avec lesquelles vous travaillez ? Énumérez-les dans le tableau ci-dessous ?

Nom des parties prenantes	Commissaires chargés de la collecte des données	Collecteur de données (par exemple, enquêteur, etc.)	Fournisseurs de données (par exemple, les communautés)	Utilisateurs de données (organismes de recherche, etc.)	Rôle et zone d'influence (AI)
INS	- Gouvernement Ministère de la planification et de la coopération internationale, Ministères sectoriels Banque centrale de la République -Partenaires techniques et financiers Banque mondiale Programme des Nations unies pour le développement Coordination du système des Nations Unies Fonds des Nations Unies pour la population Fonds des Nations Unies pour l'enfance Organisation mondiale de la santé	INS Personnel supérieur et officiers	Administration publique et privée, ménages,	Le gouvernement, Les institutions républicaines Les partenaires techniques et financiers, les acteurs socio-économiques et politiques, Les universitaires Organisations non gouvernementales nationales et internationales Le secteur privé	National
Le Bureau de la stratégie et du développement	Organisation internationale pour les migrations, etc.	Personnel senior et agents de collecte de	Administration publique et privée, ménages	Le gouvernement, Les institutions républicaines Les partenaires techniques et financiers, les acteurs socio-	Sectorielle

<p>La Banque centrale de la République de Guinée</p>	<p>Communautés locales Municipalités</p> <p>-</p> <p>Gouvernement Ministères sectoriels Banque centrale de la République</p> <p>Partenaires techniques et financiers</p>	<p>données dédiés</p> <p>Personnel senior et agents de collecte de données dédiés</p>	<p>Administration publique et banque, ménages</p>	<p>économiques et politiques, Les universitaires Organisations non gouvernementales nationales et internationales Le secteur privé</p> <p>Le gouvernement, Les institutions républicaines Les partenaires techniques et financiers, les acteurs socio-économiques et politiques, Les universitaires Organisations non gouvernementales nationales et internationales Le secteur privé</p>	<p>National</p>
<p>Autres services produisant des statistiques</p>	<p>Le gouvernement Le FMI</p> <p>Le gouvernement PTF</p>	<p>Personnel de direction et agents de collecte de données</p>	<p>Administration publique et privée et ménages</p>	<p>Le gouvernement, Les institutions républicaines Les partenaires techniques et financiers, les acteurs socio-économiques et politiques, Les universitaires Organisations non gouvernementales nationales et internationales Le secteur privé</p>	<p>National et/ou sectoriel</p>

F. Données sur la population des pays bénéficiaires

3. Veuillez indiquer la structure de la population de votre pays selon le tableau ci-dessous

Population des pays bénéficiaires

Pays	Population totale	Répartition par sexe				Taux de croissance (% p.a.)	Groupes vulnérables		
		Mâles		Femmes			Personnes handicapées	Minorités ethniques marginalisées	Minorités marginalisées basées sur le genre
		<u>Non.</u>	%	<u>Non.</u>	%				
Guinée	13.261.63	6.442.347		6.819.291		2,9%	1,5%	Aucun	Aucun

H. Détails de l'organisation et structure de l'ONS

11. Veuillez fournir une brève description du département/service/institut national de statistique. Cela doit inclure l'année de création, les lois d'habilitation, les objectifs, la mission et la vision. Parlez également des départements (y compris ceux qui ne font pas partie du siège social), de leurs responsabilités et de leurs activités récentes (par exemple, le dernier recensement, l'enquête démographique et sanitaire, etc.) Mentionnez également s'il existe des écoles de statistiques et leur emplacement. **Joignez un organigramme de votre organisation (OSN).**

Créé par le décret D/2010/048/PRG/CNDD/SGG du 10 mai 2010, l'Institut national de la statistique est le fournisseur public officiel de statistiques. Il est chargé de la coordination technique et administrative des activités statistiques.

L'Institut national des statistiques est chargé de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de production et de diffusion de l'information statistique.

À cet égard, elle est notamment responsable de :

- Préparer les projets de textes législatifs et réglementaires relatifs à la production et à la diffusion de l'information statistique et veiller à leur application
- Coordonner les activités statistiques sur l'ensemble du territoire national
- Élaboration de comptes nationaux et d'indices économiques
- Assurer la qualité et l'harmonisation des données produites au niveau national ;
- Réaliser des enquêtes statistiques à l'échelle nationale, des recensements de la population et des études statistiques nécessaires à l'établissement et à la mise à jour du système d'information statistique sur les conditions de vie des ménages et la pauvreté.
- Centraliser, traiter et diffuser toutes les informations statistiques ;
- Créer et gérer les banques de données socio-économiques de toutes les sources d'information des statistiques publiques ;
- Assurer la liaison avec les services statistiques nationaux et internationaux
- Fournir le support technique nécessaire aux services chargés des statistiques au sein de l'administration ;
- Promouvoir la recherche dans le domaine des statistiques ;
- Contribuer à la formation, au perfectionnement et au recyclage du personnel chargé des statistiques dans les services publics et parapublics ;
- l'examen des dossiers d'enquête relatifs à l'octroi de l'agrément statistique ;
- Assurer le secrétariat du Conseil national de la statistique ;

- Participer à des réunions sous-régionales, régionales et internationales traitant de questions statistiques.

L'INS est organisé en une direction générale et des directions techniques. Les directions techniques comprennent

- Direction des ressources humaines et de la formation
- Direction de la coordination statistique et de la coopération internationale (DCCI)
- Direction de la comptabilité nationale (DCN)
- Direction des statistiques économiques et financières (DSEF)
- Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS) ;
- Direction de la gestion de l'information statistique (DMIS)
- Direction de la recherche (DR)

I. Violence basée sur le genre (GBV), harcèlement sexuel (SH) et exploitation et abus sexuels (SEA)

12. Veuillez nous faire part des études, enquêtes ou statistiques/données les plus récentes sur la violence basée sur le genre (GBV), l'exploitation et les abus sexuels (SEA) et le harcèlement sexuel (SH) dans votre pays (Exemples : pourcentage de femmes ayant subi des violences physiques ou sexuelles par âge, pourcentage de femmes mariées ayant subi des violences physiques, sexuelles ou émotionnelles de la part de leur mari ou partenaire, nombre de cas de viols et de défilés en 2020, 2021 et 2022 et incidence (pourcentage) des mutilations génitales féminines, etc. taux d'alphabétisation des hommes et des femmes) - Veuillez indiquer la source des statistiques ou des données.

Selon l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM-218-2019), le taux d'alphabétisation des hommes est de 54,4 % contre 27,7 % pour les femmes.

Selon l'enquête sanitaire et démographique de 2018, le taux de mutilation génitale féminine est de 95% au niveau national et de 39% chez les filles âgées de 0 à 14 ans. Selon l'enquête MICS de 2016, la proportion (%) de femmes ayant subi des violences sexuelles et des violences psychologiques depuis l'âge de 15 ans est respectivement de 29,3% et 67,7%.

13. Quelle catégorie de personnes est plus vulnérable à la VBG/EST/SH dans votre pays ? Veuillez en donner les raisons. **(N'hésitez pas à consulter le Ministère ou le Département des Affaires de Genre/Enfants ou l'Agence Gouvernementale appropriée pour répondre à cette question)**

Groupe vulnérable, par exemple les jeunes filles.	Source de vulnérabilité à la violence liée au sexe (raisons pour lesquelles ils sont vulnérables)
15-24 ans Jeunes filles	Violences physiques, psychologiques et sexuelles, excision, actes de malveillance

14. Quelle a été la réponse de votre gouvernement en termes de stratégies pour faire face à la violence basée sur le genre ? **(N'hésitez pas à consulter le ministère ou le département des affaires féminines/de l'enfance ou l'agence gouvernementale appropriée pour répondre à cette question)**

Ces stratégies consistaient à

L'adoption de la loi L/010/2000/AN de juillet 2000 sur la santé reproductive en République de Guinée, qui interdit toute forme de violence et d'abus sexuel et stipule que les êtres humains ne doivent pas être soumis à la torture ou à des traitements cruels, inhumains ou dégradants de leur corps en

général et de leurs organes reproducteurs en particulier. Elle prévoit que les mutilations génitales féminines (MGF) sont criminalisées et donc sanctionnées.

la création en 2011 de l'Office de protection du genre, de l'enfance et de la morale (OPROGEM)

La création du Comité national chargé de coordonner les efforts pour mettre fin à cette pratique

La création en 2012 du Comité national pour la promotion de l'abandon des MGF/Enfants.

L'implication et la formation du personnel judiciaire et médical, ainsi que des campagnes de sensibilisation ciblant les autorités locales, les chefs traditionnels et religieux et les écoles.

Impliquer les médias (télévision et radio) et lancer des campagnes d'affichage.

La création d'une ligne d'assistance téléphonique pour signaler les infractions liées aux MGF (gérée par l'Association guinéenne des travailleurs sociaux),

Formation des agents chargés de l'application de la loi sur le contenu de la loi et l'utilisation d'un outil de suivi par SMS pour signaler les cas de MGF

Un décret religieux interdisant la pratique des MGF en Guinée a été publié.

15. Y a-t-il des groupes ethniques/tribus qui sont difficiles à atteindre et/ou à collecter lors des enquêtes nationales ? Si oui, veuillez utiliser le tableau ci-dessous pour répondre à cette question (Non)

Groupes ethniques/tribus vulnérables pendant la collecte des données de recensement ou d'enquête

Nom du groupe ethnique/de la tribu	Source de vulnérabilité (Expliquez pourquoi il est difficile de les atteindre et/ou de recueillir des données auprès d'eux)	Comment atteindre ces tribus/groupes ethniques et leur demander de vous fournir des données, y compris des échantillons de sang pendant la collecte des données ?

16. Y a-t-il des groupes religieux qu'il est difficile d'atteindre et/ou de collecter des données lors des enquêtes nationales de recensement ? Si oui, veuillez remplir le formulaire ci-dessous. (Non)

Groupes religieux vulnérables pendant la collecte de données de recensement ou d'enquête

Nom du groupe religieux/de la tribu	Source de vulnérabilité (Expliquez pourquoi il est difficile de les atteindre et/ou de recueillir des données auprès d'eux)	Comment atteindre ces groupes religieux et leur demander de vous fournir des données, y compris des échantillons de sang pendant la collecte des données ?

--	--	--

17. Y a-t-il des groupes minoritaires de genre qu'il est difficile d'atteindre et/ou de collecter des données lors des enquêtes nationales ? Si oui, veuillez utiliser le tableau ci-dessous pour répondre à cette question (Non)

Type de groupe minoritaire de genre	Source de vulnérabilité (Expliquez pourquoi il est difficile de les atteindre et/ou de recueillir des données auprès d'eux)	Comment atteindre ces groupes minoritaires de sexe et leur demander de vous fournir les données dans le cadre de l'enquête ?

J. Mécanismes de réparation des griefs

Quelles plaintes et questions recevez-vous lors des recensements ou des enquêtes ?

- i. *Inaccessibilité de certains lieux*
- ii. *Réticence de certains ménages*
- iii. *Faible couverture du réseau téléphonique*
- iv. *Faible couverture internet*
- v. *Mauvaise couverture du réseau électrique*
- vi. *Mauvaise qualité des comprimés*
- vii. *Taux d'analphabétisme élevé*

17. Quels sont les mécanismes mis en place pour traiter les plaintes et les questions du public liées aux enquêtes et aux recensements ?

- v. *Communication et sensibilisation*
- vi. *Le guide*
- vii. *Supervision*

18. Quels sont les mécanismes en place pour recevoir et traiter les plaintes des groupes vulnérables, par exemple les personnes âgées, les minorités ethniques et religieuses, les personnes handicapées, pendant les recensements ou les enquêtes ? Utilisez le tableau ci-dessous

Nom de la personne ou du groupe vulnérable	Moyens de réception des griefs/plaintes	Mode de retour d'information au groupe ou à la personne
--	---	---

Personnes handicapées	L'équipe de supervision	La réunion avec les parties intéressées
------------------------------	-------------------------	---

19. Quels sont les avis (**positifs et négatifs**) sur l'utilisation d'une plateforme numérique gratuite (téléphone portable) comme moyen de recevoir le tri et de fournir un retour sur les plaintes qui seront soulevées lors d'un recensement ou d'une enquête ?

Réactions positives

- i. *La sécurité des données*
- ii. *Réduction du temps de collecte des données*
- iii. *Facilité de collecte et de traitement des données*
- iv. *Facilité de surveillance*

Réactions négatives

- v. *La faible couverture du réseau internet*
- vi. *Le manque d'énergie électrique*
- vii. *La mauvaise qualité de la tablette et des serveurs*
- viii. *La négligence dans la supervision*

20. Pensez-vous que l'utilisation d'une plate-forme gratuite (téléphone mobile) peut être utilisée pour recevoir, trier et fournir un retour sur les plaintes lors des recensements et enquêtes dans votre pays ? **OUI**

K. Permis environnementaux et autorisations ethniques pour les activités du projet

21. Votre organisation a-t-elle besoin d'un permis/licence/certificat environnemental pour entreprendre ce qui suit ? Veuillez cocher oui ou non. **Veillez consulter l'Agence pour la protection de l'environnement de votre pays sur cette question.**

- d. Construction d'un nouveau bâtiment (immeuble de bureaux, salle de classe, etc.) **OUI**
- e. Réhabilitation/mise à niveau d'une nouvelle structure **OUI**
- f. Installer des équipements électroniques, par exemple des appareils de séparation, des ordinateurs, etc. **OUI**

22. Si vous avez répondu oui à la question 15a (construction de nouveaux bâtiments), veuillez nous indiquer la procédure à suivre pour obtenir le permis/licence/certificat environnemental.

Envoyez une lettre à la Direction générale de l'administration et du contrôle des grands projets.

23. Si vous avez répondu oui à la question 15b (réhabilitation ou mise à niveau d'un bâtiment), veuillez nous indiquer la procédure à suivre pour obtenir le permis/licence/certificat environnemental. **RÉPONSE : Envoyez une lettre à la Direction générale de l'administration et du contrôle des grands projets.**

24. Si oui à la question 15c (installations électroniques et électriques), veuillez nous faire part de la procédure d'obtention du permis/licence/certificat environnemental. **RÉPONSE : Envoyez un courrier à la Direction Générale de l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications.**

25. Votre organisation a-t-elle besoin d'une autorisation ethnique des autorités sanitaires pour prélever et transporter du sang et d'autres spécimens sur des personnes au cours d'enquêtes ? *OUI - Consultez les autorités sanitaires de votre pays sur cette question.*
26. Si oui à la question 19, pouvez-vous partager la procédure avec nous : *RÉPONSE : Envoyez une lettre à la direction générale de l'Institut national de la santé publique.*
27. Votre UCP dispose-t-elle d'un spécialiste environnemental et social ? **NON**
28. Si vous avez répondu oui à la question 20, quelle est sa responsabilité (description du poste) ?
- b. _____

L. Besoins en formation

Veillez compléter le tableau ci-dessous (**vous pouvez ajouter d'autres besoins de formation à ce tableau dans la mesure où ils sont liés aux questions de sauvegarde environnementale et sociale**).

Type de formation	Participants (par exemple, chauffeurs spécialistes des questions environnementales et sociales, recenseurs, etc.)	Nombre estimé de participants
Formation sur le FSE de la Banque mondiale (ESS1-10) et les lois E&S du pays.	Géomètres Et les conducteurs	400
Formation sur les relations de travail	Personnel supérieur et agent	200
Formation des entrepreneurs en matière de santé et de sécurité au travail dans le cadre de la construction et des exigences du PGES.		
Formation sur l'entrée et les relations communautaires	Géomètres Superviseurs Et le conducteur	200
Formation de base sur la sensibilisation à la sécurité	Personnel senior Agents Superviseurs Et les conducteurs	400
Manipulation de l'échantillon, par exemple du sang.	Géomètres et Superviseurs	200
Formation à la sécurité routière	Personnel senior Agents Superviseurs Et les conducteurs	200
Formation sur la sécurité et la protection des données	Personnel supérieur Agents Superviseurs	200

Type de formation	Participants (par exemple, chauffeurs spécialistes des questions environnementales et sociales, recenseurs, etc.)	Nombre estimé de participants
Sensibilisation aux questions de VBG/SEA/SH	Personnel senior Agents Superviseurs Et les conducteurs	400
Formation sur la résolution des conflits/réparation des griefs	Personnel senior et superviseurs	200
	Géomètres Et les conducteurs	400

GUINÉE BISSAU

QUESTIONS D'ORIENTATION et RÉPONSES

G. Lois et politiques nationales pertinentes pour le projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest (HISWA) (P169265),

7. Veuillez fournir une liste des différentes législations (lois, décrets, règlements, etc.) relatives au projet dans le tableau ci-dessous. Ces lois peuvent être celles qui établissent le bureau ou le département des statistiques, qui habilitent les agences d'État à collecter, stocker et utiliser les données. Les lois doivent être énumérées dans les colonnes du tableau ci-dessous.

Lois pertinentes du pays : HISWA -SOP 1

Pays	Règlement sur les statistiques			
	Lois	Décrets	Ordres / Ordonnances	Normes/Charter/Protocole
Guinée-Bissau	Loi fondamentale du système statistique national (10/09/2007), loi n° 06/2007 ; Règlement de la loi fondamentale du SEN (08/12/2022). Code du travail N°7/2022 du 19/07/2022 Loi sur la réglementation de la protection sociale Elle réglemente l'assurance obligatoire pour les accidents du travail et les maladies professionnelles.	Décret-loi n° 2 du 04/08/2020, Département central du recensement) Loi N° 4/2007 du 3/09/2007 Décret N° 4, 5 et 6/80 du 09/02/1980 Loi N° 6/2014 du 04/02/2014 Décret-loi N° 5/86 du 29/03/1986. Loi N° 6/2014 du 20/01/2014		

	Criminalisation de tous les actes de violence commis dans le cadre des relations domestiques et familiales.	Loi N° 14/2011 du 06/06/2011		
		Loi N° 12/2011 du 06/06/2011.		
	Régime général de la sécurité sociale des travailleurs	Décret N° 02/2012 du 05/04/2012		
	Violence domestique			
	Interdiction de la circoncision féminine			
	Sanctions pour la traite des êtres humains			
	Obligation d'institutionnaliser le plan et les responsables de la santé et de la sécurité dans les entreprises			

8. Existe-t-il des normes/protocoles internationaux qui guident les statistiques, la collecte, le stockage, l'utilisation et la confidentialité des données dans votre pays ? Si oui, veuillez les énumérer ici et en joindre des copies.

- *Système de comptabilité nationale 2008*
- *Système harmonisé du commerce extérieur*
- *Nomenclature des Activités Economiques des Etats membres d'AFRISTA*
- *Classification des activités économiques*
- *Nomenclature des produits*
- *COICOP - classification de la consommation individuelle par destination*
- *Charte africaine de la statistique*
- *Les principes fondamentaux de la statistique publique définis au niveau international par les Nations unies en avril 1994 et la Charte africaine de la statistique (CAS) en vigueur depuis mai 2015.*
- *Critères : Indépendance scientifique, impartialité, transparence, responsabilité, qualité.*

9. Existe-t-il des politiques qui soutiennent la collecte de données dans votre pays ? Veuillez énumérer les politiques ci-dessous et fournir des copies des politiques que vous avez énumérées : **Loi fondamentale du SEN**

H. Liste des parties prenantes, rôle et zone d'influence

Quelles sont les différentes institutions partenaires et parties prenantes avec lesquelles vous travaillez ? Énumérez-les dans le tableau ci-dessous ?

Nom des parties prenantes	Commissaires chargés de la collecte des données	Collecteur de données (par exemple, enquêteur, etc.)	Fournisseurs de données (par exemple, les communautés)	Utilisateurs de données (organismes de recherche, etc.)	Rôle et zone d'influence (AI)
---------------------------	---	--	--	---	-------------------------------

<i>Banque mondiale</i>	<i>Banque mondiale/ Gouvernement</i>	<i>Techniciens de l'ONS, agents enquêteurs de Guinée-Bissau</i>	<i>La population, ménages, chefs de ménage</i>	<i>Universitaires, société civile, entreprises, chercheurs, administration publique, partenaires techniques et financiers, étudiants.</i>	<i>Finances, utilisateurs de données et renforcement des capacités</i>
<i>UEMOA</i>	<i>UEMOA/ Gouvernement</i>	<i>Techniciens de l'ONS, agents enquêteurs de Guinée-Bissau</i>	<i>La population, Ménages, entreprises, ONG, secteur public</i>	<i>Universitaires, société civile, entreprises, chercheurs, administration publique, partenaires techniques et financiers, étudiants.</i>	<i>Finances, utilisateurs de données et renforcement des capacités</i>
<i>CEDEAO</i>	<i>CEDEAO / Gouvernement</i>	<i>Techniciens de l'ONS, agents enquêteurs de Guinée-Bissau</i>	<i>Entreprises, Secteur public et privé, Banques</i>	<i>Universitaires, société civile, entreprises, chercheurs, administration publique, partenaires techniques et financiers, étudiants.</i>	<i>Utilisateurs des finances et des données</i>
<i>AU</i>	<i>AU/ Gouvernement</i>	<i>techniciens de l'ONS, géomètres de Guinée Bissau</i>	<i>Entreprises, Secteur public et privé, Banques</i>	<i>Universitaires, société civile, entreprises, chercheurs, administration publique, partenaires techniques et financiers, étudiants.</i>	<i>Utilisateurs des finances et des données</i>
<i>BCEAO</i>	<i>BCEAO/ Gouvernement</i>	<i>techniciens de l'ONS, géomètres de Guinée Bissau</i>	<i>Entreprises, Secteur public et privé, Banques</i>	<i>Universitaires, société civile, entreprises, chercheurs, administration publique, partenaires techniques et financiers, étudiants.</i>	<i>Utilisateurs des finances et des données</i>
<i>UNICEF</i>	<i>UNICEF/ Gouvernement</i>	<i>techniciens de l'ONS, géomètres de</i>	<i>La population, ménages, chefs de ménage</i>	<i>Universitaires, société civile, entreprises, chercheurs, administration</i>	<i>Utilisateurs des finances et des données</i>

		<i>Guinée Bissau</i>		<i>publique, partenaires techniques et financiers, étudiants.</i>	
<i>PNUD</i>	<i>UE/ Gouvernement</i>	<i>techniciens de l'ONS, géomètres de Guinée Bissau</i>	<i>La population, ménages, chefs de ménage</i>	<i>Universitaires, société civile, entreprises, chercheurs, administration publique, partenaires techniques et financiers, étudiants.</i>	<i>- Utilisateurs des finances et des données</i>
<i>OMI</i>	<i>UE/ Gouvernement</i>	<i>techniciens de l'ONS, géomètres de Guinée Bissau</i>	<i>La population, ménages, chefs de ménage</i>	<i>Universitaires, société civile, entreprises, chercheurs, administration publique, partenaires techniques et financiers, étudiants.</i>	<i>- Utilisateurs des finances et des données</i>
<i>OIT</i>	<i>OIT/ Gouvernement</i>	<i>techniciens de l'ONS, géomètres de Guinée Bissau</i>	<i>La population, ménages, chefs de ménage</i>	<i>Universitaires, société civile, entreprises, chercheurs, administration publique, partenaires techniques et financiers, étudiants.</i>	<i>-</i>
<i>UNFPA</i>	<i>UNFPA/ Gouvernement</i>	<i>techniciens de l'ONS, géomètres de Guinée Bissau</i>	<i>La population, ménages, chefs de ménage</i>	<i>Universitaires, société civile, entreprises, chercheurs, administration publique, partenaires techniques et financiers, étudiants.</i>	<i>-</i>
<i>PAM</i>	<i>UE/ Gouvernement</i>	<i>techniciens de l'ONS, géomètres de Guinée Bissau</i>	<i>La population, ménages, chefs de ménage</i>	<i>Universitaires, société civile, entreprises, chercheurs, administration publique, partenaires techniques et financiers, étudiants.</i>	<i>-</i>

AFRISTAT					Assistance technique, Renforcement des capacités
FMI					Bailleurs de fonds et renforcement des capacités
PARIS2					Renforcement des capacités
INS Portugal					Renforcement des capacités

I. Données sur la population des pays bénéficiaires

3. Veuillez indiquer la structure de la population de votre pays selon le tableau ci-dessous

Population des pays bénéficiaires

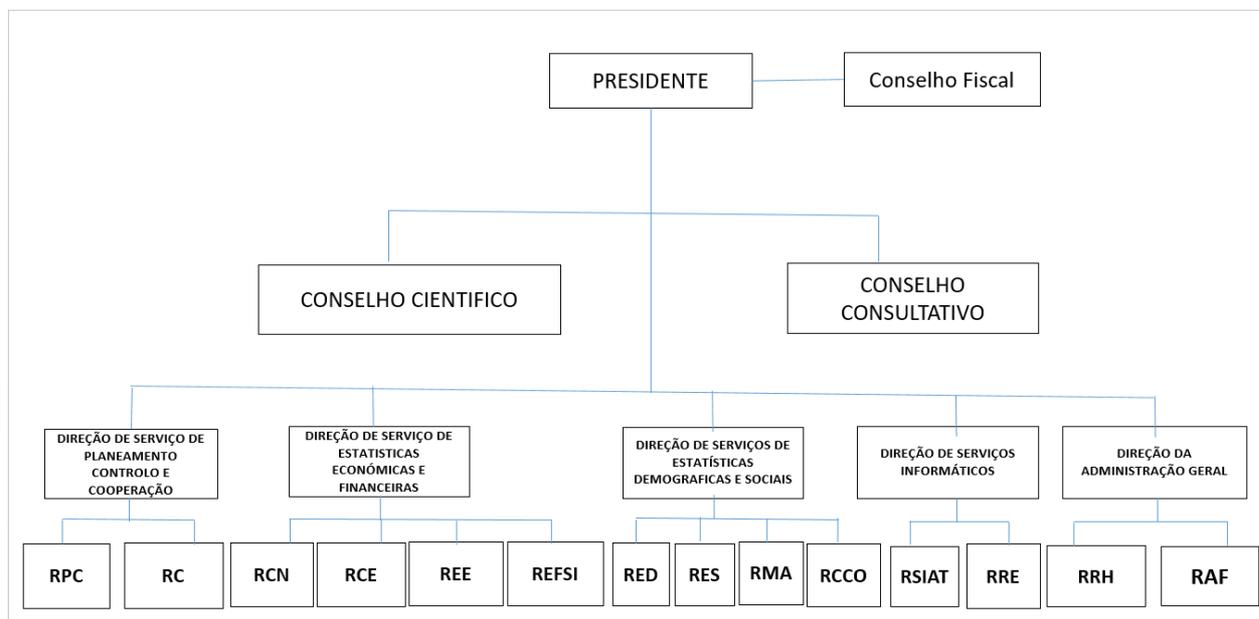
Pays	Population totale	Répartition par sexe				Taux de croissance (% p.a.)	Groupes vulnérables		
		Mâles		Femmes			Personnes handicapées	Minorités ethniques marginalisées	Minorités marginalisées fondées sur le sexe
		Non.	%	Non.	%				
Guinée Bissau	Population prévue pour 2022 1 763 277 habitants	837 765	47.5	925 512	52.5	2.1			

M. Détails de l'organisation et structure de l'ONS

18. Veuillez fournir une brève description du département/service/institut national de statistique. Cela doit inclure l'année de création, les lois d'habilitation, les objectifs, la mission et la vision. Parlez également des départements (y compris ceux qui ne font pas partie du siège social), de leurs responsabilités et de leurs activités récentes (par exemple, le dernier recensement, l'enquête démographique et sanitaire, etc.) Mentionnez également s'il existe des écoles de statistiques et leur emplacement. **Joignez un organigramme de votre organisation (OSN).**

- *Création du système national d'information statistique - Décret-loi n° 2/91 du 25 mars ;*
- *Objectifs : " Construire un système statistique national bien coordonné, doté d'un cadre juridique, organisationnel et opérationnel, de ressources adéquates et capable de répondre aux besoins des programmes de développement nationaux, des agendas internationaux et des autres utilisateurs "*
- *La vision de l'Institut national de la statistique (INE) est de construire "un système statistique national doté d'un cadre juridique et organisationnel approprié, avec des ressources adéquates, capable de répondre aux besoins des utilisateurs et de diffuser des données de qualité.*
- *Quatre axes stratégiques ont été identifiés ci-dessous :*
- *Domaine stratégique I : Améliorer la gestion du cadre juridique et institutionnel ;*
- *Domaine stratégique II : Développement de la production statistique ;*

- *Domaine stratégique III : Promotion de l'utilisation des données statistiques et de la culture statistique ;*
- *Domaine stratégique IV : Financement durable des statistiques.*
- *Il existe 9 offices régionaux de planification et de statistique*
- *Responsabilités :*
 - (a) *Suivre toutes les activités statistiques dans les régions ;*
 - (b) *Liaison entre l'INE et les autorités régionales ;*
 - (c) *Collaborer avec les autorités régionales dans l'exécution des plans de développement régional ;*
 - (d) *Soumettre des rapports annuels ;*
 - (e) *Coordonner toutes les activités liées aux enquêtes sur les ménages dans les régions, telles que l'enquête MICS, l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM).*



N. Violence basée sur le sexe (VBG), harcèlement sexuel (SH) et exploitation et abus sexuels (EAS)

19. Veuillez nous faire part des études, enquêtes ou statistiques/données les plus récentes sur la violence basée sur le genre (GBV), l'exploitation et les abus sexuels (SEA) et le harcèlement sexuel (SH) dans votre pays (Exemples : pourcentage de femmes ayant subi des violences physiques ou sexuelles par âge, pourcentage de femmes mariées ayant subi des violences physiques, sexuelles ou émotionnelles de la part de leur mari ou partenaire, nombre de cas de viols et de défilés en 2020, 2021 et 2022 et incidence (pourcentage) des mutilations génitales féminines, etc. taux d'alphabétisation des hommes et des femmes) - Veuillez indiquer la source des statistiques ou des données.

Les institutions concernées interrogées ne disposent pas de données statistiques sur cette question.

20. Quelle catégorie de personnes est plus vulnérable aux VBG/EST/SH dans votre pays ? Veuillez en donner les raisons. **(N'hésitez pas à consulter le Ministère ou le Département des Affaires de Genre/Enfants ou l'Agence Gouvernementale appropriée pour répondre à cette question)**

Groupe vulnérable, Source de vulnérabilité à la violence liée au sexe (raisons pour par exemple les lesquelles ils sont vulnérables) jeunes filles.

Non applicable

Non applicable

21. Quelle a été la réponse de votre gouvernement en termes de stratégies pour faire face à la violence basée sur le genre ? **(N'hésitez pas à consulter le ministère ou le département des affaires féminines/de l'enfance ou l'agence gouvernementale appropriée pour répondre à cette question)**

Il existe plusieurs instruments tels que des lois spécifiques (loi sur la criminalisation de tous les actes de violence commis dans le cadre des relations domestiques et familiales, violence domestique, interdiction de l'excision et sanction de la traite des êtres humains), des plans d'action sur la VBG, un plan d'action pour la promotion de l'égalité et de l'équité entre les sexes, mais il existe des goulets d'étranglement concernant la diffusion et la mise en œuvre de ces instruments, ainsi que des difficultés liées aux ressources matérielles et humaines nécessaires pour mener à bien leurs activités.

22. Y a-t-il des groupes ethniques/tribus qui sont difficiles à atteindre et/ou à collecter lors des enquêtes nationales ? Si oui, veuillez utiliser le tableau ci-dessous pour répondre à cette question *(sans objet dans le cas de la Guinée-Bissau)*.

Groupes ethniques/tribus vulnérables pendant la collecte des données de recensement ou d'enquête

Nom du groupe ethnique/de la tribu	Source de vulnérabilité (Expliquez pourquoi il est difficile de les atteindre et/ou de recueillir des données auprès d'eux)	Comment atteindre ces tribus/groupes ethniques et leur demander de vous fournir des données, y compris des échantillons de sang pendant la collecte des données ?

23. Y a-t-il des groupes religieux qu'il est difficile d'atteindre et/ou de collecter des données lors des enquêtes nationales de recensement ? Si oui, veuillez remplir le formulaire ci-dessous. *(Non applicable dans le cas de la Guinée Bissau)*

Groupes religieux vulnérables pendant la collecte de données de recensement ou d'enquête

Nom du groupe religieux/de la tribu	Source de vulnérabilité (Expliquez pourquoi il est difficile de les atteindre et/ou de recueillir des données auprès d'eux)	Comment atteindre ces groupes religieux et leur demander de vous fournir des données, y compris des échantillons de sang pendant la collecte des données ?

24. Y a-t-il des groupes minoritaires de genre qu'il est difficile d'atteindre et/ou de collecter des données lors des enquêtes nationales ? Si oui, veuillez utiliser le tableau ci-dessous pour répondre à cette question : **Non applicable dans le cas de la Guinée Bissau**

Type de groupe minoritaire de genre	Source de vulnérabilité (Expliquez pourquoi il est difficile de les atteindre et/ou de recueillir des données auprès d'eux)	Comment atteindre ces groupes minoritaires de sexe et leur demander de vous fournir les données dans le cadre de l'enquête ?

O. Mécanismes de gestion des plaints

Quelles plaintes et questions recevez-vous lors de recensements ou d'enquêtes ? **Cas d'omissions**

29. Quels sont les mécanismes mis en place pour traiter les plaintes et les questions du grand public liées à l'enquête et au recensement ? **Renvoyer les recenseurs sur le site en temps voulu pour identifier ces cas d'omission.**

30. Quels sont les mécanismes en place pour recevoir et traiter les plaintes des groupes vulnérables, par exemple les personnes âgées, les minorités ethniques et religieuses, les personnes handicapées, pendant les recensements ou les enquêtes ? Utilisez le tableau ci-dessous

Nom de la personne ou du groupe vulnérable	Moyens de réception des griefs/plaintes	Mode de retour d'information au groupe ou à la personne
Personnes handicapées	Téléphone	En personne ou par téléphone

31. Quels sont les avis (**positifs et négatifs**) sur l'utilisation d'une plateforme numérique gratuite (téléphone portable) comme moyen de recevoir le tri et de fournir un retour sur les plaintes qui seront soulevées lors d'un recensement ou d'une enquête ?

Aspects positifs

- *Rapidité de réception et de traitement des plaintes*
- *Moins cher*

Aspects négatifs

- *Pas accessible à tous*
- *Manque d'électricité et d'accès à l'internet*
- *Coût d'exploitation élevé*

32. Pensez-vous que l'utilisation d'une plate-forme gratuite (téléphone mobile) peut être utilisée pour recevoir, trier et fournir un retour sur les plaintes lors des recensements et des enquêtes dans votre pays ? **OUI**

P. Permis environnementaux et autorisations ethniques pour les activités du projet

33. Votre organisation a-t-elle besoin d'un permis/licence/certificat environnemental pour entreprendre ce qui suit ? Veuillez cocher oui ou non. **Veillez consulter l'Agence pour la protection de l'environnement de votre pays sur cette question.**
- g. Construire un nouveau bâtiment (immeuble de bureaux, salle de classe, etc.) - OUI
 - h. Réhabilitation/mise à niveau d'une nouvelle structure - **OUI**
 - i. Installer des équipements électroniques, par exemple des appareils de séparation, des ordinateurs, etc. - OUI
34. Si vous avez répondu oui à la question 15a (construction de nouveaux bâtiments), veuillez nous indiquer la procédure à suivre pour obtenir le permis/licence/certificat environnemental.
- a. *Ces projets seront soumis à une procédure de screening, sous la responsabilité de l'Expert Environnemental et Social (EES), en collaboration avec l'AAAC, à l'aide d'une Fiche de Diagnostic Simplifié (FDS). La préparation de cette fiche se fera en parallèle de la mission de catégorisation du sous-projet par l'AAAC. La Fiche permettra, entre autres, d'identifier les risques environnementaux et sociaux du projet (risque élevé, substantiel, modéré ou faible) de manière directe et concise, ainsi que de définir le ou les outils de gestion sociale et environnementale les plus appropriés.*
 - b. *Pour les sous-projets d'investissement dont les risques environnementaux et sociaux sont considérés comme faibles et pour lesquels la préparation d'une ESIA n'est pas jugée nécessaire, une simple fiche d'information environnementale et sociale (ESIS) sera préparée, comprenant, entre autres, des mesures correctives appropriées (parmi celles déjà identifiées dans le présent ESMF) à inclure dans les termes de référence des entrepreneurs/opérateurs.*
 - c. *Cependant, pour les projets présentant des risques environnementaux et sociaux modérés et plus élevés, et pour lesquels des mesures correctives adéquates peuvent être identifiées et mises en œuvre, une étude d'impact environnemental et social (ESIA) - y compris un plan de gestion environnementale et sociale (ESMP) - doit être préparée, conformément aux procédures de l'AAAC et aux normes environnementales et sociales établies pour ce projet. Toutes les mesures correctives seront incluses dans les spécifications des entreprises de construction. Des consultations publiques seront organisées dans le cadre de la préparation de l'ESIA/ESMP. Le CAAA, qui sera chargé de superviser le processus, fournira un avis écrit à l'UGP sur la faisabilité environnementale du projet avant que l'ESIA/ESMP ne soit transmis à la Banque pour qu'elle n'émette aucune objection.*
 - d. *Pour les sous-projets présentant des risques sociaux liés à la réinstallation des populations et pour lesquels des mesures correctives adéquates peuvent être identifiées et mises en œuvre, un plan de réinstallation (PAR) doit être préparé conformément à la norme environnementale et sociale n°5 de la Banque mondiale. Les compensations doivent être versées avant le début des activités.*
35. Si vous avez répondu oui à la question 15b (réhabilitation ou mise à niveau d'un bâtiment), veuillez nous indiquer la procédure à suivre pour obtenir le permis/licence/certificat environnemental.
- a. *Ces projets seront soumis à une procédure de screening, sous la responsabilité de l'Expert Environnemental et Social (EES), en collaboration avec l'AAAC, à l'aide d'une Fiche de Diagnostic Simplifié (FDS). La préparation de cette fiche se fera en parallèle de la mission de catégorisation du sous-projet par l'AAAC. Plus précisément, la fiche permettra d'identifier les risques environnementaux et sociaux du projet (risque élevé, substantiel, modéré ou faible) de manière directe et concise, ainsi que de définir le ou les outils de gestion sociale et environnementale les plus appropriés.*

- b. *Pour les sous-projets d'investissement dont les risques environnementaux et sociaux sont considérés comme faibles et pour lesquels la préparation d'une ESIA n'est pas jugée nécessaire, une simple fiche d'information environnementale et sociale (ESIS) sera préparée, incluant, sans s'y limiter, des mesures correctives appropriées (parmi celles déjà identifiées dans le présent ESMF) à inclure dans les termes de référence des entrepreneurs/opérateurs.*
- c. *D'autre part, pour les projets présentant des risques environnementaux et sociaux modérés et plus élevés, et pour lesquels des mesures correctives appropriées peuvent être identifiées et mises en œuvre, une étude d'impact environnemental et social (ESIA) - y compris un plan de gestion environnementale et sociale (ESMP) - doit être préparée, conformément aux procédures de l'AAAC et aux normes environnementales et sociales déclenchées pour ce projet. Toutes les mesures correctives seront incluses dans les spécifications des entreprises de construction. Des consultations publiques seront organisées dans le cadre de la préparation de l'ESIA/ESMP. L'AAAC, qui sera chargé de superviser le processus, fournira à l'UGP un avis écrit sur la faisabilité environnementale du projet avant que l'ESIA/ESMP ne soit transmis à la Banque pour une absence d'objection.*

36. Si vous avez répondu oui à la question 15c (installations électroniques et électriques), veuillez nous indiquer la procédure à suivre pour obtenir le permis/licence/certificat environnemental.

- d. *Ces projets seront soumis à une procédure de screening, sous la responsabilité de l'Expert Environnemental et Social (EES), en collaboration avec l'AAAC, à l'aide d'une Fiche de Diagnostic Simplifié (FDS). La préparation de cette fiche se fera en parallèle de la mission de catégorisation du sous-projet par l'AAAC. Plus précisément, la fiche permettra d'identifier les risques environnementaux et sociaux du projet (risque élevé, substantiel, modéré ou faible) de manière directe et concise, ainsi que de définir le ou les outils de gestion sociale et environnementale les plus appropriés.*
- e. *Pour les sous-projets d'investissement dont les risques environnementaux et sociaux sont considérés comme faibles et pour lesquels la préparation d'une ESIA n'est pas jugée nécessaire, une simple fiche d'information environnementale et sociale (ESIS) sera préparée, incluant, sans s'y limiter, des mesures correctives appropriées (parmi celles déjà identifiées dans le présent ESMF) à inclure dans les termes de référence des entrepreneurs/opérateurs.*
- f. *D'autre part, pour les projets présentant des risques environnementaux et sociaux modérés et plus élevés, et pour lesquels des mesures correctives appropriées peuvent être identifiées et mises en œuvre, une étude d'impact environnemental et social (EIES) - y compris un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) - doit être préparée, conformément aux procédures de l'AAAC et aux normes environnementales et sociales déclenchées pour ce projet. Toutes les mesures correctives seront incluses dans les spécifications des entreprises de construction. Des consultations publiques seront organisées dans le cadre de la préparation de l'EIES/PGES. L'AAAC, qui sera chargé de superviser le processus, fournira à l'UGP un avis écrit sur la faisabilité environnementale du projet avant que l'EIES/PGES ne soit transmis à la Banque pour une absence d'objection.*

37. Votre organisation a-t-elle besoin d'une autorisation ethnique des autorités sanitaires pour prélever et transporter du sang et d'autres spécimens sur des personnes au cours d'enquêtes ? **OUI Veuillez consulter les autorités sanitaires de votre pays sur cette question.**

38. Si oui à la question 19, pouvez-vous partager la procédure avec nous ?

Il existe un modèle de procédure sanitaire en cas de présence de sang et d'autres spécimens sur les personnes lors des enquêtes présentées ci-dessous :

- *Préparation et soumission du protocole d'enquête à la commission d'éthique.*

- *Approbation du protocole*
- *Supervision de la mise en œuvre du protocole approuvé*

39. Votre UCP dispose-t-elle d'un spécialiste de l'environnement et du social - OUI

Le projet de statistiques régionales en est aux premiers stades de sa préparation et ne dispose donc pas de l'expertise nécessaire sur les questions environnementales et sociales.

40. Si vous avez répondu oui à la question 20, quelle est sa responsabilité (description du poste) ?

Q. Besoins en formation

Veuillez compléter le tableau ci-dessous (**vous pouvez ajouter d'autres besoins de formation à ce tableau dans la mesure où ils sont liés aux questions de sauvegarde environnementale et sociale**).

<i>Type de formation</i>	<i>Participants (par exemple, chauffeurs spécialistes des questions environnementales et sociales, recenseurs, etc.)</i>	<i>Nombre estimé de participants</i>
<i>Formation sur le FSE de la Banque mondiale (ESS1-10) et les lois E&S du pays.</i>	<i>Spécialistes des questions environnementales et sociales</i>	<i>14 participants</i>
<i>Formation sur les relations de travail</i>	<i>Intervieweurs, chauffeurs, superviseurs, membres de l'équipe technique de projet</i>	<i>3000 participants</i>
<i>Formation des entrepreneurs en matière de santé et de sécurité au travail dans le cadre de la construction et des exigences du PGES.</i>	<i>Prestataires de services (entreprise de construction)</i>	<i>50 participants</i>
<i>Formation sur l'entrée et les relations communautaires</i>	<i>enquêteurs, chauffeurs, superviseurs, membres de l'équipe technique du projet</i>	<i>3000 participants</i>
<i>Formation de base sur la sensibilisation à la sécurité</i>	<i>Équipe technique</i>	<i>15 participants</i>
<i>Manipulation de l'échantillon, par exemple du sang.</i>	<i>Travailleurs de la santé</i>	<i>2500 participants</i>
<i>Formation à la sécurité routière</i>	<i>enquêteurs, chauffeurs, superviseurs, membres de l'équipe technique du projet</i>	<i>3000 participants</i>
<i>Formation sur la sécurité et la protection des données</i>	<i>enquêteurs, superviseurs, membres de l'équipe technique du projet, PMU InterLife.</i>	<i>2850 participants</i>

Type de formation	Participants (par exemple, chauffeurs spécialistes des questions environnementales et sociales, recenseurs, etc.)	Nombre estimé de participants
Sensibilisation sur les questions de VBG/SEA/SH	géomètres, chauffeurs, superviseurs, membres de l'équipe technique du projet, PMU InterLife.	3020 participants
Formation sur la résolution des conflits/des griefs	Membres du comité local de gestion des plaintes, administration régionale, sectorielle et locale, comité central de gestion des plaintes	10 000 participants

MALI

QUESTIONS D'ORIENTATION et RÉPONSES (en italique)

- J. Lois et politiques nationales pertinentes pour le projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest (HISWA) (P169265),**
10. Veuillez fournir une liste des différentes législations (lois, décrets, règlements, etc.) relatives au projet dans le tableau ci-dessous. Ces lois peuvent être celles qui établissent le bureau ou le département des statistiques, qui habilitent les agences d'État à collecter, stocker et utiliser les données. Les lois doivent être énumérées dans les colonnes du tableau ci-dessous.

Lois pertinentes du pays : HISWA -SOP 1

Pays	Règlement sur les statistiques			
	Lois	Décrets	Ordres / Ordonnances	Normes/Charter/Protocole
Mali	<i>Loi N°2022-001 sur la révision de la Charte de la Transition</i>	<i>Décret n° 92-0731 P-CTSP promulguant la constitution</i>	<i>Ordonnance 09-016/P-RM du 20 mars 2009 portant création de l'Institut national de la statistique</i>	
	<i>Loi 96-015 du 13 février 1996 portant statut général des établissements publics à caractère scientifique, technologique ou culturel.</i>	<i>Décret 204/PG- RM du 21 août 1985 fixant les modalités de gestion et de contrôle des organes administratifs des services publics.</i>	<i>Ordonnance 04-007/P-RM du 25 mars 2004 portant création de la Direction nationale de la planification du développement.</i>	
	<i>Loi 2014-049 du 19 septembre 2014 fixant les principes fondamentaux de la</i>	<i>Décret 2016-0497/P-RM du 7 juillet 2016 fixant les modalités de</i>	<i>Ordonnance 04-009/P-RM du 25 mars 2004 portant création de la Direction nationale de</i>	

	<i>création, de l'organisation et du contrôle des services publics.</i>	<i>fonctionnement du Conseil national de la statistique.</i>	<i>l'aménagement du territoire.</i>	
	<i>Loi 82-101/AN-RM du 2 juin 1982 portant statut particulier des fonctionnaires du secteur de la statistique</i>	<i>Décret 2018-0009/P-RM du 10 janvier 2018 portant règlement général sur la comptabilité publique.</i>	<i>Ordonnance 04-010/P-RM du 25 mars 2004 portant création de la Direction Nationale de la Population</i>	
	<i>Loi 09-032 du 27 juillet 2009 portant ratification de l'ordonnance n° 09-016/P-RM du 20 mars 2009 portant création de l'Institut National de la Statistique</i>	<i>Décret 09-126/P-RM du 20 mars 2009 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Institut National de la Statistique</i>	<i>Ordonnance 015-013/P-RM du 2 avril 2015 portant création du Centre de formation et de perfectionnement en statistique (CFP- STAT).</i>	
	<i>Loi 06-040 /AN-RM du 11 août 2006 portant création du numéro d'identification national des personnes physiques et morales</i>	<i>Décret 2016-0502/P-RM du 7 juillet 2016 fixant les règles spécifiques de fonctionnement du système statistique national.</i>	<i>Arrêté 06-3249/MPAT-SG du 29 décembre 2006 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des services sous-régionaux de la planification, des statistiques et de l'information, de l'aménagement du territoire et de la population.</i>	
	<i>Loi 2016-005 du 24 février 2016 régissant les statistiques publiques</i>	<i>Décret 07-166/P-RM 28 mai 2007 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des unités de planification et de statistique</i>	<i>Arrêté interministériel 090 -642/MEIC-MEFP-MAT-SG du 24 mars 2009 portant création du comité de coordination de la cellule de planification et de statistiques du secteur de l'industrie, du commerce, de l'artisanat, de l'emploi et de la promotion des investissements privés.</i>	
	<i>Loi 07- 020 du 27 février 2007 portant création d'unités de planification et de statistiques</i>	<i>Décret 07-427/P-RM du 13 novembre 2007 portant création des comités de coordination des unités de planification et de statistique</i>	<i>Arrêté interministériel 2018 - 2110/MA-MEP-SG du 27 juin 2009 portant organisation et fonctionnement du comité de coordination de l'unité de planification et de statistiques du secteur du développement rural.</i>	
	<i>Loi 2015-025 du 11 juin 2015 portant ratification de l'ordonnance n° 09-016/P-RM du 20 mars 2009 portant création</i>	<i>Décret 04-341/P-RM du 18 août 2004 portant création des directions régionales de la</i>	<i>Arrêté interministériel 2017 - 24343/MDFL-MAT/MSPC/MRN/MTFP/MARC-SG du 27 décembre 2017 portant organisation et</i>	

	<i>du Centre de Formation et de Perfectionnement Statistique (CFP STAT).</i>	<i>planification, des statistiques, de l'informatique, de l'aménagement du territoire et de la population.</i>	<i>fonctionnement du comité de coordination de l'unité de planification et de statistiques du secteur de l'administration territoriale, de la fonction publique et de la sécurité intérieure.</i>	
		<i>Décret 04-224/P-RM 21 juin 2004 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Nationale de la Planification du Développement.</i>	<i>Arrêté interministériel 4770/MAECI-MMEIA-SG du 30 novembre 2011 portant organisation et fonctionnement du comité de coordination de l'unité de planification et de statistiques du secteur de la coopération et de l'intégration.</i>	
		<i>Décret 04-225/P-RM du 21 juin 2004 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la direction nationale de la population.</i>	<i>Arrêté 2018 - 1930/MATP-SG du 12 juin 2018 fixant la composition des commissions spécialisées du Conseil national de la statistique.</i>	
		<i>Décret 04-226/P-RM du 21 juin 2004 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la direction nationale de l'aménagement du territoire.</i>	<i>Décision 113/MATP-SG du 31 juillet 2017 portant nomination des membres du comité scientifique de l'Institut national de la statistique.</i>	
		<i>Décret 07-189/P-RM du 18 juin 2007 déterminant le cadre organique de l'unité de planification et de statistiques du secteur de l'administration territoriale, de la fonction publique et de la sécurité intérieure.</i>	<i>Décision 10-0001/10 CA-INSTAT du 01 décembre 2010 établissant le cadre organique de l'INSTAT</i>	
			<i>Décision 10-0002/10 CA-INSTAT du 01 décembre 2010 fixant les détails de l'organisation interne et les règles spécifiques relatives au fonctionnement de l'Institut national de la statistique</i>	
			<i>Décret n° 2020-0147/P-RM du 23 mars 2020</i>	

			portant approbation du Schéma directeur de la statistique (SDS) et de son plan d'action 2020-2024.	
			Stratégie nationale CREDD 2019-2023 du 29 mai 2019 Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD) couvrant la période 2016-2018.	
			Stratégie nationale 3e génération mars 2020 Le plan directeur pour le développement des statistiques (SDS 3) adopté par le gouvernement et couvrant la période 2020-2024.	
			Accord d'établissement du 25 novembre 2016 régissant les relations de travail au sein de l'INSTAT	

11. Existe-t-il des normes/protocoles internationaux qui guident les statistiques, la collecte, le stockage, l'utilisation et la confidentialité des données dans votre pays ? Si oui, veuillez les énumérer ici et en joindre des copies.

- *La Charte africaine de la statistique*
- *La stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA2)*
- *NOPEMA ; NAEMA, etc.*

12. Existe-t-il des politiques qui soutiennent la collecte de données dans votre pays ? Veuillez énumérer les politiques ci-dessous et **fournir des copies des politiques que vous avez énumérées**

- Plan directeur de la statistique (SDS 2020-2024) ;*
- Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD 2019-2023).*

K. Liste des parties prenantes, rôle et zone d'influence

Quelles sont les différentes institutions partenaires et parties prenantes avec lesquelles vous travaillez ? Énumérez-les dans le tableau ci-dessous ?

Nom des parties prenantes	Commissaires chargés de la collecte des données	Collecteur de données (par exemple, enquêteur, etc.)	Fournisseurs de données (par exemple, les communautés)	Utilisateurs de données (organismes de recherche, etc.)	Rôle et zone d'influence (AI)
Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali (CCIM)			X	X	Les opérateurs économiques du Mali ; AI : National.

Organisation Patronale des Industriels du Mali (OPI)			X	X	<i>Association des fabricants du Mali ; AI : National.</i>
Conseil national du patronat du Mali (CNPM)			X	X	<i>Association des patrons du Mali ; AI : National.</i>
Conseil national de la société civile (CNSC)			X	X	<i>Fondation Mali OSC ; ZI : National.</i>
Le système d'alerte précoce (SAP)	X			X	<i>Évaluer la situation de la sécurité alimentaire et proposer des mesures à mettre en œuvre pour soutenir les populations exposées à l'insécurité alimentaire ; AI : National</i>
UNICEF	X			X	<i>Réaliser des études et des recherches pour la prise en compte des droits des enfants et des adolescents.</i>
Suisse Coopération	X			X	<i>Appui aux collectivités locales dans le cadre de la décentralisation par l'élaboration de comptes régionaux.</i>
Projet SWEDD	X			X	<i>Mener des activités visant à autonomiser les femmes et à réaliser le dividende démographique.</i>
UNFPA	X			X	<i>Réaliser des études et des recherches sur la population et le renforcement des capacités dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de</i>

					<i>population et de lutte contre la violence basée sur le genre (VBG) en plus de la région de Ségou et du District de Bamako.</i>
Observatoire national de l'emploi et de la formation (ONEF)	X		X	X	<i>Réaliser des études sur les marchés du travail.</i>
Institut de recherche pour le développement (IRD)	X			X	<i>Réaliser des études et des recherches sur les migrations, les statistiques GPS.</i>
OIM	X			X	<i>Réaliser des études et des recherches sur les migrations.</i>
PNUD	X			X	<i>Mener des actions en faveur de la lutte contre la pauvreté.</i>

L. Données sur la population des pays bénéficiaires

3. Veuillez indiquer la structure de la population de votre pays selon le tableau ci-dessous

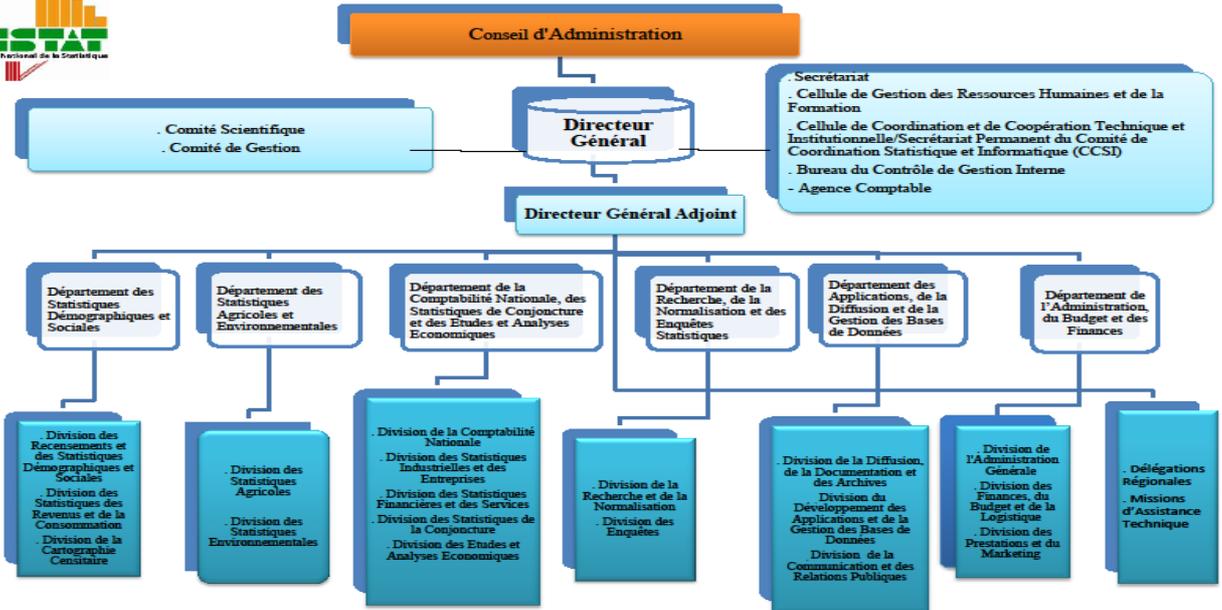
Population des pays bénéficiaires

Pays	Population totale	Répartition par sexe				Taux de croissance (% p.a.)	Groupes vulnérables		
		Mâles		Femmes			Personnes handicapées	Minorités ethniques marginalisées	Minorités marginalisées fondées sur le sexe
		<u>Non.</u>	%	<u>Non.</u>	%				
Mali	22 799 000	11 339 000	49,73	11 460 000	50,27	3,6	1,4	Aucun	Aucun

R. Détails de l'organisation et structure de l'ONS

25. Veuillez fournir une brève description du département/service/institut national de statistique. Cela doit inclure l'année de création, les lois d'habilitation, les objectifs, la mission et la vision. Parlez également des départements (y compris ceux qui ne font pas partie du siège social), de leurs responsabilités et de leurs activités récentes (par exemple, le dernier recensement, l'enquête démographique et sanitaire, etc.) Mentionnez également s'il existe des écoles de statistiques et leur emplacement. **Joignez un organigramme de votre organisation (OSN).**

- Voir ci-dessous



L'INSTAT a été créé en 2009 par l'Ordonnance N°09-016/P-RM du 20 mars 2009 en remplacement de la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) et constitue la structure centrale du SSN. C'est un Établissement Public à caractère Scientifique et Technologique (EPST), doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion. Son objectif est de " promouvoir la recherche, la formation et le développement dans le domaine de la statistique ". De l'analyse interprétative des textes fondateurs de l'INSTAT et du décret n° 2016-0502//P-RM du 7 juillet 2016, fixant les règles spécifiques du Système Statistique National, il ressort que les principales missions de l'INSTAT comprennent : la production de données statistiques pertinentes et crédibles ; la recherche et la normalisation ; l'analyse et le développement des produits statistiques ; l'appui-conseil ; la coopération technique ; la formation et la coordination institutionnelle et technique des activités du SSN.

Sa vision contribue à la réalisation de la SDD par la mise en place d'un cadre juridique et organisationnel approprié et de ressources adéquates, capables de produire, d'analyser et de diffuser des données de qualité couvrant les besoins des différents utilisateurs.

Selon les décisions n°001 et n°002 du CA-INSTAT du 01 décembre 2010 portant sur l'organisation et le fonctionnement interne de l'INSTAT, l'INSTAT est composé, outre les organes de direction, de coordination technique et intentionnelle, administratifs et financiers, de départements techniques. Ces départements sont : le département des statistiques démographiques et sociales (DSDS), le département des statistiques agricoles et environnementales (DSAE), le département de la comptabilité nationale, des statistiques d'entreprises, des études et analyses économiques (DCNC), le département de la recherche, de la normalisation et des enquêtes statistiques (DRNE), et le département des applications, de la diffusion et de la gestion des bases de données (DADD).

En plus de l'INSTAT, le SSN comprend 11 CPS : CPS/Secteur Administration Territoriale, Fonction Publique et Sécurité Intérieure (CPS/SATFPSI) ; CPS/Secteur Coopération et Intégration (CPS/SCI) ; CPS/Secteur Culture et Jeunesse (CPS/SCJ) ; CPS/Secteur Développement Rural (CPS/SDR) ; CPS/Secteur Education (CPS/SE) ; CPS/Secteur Eau, Environnement, Urbanisme et Domaines de l'Etat (CPS/SEEUDE) ; CPS/Secteur Equipement, Transports et Communication (CPS/SET) ; CPS/Secteur Industrie, Commerce, Artisanat, Emploi et Promotion de l'Investissement Privé (CPS/SICAEP) ; CPS/Secteur Justice (CPS/SJ) ; CPS/Secteur Mines et Energie (CPS/SME) ; CPS/Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille (CPS/SSDSPF).

Il existe également les Directions régionales de la planification, des statistiques, de l'informatique, de l'aménagement du territoire et de la population (DRPSIAP), qui sont les représentants régionaux de l'INSTAT. Il convient de noter que ces directions représentent également d'autres directions responsables des domaines qu'elles couvrent. Il existe des DRPSIAP dans chacune des huit régions et dans le District de Bamako.

Les services locaux de la planification, des statistiques, de l'informatique, de l'aménagement du territoire et de la population représentent la DRPSIAP, et donc l'INSTAT, au niveau des cercles de la région.

Il existe également une école de formation statistique, dénommée Centre de Formation et de Perfectionnement en Statistique (CFP-STAT) créée par l'Ordonnance N°015-013/P-RM du 02 avril 2015, et des observatoires, au nombre de sept (07) essentiellement, qui sont chargés de mener des analyses approfondies au niveau de leur secteur de couverture. Ainsi, ils contribuent à une plus grande valorisation des statistiques officielles de la CPS et des autres sources de données liées à leur domaine de compétence. Il s'agit de : Observatoire du Développement Humain Durable et la Lutte Contre la Pauvreté (ODHD) ; Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF) ; Observatoire du Marché Agricole (OMA) ; Observatoire des Transports (OT) ; Observatoire National du Dividende Démographique (ONDD) ; Observatoire National de la Ville (ONav) et Observatoire National de l'Industrie (ONI).

S. Violence basée sur le sexe (VBG), harcèlement sexuel (SH) et exploitation et abus sexuels (EAS)

26. Veuillez nous faire part des études, enquêtes ou statistiques/données les plus récentes sur la violence basée sur le genre (VBG), l'exploitation et les abus sexuels (EAS) et le harcèlement sexuel (HS) dans votre pays (Exemples : pourcentage de femmes ayant subi des violences physiques ou sexuelles par âge, pourcentage de femmes mariées ayant subi des violences physiques, sexuelles ou émotionnelles de la part de leur mari ou partenaire, nombre de cas de viols et de défilés en 2020, 2021 et 2022 et incidence (pourcentage) des mutilations génitales féminines, etc. taux d'alphabétisation pour les hommes et les femmes) - Veuillez indiquer la source des statistiques ou des données.
27. Quelle catégorie de personnes est plus vulnérable aux VBG/EAS/HS dans votre pays ? Veuillez en donner les raisons. **(N'hésitez pas à consulter le Ministère ou le Département des Affaires de Genre/Enfants ou l'Agence Gouvernementale appropriée pour répondre à cette question)**

Groupe vulnérable, par exemple les jeunes filles.	Source de vulnérabilité à la violence liée au sexe (raisons pour lesquelles ils sont vulnérables)
Personnes déplacées à l'intérieur du pays	En raison de conflits

28. Quelle a été la réponse de votre gouvernement en termes de stratégies pour faire face à la violence basée sur le genre ? **(N'hésitez pas à consulter le ministère ou le département des affaires féminines/de l'enfance ou l'agence gouvernementale appropriée pour répondre à cette question)**

Le gouvernement du Mali et ses partenaires, notamment l'Union européenne et le système des Nations unies, ont initié en 2018 le programme Spotlight Initiative, qui vise à réduire les cas de VBG issus des pratiques traditionnelles néfastes, et enfin la promotion de toutes les composantes de la santé reproductive et à éliminer la Violence contre les femmes et les filles dans toutes les sphères de la société.

En outre, le code pénal qualifie les violences sexuelles et la pédophilie de crime.

L'intérêt de la République du Mali se traduit également par l'inscription de la problématique des VBG comme une priorité à travers la création en 2018 du Programme National d'Abandon des Violences Basées sur le Genre (PNVBG), qui est un service central rattaché au Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF). En 2019, la Stratégie nationale pour l'élimination de la violence basée sur le genre (VBG) et son plan d'action 2019-2030 ont été élaborés.

Depuis 2020, le Mali est engagé dans un processus de mise en place d'une base de données nationale sur les VBG afin de mieux suivre et évaluer le phénomène.

29. Y a-t-il des groupes ethniques/tribus qu'il est difficile d'atteindre et/ou de collecter des données lors des enquêtes nationales ? Si oui, veuillez utiliser le tableau ci-dessous pour répondre à cette question (Non)

Groupes ethniques/tribus vulnérables pendant la collecte des données de recensement ou d'enquête

Nom du groupe ethnique/de la tribu	Source de vulnérabilité (Expliquez pourquoi il est difficile de les atteindre et/ou de recueillir des données auprès d'eux)	Comment atteindre ces tribus/groupes ethniques et leur demander de vous fournir des données, y compris des échantillons de sang pendant la collecte des données ?

30. Y a-t-il des groupes religieux qu'il est difficile d'atteindre et/ou de collecter des données lors des enquêtes nationales de recensement ? Si oui, veuillez remplir le formulaire ci-dessous. (Non)

Groupes religieux vulnérables pendant la collecte de données de recensement ou d'enquête

Nom du groupe religieux/de la tribu	Source de vulnérabilité (Expliquez pourquoi il est difficile de les atteindre et/ou de recueillir des données auprès d'eux)	Comment atteindre ces groupes religieux et leur demander de vous fournir des données, y compris des échantillons de sang pendant la collecte des données ?

31. Y a-t-il des groupes minoritaires de genre qu'il est difficile d'atteindre et/ou de collecter des données lors des enquêtes nationales ? Si oui, veuillez utiliser le tableau ci-dessous pour répondre à cette question. (Non)

Type de groupe minoritaire de genre	Source de vulnérabilité (Expliquez pourquoi il est difficile de les atteindre et/ou de recueillir des données auprès d'eux)	Comment atteindre ces groupes minoritaires de sexe et leur demander de vous fournir les données dans le cadre de l'enquête ?

T. Mécanismes de gestion des plaintes

Pour résoudre les doléances, une équipe de suivi a été mise en place au sein de la direction technique du recensement, dont la mission principale est d'assurer un suivi régulier de l'opération.

Cette équipe est chargée de suivre l'avancement des travaux de dénombrement sur le terrain, d'identifier les problèmes, d'alerter les agents sur les écarts constatés, de répondre aux préoccupations de la population et de prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de la collecte des données afin d'obtenir des données de qualité dans les délais prévus.

Disponibilité d'un numéro gratuit au sein de l'équipe de surveillance pour recevoir les doléances.

Identifier la zone de contrôle dans laquelle se trouvent les personnes cibles.

Rapport au superviseur de la zone concernée ou au chef d'équipe du district de dénombrement concerné.

Fournir des réponses appropriées aux questions et préoccupations de la population reçues par le biais du numéro vert.

41. Quelles sont les plaintes et les questions que vous recevez lors des recensements ou des enquêtes ?

Aucune plainte formelle contre l'Institut, mais les cas suivants sont notés

42. Quels sont les mécanismes mis en place pour traiter les plaintes et les questions du public liées aux enquêtes et aux recensements ?

Les sensibilisations sont faites pour anticiper sur les résultats notés précédemment.

43. Quels sont les mécanismes en place pour recevoir et traiter les plaintes des groupes vulnérables, par exemple les personnes âgées, les minorités ethniques et religieuses, les personnes handicapées, pendant les recensements ou les enquêtes ? Utilisez le tableau ci-dessous

Nom de la personne ou du groupe vulnérable	Moyens de réception des griefs/plaintes	Mode de retour d'information au groupe ou à la personne
	Numéro de service gratuit	Envoi d'agents sur le terrain pour traiter le problème
	Site web de l'INSTAT (Envoi d'e-mails à	Envoyez le courriel reçu aux agents sur le terrain pour qu'ils le traitent.

	<i>Médias locaux (stations de radio privées)</i>	
	<i>Réseaux sociaux (compte Facebook dédié au recensement général (RGPH5) ; compte Twitter)</i>	

44. Quels sont les avis (**positifs et négatifs**) sur l'utilisation d'une plateforme numérique gratuite (téléphone portable) comme moyen de recevoir le tri et de fournir un retour sur les plaintes qui seront soulevées lors d'un recensement ou d'une enquête ?

Avis positifs. Le niveau de satisfaction des personnes qui utilisent la plate-forme est très élevé. Nous recevons parfois des appels en retour pour nous faire part de leur joie et de leur appréciation du traitement diligent de leurs plaintes.

45. Pensez-vous que l'utilisation d'une plate-forme gratuite (téléphone mobile) peut être utilisée pour recevoir, trier et fournir un retour d'information sur les plaintes lors des recensements et enquêtes dans votre pays ? Oui/Non

U. Permis environnementaux et autorisations ethniques pour les activités du projet

46. Votre organisation a-t-elle besoin d'un permis/licence/certificat environnemental pour entreprendre ce qui suit ? Veuillez cocher oui ou non. **Veillez consulter l'Agence pour la protection de l'environnement de votre pays sur cette question.**

- a. Construction d'un nouveau bâtiment (immeuble de bureaux, salle de classe, etc.) **OUI**
- b. Réhabiliter/améliorer une nouvelle structure. **OUI**
- c. Installer des équipements électroniques, par exemple des appareils de séparation, des ordinateurs, etc. **NON**

47. Si vous avez répondu oui à la question 15a (construction de nouveaux bâtiments), veuillez nous indiquer la procédure à suivre pour obtenir le permis/licence/certificat environnemental.

Une étude d'impact sur l'environnement est réalisée par un consultant et le rapport est soumis aux services chargés de la protection de l'environnement (Direction Nationale de l'Hydrolique ; Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitant ; DNACPN) pour approbation.

48. Si vous avez répondu oui à la question 15b (réhabilitation ou mise à niveau d'un bâtiment), veuillez nous indiquer la procédure à suivre pour obtenir le permis/licence/certificat environnemental.

Une étude d'impact sur l'environnement est réalisée par un consultant et le rapport est soumis aux services chargés de la protection de l'environnement (Direction Nationale de l'Hydrolique ; Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitant ; DNACPN) pour approbation.

49. Si vous avez répondu oui à la question 15c (installations électroniques et électriques), veuillez nous indiquer la procédure à suivre pour obtenir le permis/licence/certificat environnemental.

50. Votre organisation a-t-elle besoin d'une autorisation ethnique des autorités sanitaires pour prélever et transporter du sang et d'autres spécimens sur des personnes pendant les enquêtes ? i. Oui ii. Non

Veillez consulter les autorités sanitaires de votre pays à ce sujet.

51. Si oui à la question 19, pouvez-vous partager la procédure avec nous ?

Une lettre est envoyée avec les documents méthodologiques de l'enquête au Comité national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CNESS), qui se réunit et donne son avis.

Votre UCP dispose-t-elle d'un spécialiste de l'environnement et du social - oui

52. Si vous avez répondu oui à la question 20, quelle est sa responsabilité (description du poste) ?

V. Besoins en formation

Veillez compléter le tableau ci-dessous (vous pouvez ajouter d'autres besoins de formation à ce tableau dans la mesure où ils sont liés aux questions de sauvegarde environnementale et sociale).

<i>Type de formation</i>	<i>Participants (par exemple, chauffeurs spécialistes des questions environnementales et sociales, recenseurs, etc.)</i>	<i>Nombre estimé de participants</i>
Formation sur le FSE de la Banque mondiale (ESS1-10) et les lois E&S du pays.	<i>Gestionnaires de ressources humaines et de programmes</i>	5
Formation sur les relations de travail	<i>Responsable des ressources humaines et de la communication et coordination</i>	5
Formation des entrepreneurs de travaux aux questions de santé et de sécurité au travail relatives à la construction et aux exigences du PGES.	<i>Agent d'administration</i>	4
Formation sur l'entrée et les relations communautaires	<i>Communication</i>	3
Formation de base sur la sensibilisation à la sécurité	<i>Conducteur ; Ressources humaines ; Communicateurs et TI.</i>	10
Manipulation de l'échantillon, par exemple du sang.	<i>Géomètres</i>	12
Formation à la sécurité routière	<i>Pilotes</i>	10
Formation sur la sécurité et la protection des données	<i>Informaticien ; secrétariat ; documentaliste et archiviste ; unité de comptabilité et de gestion de projets</i>	25
Sensibilisation sur les questions de VBG/SEA/SH	<i>Tout le personnel</i>	140

Type de formation	Participants (par exemple, chauffeurs spécialistes des questions environnementales et sociales, recenseurs, etc.)	Nombre estimé de participants
Formation sur la résolution des conflits/réparation des griefs	la direction générale, l'unité de gestion des ressources humaines et le comité syndical.	30

MAURITANIE

QUESTIONS D'ORIENTATION et RÉPONSES (en italique)

M. Lois et politiques nationales pertinentes pour le projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest (HISWA) (P169265),

13. Veuillez fournir une liste des différentes législations (lois, décrets, règlements, etc.) relatives au projet dans le tableau ci-dessous. Ces lois peuvent être celles qui établissent le bureau ou le département des statistiques, qui habilitent les agences d'État à collecter, stocker et utiliser les données. Les lois doivent être énumérées dans les colonnes du tableau ci-dessous.

Lois pertinentes du pays : HISWA -SOP 1

Pays	Règlement sur les statistiques			
	Lois	Décrets	Ordres / Ordonnances	Normes/Charter/Protocole
Mauritanie	<i>Loi 2005-017 du 27 janvier 2005 sur la statistique publique (en cours de révision)</i>	<i>- Décret n° 2021-027 du 25 février 2021, fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Agence nationale de la statistique et de l'analyse démographique (ANSADE) ; - Décret n° 2022-122 du 18 août 2022 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil national de la statistique (CNS) ;</i>	<i>Arrêté n° 2022-087 du 11 février 2022 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du comité scientifique de l'ANSADE ; - Ordonnance n° 2022-0156 du 10 février 2022 portant création du groupe de travail spécialisé sur les comptes nationaux trimestriels (GTS-CNT) ; - Ordonnance n° 2022-1190 du 14 novembre 2022 portant création, organisation, fonctionnement et attribution de la responsabilité du comité technique de cadrage macroéconomique.</i>	<i>Système général de diffusion des données/FMI ;</i>

14. Existe-t-il des normes/protocoles internationaux qui guident les statistiques, la collecte, le stockage, l'utilisation et la confidentialité des données dans votre pays ? Si oui, veuillez les énumérer ici et en joindre des copies.

Les statistiques en Mauritanie sont produites conformément aux principes fondamentaux, notamment ceux des Nations Unies, régissant les statistiques officielles et fixant le cadre juridique applicable à leur collecte, traitement, stockage et diffusion. Au niveau local, elles sont régies par la loi sur la statistique publique et ses textes d'application. La Mauritanie est également membre d'AFRICSTAT.

15. Existe-t-il des politiques qui soutiennent la collecte de données dans votre pays ? Veuillez énumérer les politiques ci-dessous et **fournir des copies des politiques que vous avez listées**
- i. Depuis 2000, la Mauritanie a développé son premier Plan Directeur de la Statistique (SDS : 2000-2005).
 - ii. Depuis 2007, la Mauritanie a élaboré sa Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS), qui est alignée sur le premier plan du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP 2003).
 - iii. Cette stratégie a été révisée en 2012 pour prendre en compte certains aspects du 2e plan d'action quinquennal du DSRP.
 - iv. Après la fin du cycle du DSRP, en 2016, la Mauritanie a élaboré sa Stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP : 2016-2030). En effet, une nouvelle SNDS avec un plan quinquennal : 2016-2020 a été préparée pour permettre un meilleur suivi et évaluation du premier plan quinquennal de la SCAPP.
 - v. Puis en 2020, la Mauritanie a mis à jour sa Stratégie nationale décennale de développement de la statistique (SNDDS - 2021-2030) avec un 1er plan d'action quinquennal (2021-2025) pour assurer, entre autres, le suivi du deuxième plan quinquennal de la SCAPP : 2021-2025.

N. Liste des parties prenantes, rôle et zone d'influence

Quelles sont les différentes institutions partenaires et parties prenantes avec lesquelles vous travaillez ? Énumérez-les dans le tableau ci-dessous ?

Nom des parties prenantes	Commissaires chargés de la collecte des données	Collecteur de données (par exemple, enquêteur, etc.)	Fournisseurs de données (par exemple, les communautés)	Utilisateurs de données (organismes de recherche, etc.)	Rôle et zone d'influence (AI)
Gouvernement (GVT)	GVT	Géomètres	Institutions nationales, ménages, administration publique, institutions et entreprises privées, etc.	GVT ; Internationales ONG, Chercheurs ; Décideurs politiques, étudiants,	Mauritanie
SSN incluant l'ANSADE	SSN, organisations internationales	Ménages et entreprises, etc.	Fournisseurs de services essentiels/de base, ONG	Institutions et organisations internationales, institutions nationales, chercheurs scientifiques, etc.	Mauritanie
Organisations internationales	Autres utilisateurs, etc.	Géomètres, autres	Institutions nationales et internationales, établissements et entreprises, ANSADE, etc.	Organisations internationales Institutions nationales, chercheurs scientifiques, etc.	Mauritanie

O. Données sur la population des pays bénéficiaires

3. Veuillez indiquer la structure de la population de votre pays selon le tableau ci-dessous

Population des pays bénéficiaires

Pays	Population totale	Répartition par sexe				Taux de croissance (% p.a.)	Groupes vulnérables		
		Mâles		Femmes			Personnes handicapées	Minorités ethniques marginalisées	Minorités marginalisées fondées sur le sexe
		Non.	%	Non.	%				
Mauritanie	4 372 036	2 161 472*	49,4	2 210 564*	50,6	2.11	0,958	Aucun	Aucun

W. Détails de l'organisation et structure de l'ONS

32. Veuillez fournir une brève description du département/service/institut national de statistique. Cela doit inclure l'année de création, les lois d'habilitation, les objectifs, la mission et la vision. Parlez également des départements (y compris ceux qui ne font pas partie du siège social), de leurs responsabilités et de leurs activités récentes (par exemple, le dernier recensement, l'enquête démographique et sanitaire, etc.) Mentionnez également s'il existe des écoles de statistiques et leur emplacement. **Joignez un organigramme de votre organisation (OSN).**

L'Agence nationale de la statistique et de l'analyse démographique et économique (ANSADE) est un établissement public administratif créé en février 2021 suite à la fusion de l'ancien Office national des statistiques (ONS) avec l'ancien Centre mauritanien d'analyse des politiques (CMAP). L'objectif de cette réforme est de transformer l'organe central du système statistique national (SSN) en un centre d'excellence scientifique spécialisé dans les domaines de la statistique et de l'analyse économique, démographique et sociale, et une pierre angulaire de la planification.

En général, l'ANSADE est chargée d'assurer la coordination du SSN, la cohérence et l'harmonisation des réflexions sur les nomenclatures et les concepts, la production et la diffusion des statistiques officielles selon les normes de bonnes pratiques requises.

Plus précisément :

- *Les activités de l'ANSADE sont régies par une lettre de mission de l'autorité de tutelle fixant des indicateurs qui constituent la base de l'évaluation des performances de l'Agence*
- *La sélection pour les postes à responsabilité (conseillers, directeurs, chefs de service) se fait après une mise en concurrence ;*
- *Un comité scientifique est créé au sein de l'ANSADE, composé de personnalités scientifiques de haut niveau, pour donner des avis techniques, méthodologiques, d'analyse et de recherche sur les questions statistiques ;*
- *Le personnel de l'ANSADE est régi conformément aux dispositions du Code du travail et de la Convention collective, nonobstant les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;*
- *Les ressources budgétaires de l'ANSADE proviennent d'une subvention du budget du gouvernement, d'une partie de la taxe statistique et des recettes de ses services.*

X. Violence basée sur le sexe (VBG), harcèlement sexuel (SH) et exploitation et abus sexuels (EAS)

33. Veuillez nous faire part des études, enquêtes ou statistiques/données les plus récentes sur la violence basée sur le genre (GBV), l'exploitation et les abus sexuels (SEA) et le harcèlement sexuel (SH) dans votre pays (Exemples : pourcentage de femmes ayant subi des violences physiques ou sexuelles par âge, pourcentage de femmes mariées ayant subi des violences physiques, sexuelles ou émotionnelles de la part de leur mari ou partenaire, nombre de cas de viols et de défilés en 2020, 2021 et 2022 et incidence (pourcentage) des mutilations génitales féminines, etc. taux d'alphabétisation pour les hommes et les femmes) - Veuillez

indiquer la source des statistiques ou des données : - La *Mauritanie a réalisé sa première enquête sur les violences faites aux femmes en 2011. (Voir le rapport 2011 de l'ENVF).*

34. Quelle catégorie de personnes est plus vulnérable à la VBG/EST/SH dans votre pays ? Veuillez en donner les raisons. *(Pour répondre à cette question, consultez le Ministère ou le Département des Affaires de Genre/Enfants ou l'agence gouvernementale appropriée)*

Groupe vulnérable, par exemple les jeunes filles.	Source de vulnérabilité à la violence liée au sexe (raisons pour lesquelles ils sont vulnérables)
Jeunes filles et garçons	

35. Quelle a été la réponse de votre gouvernement en termes de stratégies pour faire face à la violence basée sur le genre ? **(N'hésitez pas à consulter le ministère ou le département des affaires féminines/de l'enfance ou l'agence gouvernementale appropriée pour répondre à cette question)**

Le gouvernement mauritanien a créé un ministère de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Famille (MASEF) dont les principaux programmes sont destinés aux femmes et aux enfants. En outre, il existe également le ministère de la Jeunesse, qui travaille également sur les questions liées à la lutte contre toutes les formes de violence sexiste. Par ailleurs, les imams ou prédicateurs religieux jouent un rôle essentiel dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes par le biais des Khotbas (prêches) du vendredi.

36. Y a-t-il des groupes ethniques/tribus qu'il est difficile d'atteindre et/ou de collecter des données lors des enquêtes nationales ? Si oui, veuillez utiliser le tableau ci-dessous pour répondre à cette question (Non)

Groupes ethniques/tribus vulnérables pendant la collecte des données de recensement ou d'enquête

Nom du groupe ethnique/de la tribu	Source de vulnérabilité (Expliquez pourquoi il est difficile de les atteindre et/ou de recueillir des données auprès d'eux)	Comment atteindre ces tribus/groupes ethniques et leur demander de vous fournir des données, y compris des échantillons de sang pendant la collecte des données ?

37. Y a-t-il des groupes religieux qu'il est difficile d'atteindre et/ou de collecter des données lors des enquêtes nationales de recensement ? Si oui, veuillez remplir le formulaire ci-dessous. (Non)

Groupes religieux vulnérables pendant la collecte de données de recensement ou d'enquête

Nom du groupe religieux/de la tribu	Source de vulnérabilité (Expliquez pourquoi il est difficile de les atteindre et/ou de recueillir des données auprès d'eux)	Comment atteindre ces groupes religieux et leur demander de vous fournir des données, y compris des échantillons de sang pendant la collecte des données ?

--	--	--

38. Y a-t-il des groupes minoritaires de genre qu'il est difficile d'atteindre et/ou de collecter des données lors des enquêtes nationales ? Si oui, veuillez utiliser le tableau ci-dessous pour répondre à cette question.

Type de groupe minoritaire de genre	Source de vulnérabilité (Expliquez pourquoi il est difficile de les atteindre et/ou de recueillir des données auprès d'eux)	Comment atteindre ces groupes minoritaires de sexe et leur demander de vous fournir les données dans le cadre de l'enquête ?

Y. Mécanisme de règlement des griefs

Quelles plaintes et questions recevez-vous lors des recensements ou des enquêtes ?

D'une manière générale, les différentes opérations de collecte de données, quelle que soit leur nature (recensements ou enquêtes ou opérations de collecte indirecte de données) se déroulent sans problème. Il est important de noter que les statistiques sont régies par la loi statistique dans ses articles 5 et 6, qui rend obligatoire la réponse aux enquêtes statistiques et aux recensements et assure le secret statistique.

53. Quels sont les mécanismes mis en place pour traiter les plaintes et les questions du grand public liées aux enquêtes et aux recensements ?

Les seuls mécanismes qui traitent les plaintes liées aux enquêtes et aux recensements sont les instruments statutaires (la loi et ses textes d'application).

54. Quels sont les mécanismes en place pour recevoir et traiter les plaintes des groupes vulnérables, par exemple les personnes âgées, les minorités ethniques et religieuses, les personnes handicapées, pendant les recensements ou les enquêtes ? Utilisez le tableau ci-dessous

Nom de la personne ou du groupe vulnérable	Moyens de réception des griefs/plaintes	Mode de retour d'information au groupe ou à la personne

55. Quelles sont les opinions (**positives et négatives**) sur l'utilisation d'une plateforme numérique gratuite (téléphone mobile) comme moyen de recevoir le tri et de fournir un

retour sur les plaintes qui seront soulevées lors d'un recensement ou d'une enquête ? - *Avis très positifs. Il est même prévu que cet outil soit inclus sur le site internet de l'ANSADE.*

56. Pensez-vous que l'utilisation d'une plateforme gratuite (téléphone mobile) peut être utilisée pour recevoir, trier et fournir un retour sur les plaintes lors des recensements et des enquêtes dans votre pays ? **OUI**

Z. Permis environnementaux et autorisations ethniques pour les activités du projet

57. Votre organisation a-t-elle besoin d'un permis/licence/certificat environnemental pour entreprendre ce qui suit ? Veuillez cocher oui ou non. **Veillez consulter l'Agence pour la protection de l'environnement de votre pays sur cette question.**

d. Construire un nouveau bâtiment (immeuble de bureaux, salle de classe, etc.). - NON

e. Réhabiliter/mettre à niveau une nouvelle structure. - **NON**

f. Installer des équipements électroniques, par exemple des appareils de séparation, des ordinateurs, etc.

58. Si oui à la question 15a (construction d'un nouveau bâtiment), veuillez nous faire part de la procédure d'obtention du permis/licence/certificat environnemental. - *L'ANSADE est une institution publique et le site qu'elle occupe fait partie du domaine public et sa construction est du domaine public.*

Si vous avez répondu par l'affirmative à la question 15b (réhabilitation ou mise à niveau d'un bâtiment), veuillez nous indiquer la procédure à suivre pour obtenir le permis/licence/certificat environnemental - *comme ci-dessus.*

59. Si vous avez répondu oui à la question 15c (installations électroniques et électriques), veuillez nous indiquer la procédure à suivre pour obtenir le permis/licence/certificat environnemental.

60. Votre organisation a-t-elle besoin d'une autorisation ethnique des autorités sanitaires pour prélever et transporter du sang et d'autres spécimens sur des personnes pendant les enquêtes ? - OUI

Veillez consulter les autorités sanitaires de votre pays à ce sujet.

61. Si vous avez répondu oui à la question 19, vous pouvez nous faire part de la procédure - *Ce travail est effectué d'un commun accord avec le ministère de la santé.*

62. Votre UCP dispose-t-elle d'un spécialiste de l'environnement et du social - NON

63. Si vous avez répondu oui à la question 20, quelle est sa responsabilité (description du poste)?

AA. Besoins en formation

Veillez compléter le tableau ci-dessous (**vous pouvez ajouter d'autres besoins de formation à ce tableau dans la mesure où ils sont liés aux questions de sauvegarde environnementale et sociale**).

Type de formation	Participants (par exemple, chauffeurs spécialistes des questions environnementales et sociales, recenseurs, etc.)	Nombre estimé de participants
Formation sur le FSE de la Banque mondiale (ESS1-10) et les lois E&S du pays.	Personnel de haut niveau chargé de traiter les questions juridiques et réglementaires, notamment en ce qui concerne les questions environnementales et sociales.	5 à 7 personnes
Formation sur les relations de travail	Personnel de direction chargé des ressources humaines et de la gestion	5 à 7 personnes
Formation des entrepreneurs en matière de santé et de sécurité au travail dans le cadre de la construction et des exigences du PGES.	--	--
Formation sur l'entrée et les relations communautaires	--	--
Formation de base sur la sensibilisation à la sécurité	--	--
Manipulation de l'échantillon, par exemple du sang.	--	--
Formation à la sécurité routière	--	--
Formation sur la sécurité et la protection des données	Cadres supérieurs chargés du traitement et de l'utilisation des données issues des enquêtes et des recensements	7 à 10 personnes
Sensibilisation sur les questions de VBG/SEA/SH	--	--
Formation sur la résolution des conflits/réparation des griefs	Personnel de haut niveau chargé de gérer les questions juridiques et réglementaires.	5 à 7 personnes

NIGER

QUESTIONS D'ORIENTATION et RÉPONSES (*en italique*)

- P. Lois et politiques nationales pertinentes pour le projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest (HISWA) (P169265),

16. Veuillez fournir une liste des différentes législations (lois, décrets, règlements, etc.) relatives au projet dans le tableau ci-dessous. Ces lois peuvent être celles qui établissent le bureau ou le département des statistiques, qui habilitent les agences d'État à collecter, stocker et utiliser les données. Les lois doivent être énumérées dans les colonnes du tableau ci-dessous.

Lois pertinentes du pays : HISWA -SOP 1

Pays	Règlement sur les statistiques			
	Lois	Décrets	Ordres / Ordonnances	Normes/Charter/Protocole
Niger	<i>Loi n° 2004-011 du 30 mars 2004, modifiée et complétée par la loi n° 2014-066 du 5 novembre 2014 portant organisation de l'activité statistique et créant l'Institut national de la statistique (INS).</i>	<p>- Décret n° 2004-265/PRN/ME/F fixant les attributions, la composition et le fonctionnement du Conseil National de la Statistique (CNS) du 14 septembre 2004 ;</p> <p>- Décret n° 2004-264/PRN/M/E/F portant statut, attributions et fonctionnement de l'Institut National de la Statistique du 14 septembre 2004.</p> <p>Décret n° 2004-263/PRN/M/E/F portant statut particulier du personnel du cadre de la statistique et des études économiques.</p>	<p>- Arrêté N°0001/ME/F/INS du 04 janvier 2016 portant organisation de l'ONS et fixant les attributions de ses antennes remplaçant l'arrêté N°00387 du 21 novembre 2005,</p> <p>- Arrêté N°0061/MP/INS du 02 août 2017 portant adoption du Cadre national d'assurance qualité de la statistique publique officielle (CNAQ/SP) et de la charte qualité.</p>	<i>Circulaire N°01884/PM/DIRCAB du 24/11/2015 relative au renforcement de la coordination du SSN, de la qualité et de la fiabilité des statistiques officielles produites par l'ONS.</i>

17. Existe-t-il des normes/protocoles internationaux qui guident les statistiques, la collecte, le stockage, l'utilisation et la confidentialité des données dans votre pays ? Si oui, veuillez les énumérer ici et en joindre des copies.

- *Principes fondamentaux de la statistique officielle ;*
- *Charte africaine de la statistique ;*
- *Système général de diffusion des données du FMI.*

18. Existe-t-il des politiques qui soutiennent la collecte de données dans votre pays ? Veuillez énumérer les politiques ci-dessous et **fournir des copies des politiques que vous avez énumérées**

- i. *Plan de développement économique et social (PDES) 2022-206*
- ii. *Stratégie nationale pour le développement des statistiques (SNDS) 2022-2026*

Q. Liste des parties prenantes, rôle et zone d'influence

Quelles sont les différentes institutions partenaires et parties prenantes avec lesquelles vous travaillez ? Énumérez-les dans le tableau ci-dessous ?

Nom des parties prenantes	Commissaires chargés de la collecte des données	Collecteur de données (par exemple, enquêteur, etc.)	Fournisseurs de données (par exemple, les communautés)	Utilisateurs de données (organismes de recherche, etc.)	Rôle et zone d'influence (AI)
Gouvernement	X			X	Politique statistique, adoption de normes, plaidoyer et financement
Départements statistiques des ministères	X		X	X	Production de statistiques et utilisateurs des données de l'INS pour le calcul de certains indicateurs
Réseau des journalistes pour le développement statistique (JSDN)				X	Participe à la promotion de la culture statistique
Association des chefs traditionnels du Niger (ACTN)				X	Participe à la sensibilisation de la population
Réseau des parlementaires pour la promotion des statistiques (REPP-STAT)				X	Plaidoyer statistique
PNUD	X			X	Soutien au suivi des ODD et à l'élaboration du rapport national sur le développement humain ; Soutien à la réalisation de l'étude d'impact de l'insécurité sur l'économie en 2023.
Délégation de l'Union européenne au Niger	X			X	- L'assistance technique, en cours de mobilisation, pour un appui supplémentaire au renforcement du secteur de l'éducation et de la formation, ainsi que du secteur de

					<p>la formation, ainsi que dans le cadre de l'appui à la préparation des budgets programmes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assistance technique dans le cadre du RGP/H.
FAO	X			X	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la réalisation d'enquêtes sur la nutrition et la vulnérabilité et appui à la réalisation du RGACE
OMI	X			X	<ul style="list-style-type: none"> - Financement d'un projet DANIDA II sur les statistiques migratoires
OMS	X			X	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien à la mise en œuvre d'enquêtes nutritionnelles
UNFPA	X			X	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la réalisation du RGP/H et à la réalisation de la composante qualitative de l'enquête sur la fécondité et la mortalité des enfants de moins de cinq (5) ans.
UNICEF	X			X	<ul style="list-style-type: none"> - Appui au fonctionnement de la base de données NigerInfo et de la plateforme E-commune - Soutien à la réalisation des enquêtes nutritionnelles en 2023. Appui à la réalisation du RGPH2023
Banque mondiale	X			X	<ul style="list-style-type: none"> - Financement du projet "Quality Data for Decision Making" (QDD) pour environ 20 millions de dollars - Financement de l'enquête harmonisée sur

					<i>les conditions de vie des ménages</i>
<i>GIZ</i>	X			X	<i>Agence de mise en œuvre de l'UE pour la phase 2 de la plateforme d'information sur la nutrition (NIP) pour un montant de 875 000 euros.</i>
<i>FMI</i>	X			X	<i>Assistance technique à la production de comptes nationaux et de statistiques de prix</i>
<i>UEMOA</i>	X			X	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Soutien à l'enquête sur le commerce international des services et à la production de l'IPCH ;</i> - <i>Soutien au développement d'une MCS détaillée pour l'analyse macroéconomique en 2023</i>
<i>Programme alimentaire mondial</i>	X			X	- <i>Soutien à la mise en œuvre d'enquêtes sur la nutrition et la vulnérabilité</i>
<i>USAID</i>	X			X	- <i>Soutien à la mise en œuvre d'enquêtes nutritionnelles</i>
<i>CRS</i>	X			X	- <i>Soutien à la mise en œuvre d'enquêtes nutritionnelles</i>
<i>Fonds mondial</i>	X			X	- <i>Soutien à la mise en œuvre d'enquêtes nutritionnelles</i>
<i>Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA/BSR-AO)</i>	X			X	- <i>Soutien à la mise en place du Groupe des partenaires techniques et financiers pour le développement des statistiques (GStat)</i>
<i>Action contre la faim (AAH)</i>	X			X	- <i>Soutien à la mise en œuvre d'enquêtes nutritionnelles</i>

<i>Préoccupation des ONG</i>	X			X	- Soutien à la mise en œuvre d'enquêtes nutritionnelles
<i>Millennium Challenge Account Niger (MCA-Niger)</i>	X			X	- Soutien dans le cadre des réformes statistiques par le biais de GOPA
<i>Université John Hopkins (JHU)</i>	X			X	- Soutien dans le cadre du PMA (Performance Monitoring for Action) et du projet Count down.
<i>Centre africain de recherche sur la population et la santé (APHRC)</i>	X			X	- Financement du projet de la chaîne de valeur des données pour un montant de 150 millions sur trois ans.
<i>ONU FEMMES</i>	X			X	- Étude sur les obstacles au déploiement des femmes en uniforme dans les missions de maintien de la paix des Nations unies.
<i>HCR</i>	X			X	- Soutien à la mise en œuvre de l'enquête nutritionnelle (camp de réfugiés)
<i>Save the Children</i>	X			X	- Soutien à la mise en œuvre d'enquêtes nutritionnelles
<i>CEDEAO</i>	X			X	- Appui au projet d'harmonisation statistique régionale en Afrique de l'Ouest (PHASAO)
<i>BAD</i>	X			X	- Soutien au projet visant à accroître la disponibilité et l'utilisation des données en Afrique
<i>Centre de Recherches Statistiques, Économiques et Sociales et de Formation pour les Pays</i>	X			X	- Soutien transversal

Islamiques (SESRIC)					
Afristat	X			X	- Soutien transversal - Soutien au programme statistique G5-Sahel
Union africaine	X			X	- Soutien transversal
IFORD	X			X	- Formation en démographie
Commission nationale de la statistique	X			X	- Soutien transversal
Écoles africaines de statistique (ENSAE, ENSEA, ISSEA, etc.)	X			X	- Formation à court et à long terme dans le domaine des statistiques, de la recherche et des mémoires.
Po Population, ménages et entreprises			X	X	- Répondants au questionnaire et utilisateurs des données
Agents de collecte de données		X			- Collecte des données

R. Données sur la population des pays bénéficiaires

3. Veuillez indiquer la structure de la population de votre pays selon le tableau ci-dessous

Population des pays bénéficiaires

Pays	Population totale	Répartition par sexe				Taux de croissance (% p.a.)	Groupes vulnérables		
		Mâles		Femmes			Personnes handicapées	Minorités ethniques marginalisées	Minorités marginalisées fondées sur le sexe
		Non.	%	Non.	%				
Niger	24 463 374	12 158 366	49,7 %	12 305 010	50,3 %	3,9%	4,2%	Aucun	Aucun

BB. Détails de l'organisation et structure de l'ONS

39. Veuillez fournir une brève description du département/service/institut national de statistique. Cela doit inclure l'année de création, les lois d'habilitation, les objectifs, la mission et la vision. Parlez également des départements (y compris ceux qui ne font pas partie du siège social), de leurs responsabilités et de leurs activités récentes (par exemple, le dernier recensement, l'enquête démographique et sanitaire, etc.) Mentionnez également s'il existe des écoles de statistiques et leur emplacement. **Joignez un organigramme de votre organisation (OSN).**

L'INS a été créé en 2004 par la loi n° 2004-011 du 30 mars 2004 portant organisation de l'activité statistique et créant l'Institut national de la statistique (INS) modifiée par la loi n° 2014-66 du 05 novembre 2014. Son fonctionnement est assuré par :

- Décret n° 2004-264/PRN/M/E/F portant statut, attributions et fonctionnement de l'Institut national de la statistique du 14 septembre 2004 ;
- Arrêté n° 0001/ME/F/INS du 04 janvier 2016 portant organisation de l'INS et fixant les attributions de ses démembrements, remplaçant l'arrêté n° 00387 du 21 novembre 2005.

Les principales missions de l'ONS sont les suivantes

- coordonner les activités du système statistique national (SSN)
- Produire et mettre à la disposition des utilisateurs des informations statistiques qui répondent aux normes statistiques internationalement reconnues et qui concernent tous les domaines de la vie nationale.
- centraliser les données produites par l'ensemble des services et organismes du Système statistique national (SSN) et assurer leur conservation et, le cas échéant, leur diffusion
- Promouvoir le développement de méthodologies et de recherches appliquées dans les domaines de la collecte, du traitement et de la diffusion des données statistiques, et assurer la diffusion d'informations de qualité par tous les services et organismes du système statistique national.
- Promouvoir la formation des cadres à la collecte, au traitement, à l'analyse et à la diffusion de l'information dans les institutions de formation statistique, notamment par des cours de perfectionnement dispensés par l'INS lui-même ou par des centres spécialisés.

CC. Violence fondée sur le genre (VBG), harcèlement sexuel (SH) et exploitation et abus sexuels (EAS)

40. Veuillez nous faire part des études, enquêtes ou statistiques/données les plus récentes sur la violence basée sur le genre (GBV), l'exploitation et les abus sexuels (SEA) et le harcèlement sexuel (SH) dans votre pays (Exemples : pourcentage de femmes ayant subi des violences physiques ou sexuelles par âge, pourcentage de femmes mariées ayant subi des violences physiques, sexuelles ou émotionnelles de la part de leur mari ou partenaire, nombre de cas de viols et de défilés en 2020, 2021 et 2022 et incidence (pourcentage) des mutilations génitales féminines, etc. taux d'alphabétisation des hommes et des femmes) - Veuillez indiquer la source des statistiques ou des données.

La prévalence globale de la VBG au cours de la vie est de 29,0% (38,2% pour les femmes et 16,3% pour les hommes). Au cours des 12 mois précédant l'enquête, la prévalence globale de la VBG était de 4,8% (7,8% pour les femmes et 2,0% pour les hommes). Parmi les répondants qui ont déclaré avoir déjà été victimes de VBG dans leur vie, 10,0% l'ont été au cours des douze mois précédant l'enquête (13,8% pour les femmes et 4,9% pour les hommes). (Étude sur l'ampleur et les déterminants de la violence basée sur le genre au Niger, juin 2021).

41. Quelle catégorie de personnes est plus vulnérable à la VBG/EST/SH dans votre pays ? Veuillez en donner les raisons. **(N'hésitez pas à consulter le Ministère ou le Département des Affaires de Genre/Enfants ou l'Agence gouvernementale appropriée pour répondre à cette question)**

Groupe vulnérable, par exemple les jeunes filles.	Source de vulnérabilité à la violence liée au sexe (raisons pour lesquelles ils sont vulnérables)
---	---

Jeunes femmes	<i>Les causes réelles sont complexes, notamment le contexte de pauvreté, de promiscuité, etc. (Etude sur l'ampleur et les déterminants de la</i>
----------------------	--

violence basée sur le genre au Niger). Il s'agit de facteurs de risque à trois niveaux : i) individuel, ii) communautaire et iii) social.

Au niveau communautaire, l'imaginaire collectif qui considère les femmes comme inférieures aux hommes constitue un atout pour la persistance de la violence envers les femmes. L'acceptation par certaines femmes et certains membres de la société des normes sociales d'infériorité perçue par rapport aux hommes renforce cette situation, d'autant plus qu'elles disposent souvent d'un faible capital financier (revenus et occupations principales) et culturel (connaissance de leurs droits, niveau d'éducation, alphabétisation). Globalement, la dépendance économique, sociale et décisionnelle des femmes vis-à-vis des hommes peut aider à comprendre leur exposition à certaines formes de violence.

Au niveau de la société, l'impunité et la corruption dans les services publics sont susceptibles de favoriser une culture de la violence et la vulnérabilité des plus pauvres. En outre, les conflits armés et les troubles sociopolitiques font que le risque de violence physique tend à augmenter pendant ou après les conflits armés. Un environnement surpeuplé est propice à la survenue de certains actes de violence tels que les coups et blessures et les propos injurieux.

42. Quelle a été la réponse de votre gouvernement en termes de stratégies pour faire face à la violence basée sur le genre ? **(N'hésitez pas à consulter le ministère ou le département des affaires féminines/de l'enfance ou l'agence gouvernementale appropriée pour répondre à cette question)**

Parmi les mesures prises par le gouvernement, on peut citer : la loi sur les quotas, la politique nationale de protection sociale, la stratégie nationale de prévention et de réponse aux violences basées sur le genre (VBG) au Niger (2017-2021), l'ouverture de centres multifonctionnels, la révision du code pénal pour renforcer la répression, le renforcement des capacités des acteurs, la sensibilisation sur différentes problématiques (mariage précoce, mutilations génitales féminines...).

43. Y a-t-il des groupes ethniques/tribus qui sont difficiles à atteindre et/ou à collecter lors des enquêtes nationales ? Si oui, veuillez utiliser le tableau ci-dessous pour répondre à cette question (Non)

Groupes ethniques/tribus vulnérables pendant la collecte des données de recensement ou d'enquête

Nom du groupe ethnique/de la tribu	Source de vulnérabilité (Expliquez pourquoi il est difficile de les atteindre et/ou de collecter des données auprès d'eux)	Comment atteindre ces tribus/groupes ethniques et leur demander de vous fournir des données, y compris des échantillons de sang pendant la collecte des données ?

44. Y a-t-il des groupes religieux qu'il est difficile d'atteindre et/ou de collecter des données lors des enquêtes nationales de recensement ? Si oui, veuillez remplir le formulaire ci-dessous. (Non)

Groupes religieux vulnérables pendant la collecte de données de recensement ou d'enquête

Nom du groupe religieux/de la tribu	Source de vulnérabilité (Expliquez pourquoi il est difficile de les atteindre et/ou de recueillir des données auprès d'eux)	Comment atteindre ces groupes religieux et leur demander de vous fournir des données, y compris des échantillons de sang pendant la collecte des données ?

45. Y a-t-il des groupes minoritaires de genre qu'il est difficile d'atteindre et/ou de collecter des données lors des enquêtes nationales ? Si oui, veuillez utiliser le tableau ci-dessous pour répondre à cette question.

Type de groupe minoritaire de genre	Source de vulnérabilité (Expliquez pourquoi il est difficile de les atteindre et/ou de recueillir des données auprès d'eux)	Comment atteindre ces groupes minoritaires de sexe et leur demander de vous fournir les données dans le cadre de l'enquête ?

DD. Mécanismes de réclamation

Quelles plaintes et questions recevez-vous lors des recensements ou des enquêtes ?

- viii. *Tenir compte des circonstances locales lors du recrutement des agents.*
- ix. *L'inaccessibilité de certains lieux*

64. Quels sont les mécanismes mis en place pour traiter les plaintes et les questions du public liées aux enquêtes et aux recensements ?

- i. *Mise en place d'une plateforme de recrutement en ligne,*
- ii. *Recrutement d'agents au niveau local pour certaines opérations ou sujets (recensement général des entreprises, recensement général de la population et des logements...)__,*
- iii. *Traduction des questionnaires dans les langues locales par des professionnels*

65. Quels sont les mécanismes en place pour recevoir et traiter les plaintes des groupes vulnérables, par exemple les personnes âgées, les minorités ethniques et religieuses, les personnes handicapées, pendant les recensements ou les enquêtes ? Utilisez le tableau ci-dessous

Nom de la personne ou du groupe vulnérable	Moyens de réception des griefs/plaintes	Mode de retour d'information au groupe ou à la personne

66. Quels sont les avis (**positifs et négatifs**) sur l'utilisation d'une plateforme numérique gratuite (téléphone portable) comme moyen de recevoir le tri et de fournir un retour sur les plaintes qui seront soulevées lors d'un recensement ou d'une enquête ?

Les avis positifs sont les suivants .

- *Prise en compte effective des aspirations des personnes*
- *Nous accueillons favorablement l'idée d'utiliser une plateforme numérique gratuite.*

67. Pensez-vous que l'utilisation d'une plate-forme gratuite (téléphone mobile) peut être utilisée pour recevoir, trier et fournir un retour sur les plaintes lors des recensements et des enquêtes dans votre pays ? **OUI**

EE. Permis environnementaux et autorisations ethniques pour les activités du projet

68. Votre organisation a-t-elle besoin d'un permis/licence/certificat environnemental pour entreprendre ce qui suit ? Veuillez cocher oui ou non. **Veillez consulter l'Agence pour la protection de l'environnement de votre pays sur cette question.**

- g. Construire un nouveau bâtiment (immeuble de bureaux, salle de classe, etc.).
- h. Réhabiliter/améliorer une nouvelle structure - **NON**
- i. Installer des équipements électroniques, par exemple des appareils de séparation, des ordinateurs, etc. - **NON**

69. Si vous avez répondu oui à la question 15a (construction de nouveaux bâtiments), veuillez nous indiquer la procédure à suivre pour obtenir le permis/licence/certificat environnemental.

70. Si vous avez répondu oui à la question 15b (réhabilitation ou mise à niveau d'un bâtiment), veuillez nous indiquer la procédure à suivre pour obtenir le permis/licence/certificat environnemental.

71. Si vous avez répondu oui à la question 15c (installations électroniques et électriques), veuillez nous indiquer la procédure à suivre pour obtenir le permis/licence/certificat environnemental.

72. Votre organisation a-t-elle besoin d'une autorisation ethnique des autorités sanitaires pour prélever et transporter du sang et d'autres spécimens sur des personnes pendant les enquêtes ? **OUI**

Veillez consulter les autorités sanitaires de votre pays à ce sujet.

73. Si oui à la question 19, vous pouvez nous faire part de la procédure - *Le comité d'éthique doit être consulté pour certaines enquêtes spécifiques ; il est affilié au ministère de la santé.*

74. Votre UCP dispose-t-elle d'un spécialiste de l'environnement et du social - **NON**

75. Si vous avez répondu oui à la question 20, quelle est sa responsabilité (description du poste)?

FF. Besoins en formation

Veillez compléter le tableau ci-dessous (**vous pouvez ajouter d'autres besoins de formation à ce tableau dans la mesure où ils sont liés aux questions de sauvegarde environnementale et sociale**).

Type de formation	Participants (par exemple, chauffeurs spécialistes des questions environnementales et sociales, recenseurs, etc.)	Nombre estimé de participants
Formation sur le FSE de la Banque mondiale (ESS1-10) et les lois E&S du pays.	Personnel de l'INS	15
Formation sur les relations de travail	Personnel de l'INS	25
Formation des entrepreneurs en matière de santé et de sécurité au travail dans le cadre de la construction et des exigences du PGES.	Personnel de l'INS	30
Formation sur l'entrée et les relations communautaires	Personnel de l'INS	20
Formation de base sur la sensibilisation à la sécurité	Personnel de l'INS	300
Manipulation de l'échantillon, par exemple du sang.	Personnel de l'INS	20
Formation à la sécurité routière	Pilotes	15
Formation sur la sécurité et la protection des données	Personnel de l'INS	50
Sensibilisation sur les questions de VBG/SEA/SH	Personnel de l'INS	300
Formation sur la résolution des conflits/des griefs	Personnel de l'INS	30

SENEGAL

QUESTIONS D'ORIENTATION et RÉPONSES (en italique)

- S. Lois et politiques nationales pertinentes pour le projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest (HISWA) (P169265),**
19. Veuillez fournir une liste des différentes législations (lois, décrets, règlements, etc.) relatives au projet dans le tableau ci-dessous. Ces lois peuvent être celles qui établissent le bureau ou

le département des statistiques, qui habilite les agences d'État à collecter, stocker et utiliser les données. Les lois doivent être énumérées dans les colonnes du tableau ci-dessous.

Lois pertinentes du pays : HISWA -SOP 1

Pays	Règlement sur les statistiques			
	Lois	Décrets	Ordres / Ordonnances	Normes/Charter/Protocole
Sénégal	<ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 2012-03 du 3 janvier 2012 modifiant et complétant la loi n° 2004-21 du 21 juillet 2004 portant organisation des activités statistiques. - Loi n° 2001-01 du 12 avril 2001 portant code de l'environnement - Loi n° 2009-23 du 8 juillet 2009 relative au code de la construction - Loi n° 2008-43 du 20 août 2008 portant code de l'urbanisme 	<ul style="list-style-type: none"> - Décret n° 2005-436 relatif à l'ANSD - Décret n° 2011-1059 du 29 juillet 2011 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'ENSAE. - Décret n° 2001 - 282 du 12 avril 2001 portant application du code de l'environnement. - Décret n° 2010-99 du 27 janvier 2010 relatif au code de la construction (partie réglementaire) - Décret n° 2009-1450 du 30 décembre 2009 relatif à la partie réglementaire du code de l'urbanisme. 	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté n°04871 du 6 juin 2008 qui fixe la liste des membres du Conseil National de la Statistique (CNS) - Arrêté n°00322 du 26 janvier 2009 fixant la liste des membres du Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS). - Arrêté n°008980 du 19 septembre 2007 qui fixe la liste des services et organismes du Système Statistique National (SSN) pour la production de statistiques publiques. - L'arrêté n°07245 du 28 juillet 2009 qui crée et fixe les règles d'organisation et de fonctionnement des sous-comités et groupes thématiques du Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS). - Arrêté n°001031 du 9 mars 2005 du Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de l'Emploi et des Organisations Professionnelles (MFPTEOP) qui crée le Comité intersectoriel de lutte contre le travail des enfants. - Arrêté n°002211 du 27 février 2004 du MFPTEOP qui crée l'Unité de coordination de la lutte contre le travail des enfants. - L'arrêté n°3751 du 6 juin 2003 du MFPTEOP qui fixe les catégories d'entreprises et de travaux interdits aux enfants et aux jeunes ainsi que la limite d'âge à 	<ul style="list-style-type: none"> - Document de la Charte africaine de la statistique, en cours de ratification par le Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'étranger (MAESE) - Adhésion à la norme spéciale de diffusion des données (SDDS) du FMI, depuis 2017.

			laquelle l'interdiction s'applique. - l'arrêté 3750 du MFPTEOP du 6 juin 2003, qui établit la nature des travaux dangereux interdits aux enfants et aux adolescents - l'ordonnance 3749 du MFPTEOP du 6 juin 2003, qui établit et interdit les pires formes de travail des enfants - Arrêté 3748 du MFPTEOP du 6 juin 2003 relatif au travail des enfants.	
--	--	--	---	--

20. Existe-t-il des normes/protocoles internationaux qui guident les statistiques, la collecte, le stockage, l'utilisation et la confidentialité des données dans votre pays ? Si oui, veuillez les énumérer ici et en joindre des copies.

Le Sénégal utilise de nombreuses normes statistiques internationales pour collecter, traiter et diffuser des données détaillées. En voici quelques exemples :

- *Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations unies*
- *Charte africaine de la statistique*
- *Système de comptabilité nationale 2008 (SCN 2008)*
- *Classification internationale type, par industrie, de toutes les activités économiques (CITI)*
- *Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises, généralement appelé "système harmonisé" ou "SH".*
- *Classification internationale type des professions (CITP)*
- *Classification des fonctions de consommation des ménages (COICOP)*

21. Existe-t-il des politiques qui soutiennent la collecte de données dans votre pays ? Veuillez énumérer les politiques ci-dessous et **fournir des copies des politiques que vous avez énumérées**

- vi. *SDS 2008-2013*
- vii. *SNDS 2014-2018*
- viii. *SNDS 2019-2023*

T. Liste des parties prenantes, rôle et zone d'influence

Quelles sont les différentes institutions partenaires et parties prenantes avec lesquelles vous travaillez ? Énumérez-les dans le tableau ci-dessous ?

Nom des parties prenantes	Commissaires chargés de la collecte des données	Collecteur de données (par exemple, enquêteur, etc.)	Fournisseurs de données (par exemple, les communautés)	Utilisateurs de données (organismes de recherche, etc.)	Rôle et zone d'influence (AI)
Structures publiques (DGPPE, BOS, ISRA, CETUD, etc.)				x	Soutenir la formation en accueillant des stagiaires,

					entre autres rôles.
Structures privées (banques, compagnies d'assurance, entreprises de recherche, laboratoires, etc.)	x				Soutenir la formation en accueillant des stagiaires, entre autres rôles.
Organisations internationales (BCEAO, Banque mondiale, OCDE (Paris 21), IFPRI, FMI, PNUD, AFRISTAT, FMI, FAO, etc.)				x	Soutenir la formation en accueillant des stagiaires, entre autres rôles.

U. Données sur la population des pays bénéficiaires

3. Veuillez indiquer la structure de la population de votre pays selon le tableau ci-dessous

Population des pays bénéficiaires

Pays	Population totale	Répartition par sexe				Taux de croissance (% p.a.)	Groupes vulnérables		
		Mâles		Femmes			Personnes handicapées	Minorités ethniques marginalisées	Minorités marginalisées fondées sur le sexe
		<u>Non.</u>	%	<u>Non.</u>	%				
Guinée	17 738 795 (Projections démographiques, 2023)	8 825 227 (Projections démographiques, 2023)	49,8	8 913 568 (Projections démographiques, 2023)	50,2	2,5	5,9 (RGPHAE, 2013)	Aucun	Aucun

GG. Détails de l'organisation et structure de l'ONS

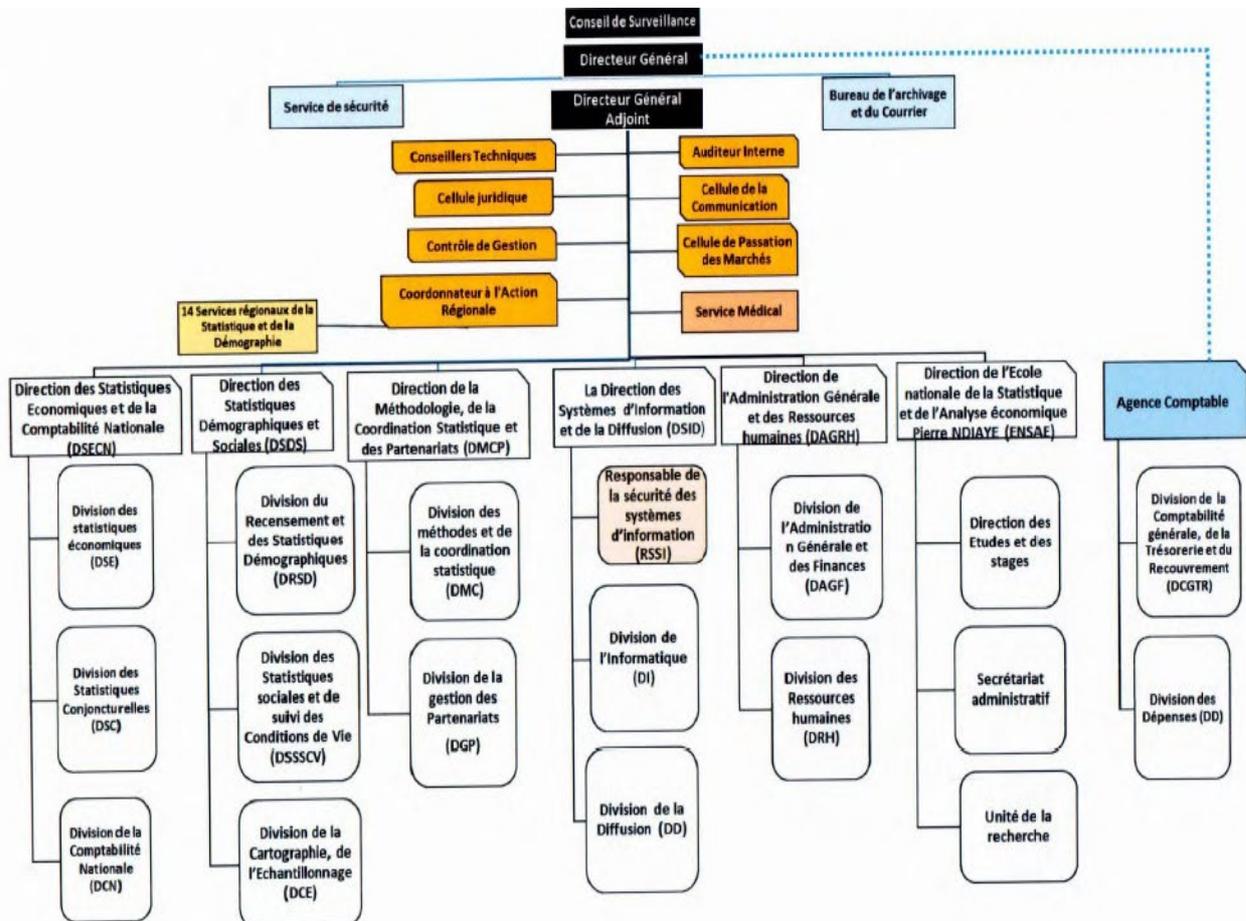
46. Veuillez fournir une brève description du département/service/institut national de statistique. Cela doit inclure l'année de création, les lois d'habilitation, les objectifs, la mission et la vision. Parlez également des départements (y compris ceux qui ne font pas partie du siège social), de leurs responsabilités et de leurs activités récentes (par exemple, le dernier recensement, l'enquête démographique et sanitaire, etc.) Mentionnez également s'il existe des écoles de statistiques et leur emplacement. **Joignez un organigramme de votre organisation (OSN) - voir ci-dessous**

L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) a été créée par la loi n° 2004-21 du 21 juillet 2004 portant organisation des activités statistiques du Système Statistique National (SSN). Son fonctionnement est régi par le décret 2005-436 du 23 mai 2005, pris en application de cette loi. Il s'agit d'une structure administrative dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion.

Placée sous la tutelle du ministre de l'économie et des finances, elle est administrée par un conseil de surveillance.

Au Sénégal, l'ANSD dispose d'une école de statistique appelée École nationale de la statistique et de l'analyse économique (ENSAE-Pierre NDIAYE). Cette école joue un rôle clé dans le renforcement des capacités des acteurs du SSN.

Vous trouverez ci-dessous l'organigramme de l'ANSD.



HH. Violence basée sur le sexe (VBG), harcèlement sexuel (SH) et exploitation et abus sexuels (EAS)

47. Veuillez nous faire part des études, enquêtes ou statistiques/données les plus récentes sur la violence basée sur le genre (GBV), l'exploitation et les abus sexuels (SEA) et le harcèlement sexuel (SH) dans votre pays (Exemples : pourcentage de femmes ayant subi des violences physiques ou sexuelles par âge, pourcentage de femmes mariées ayant subi des violences physiques, sexuelles ou émotionnelles de la part de leur mari ou partenaire, nombre de cas de viols et de défilés en 2020, 2021 et 2022 et incidence (pourcentage) des mutilations génitales féminines, etc. taux d'alphabétisation des hommes et des femmes) - Veuillez indiquer la source des statistiques ou des données.

- Etude sur la contribution de l'entreprenariat et du leadership des femmes à la valeur ajoutée de l'économie sénégalaise - approche genre
- Violence sexiste et autonomisation des femmes - 2019
- Analyse de genre des bases de données existantes - 2016
- EDS 2015 et violence fondée sur le genre - 2016

Tableau 16.1 Violence physique

Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi des violences physiques depuis l'âge de 15 ans et pourcentage de femmes ayant subi des violences physiques au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon certaines caractéristiques sociodémographiques, Sénégal 2019.

Caractéristiques	Pourcentage de femmes ayant subi des violences physiques Depuis 15 ans ¹	Pourcentage de femmes ayant subi des violences au cours des 12 mois précédant l'enquête			Nombre de femmes
		Souvent	Un jour ou l'autre	Souvent ou parfois ²	
Socio-économique					
Âge					
15-19	19,8	2,2	4,8	7,0	405
20-24	15,7	1,4	2,9	4,3	334
25-29	14,5	1,0	3,6	4,5	276
30-39	17,7	0,7	4,4	5,1	559
40-49	15,4	2,7	1,7	4,4	295
Résidence					
Urbain	18,0	2,0	4,5	6,5	902
Rural	16,0	1,0	2,9	4,0	967
Région					
Nord	5,8	1,2	2,8	4,0	317
Ouest	17,2	2,1	4,2	6,3	685
Centre	16,0	1,1	2,0	3,0	567
Sud	30,0	1,2	6,6	7,9	299
État civil					
Simple	16,8	1,6	3,5	5,1	497
Marié	16,7	1,5	3,7	5,2	1 289
En rupture d'union	22,6	0,9	3,3	4,2	83
Emploi					
Travailler et être payé en argent	15,3	1,7	2,4	4,1	727
J'ai travaillé mais je n'ai pas été payé en argent	16,9	1,0	6,4	7,4	286
N'a pas fonctionné	18,5	1,5	3,8	5,4	856
Nombre d'enfants en vie					
0	16,4	1,4	4,1	5,5	651
1-2	15,3	1,7	2,5	4,1	484
3-4	17,6	2,1	3,9	5,9	401
5+	19,9	0,8	4,3	5,1	333
Niveau d'éducation					
Pas d'éducation	16,8	0,7	3,6	4,2	922
L'école primaire	17,6	3,8	4,4	8,2	398
École secondaire ou plus	16,8	1,3	3,3	4,6	548
Quintiles de bien-être économique					
Les plus bas	20,3	1,5	5,1	6,6	322

Moyenne	18,0	1,1	2,7	3,8	332
Moyen	13,5	0,5	4,1	4,6	359
Quatrième	19,2	2,2	4,4	6,5	428
Le plus haut	14,3	2,0	2,2	4,2	428
Définir	17,0	1,5	3,7	5,2	1 869

- ¹ Comprend les violences subies au cours des 12 derniers mois. Pour les femmes qui étaient en union avant l'âge de 15 ans et qui ont déclaré des violences physiques de la part de leur mari, il est possible que les violences aient eu lieu avant l'âge de 15 ans....
- 2 Y compris les femmes pour lesquelles la fréquence de la violence au cours des 12 mois n'est pas connue.

Tableau 16. 3Violence sexuelle

Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi des violences sexuelles à un moment quelconque et pourcentage de femmes ayant subi des violences sexuelles au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon certaines caractéristiques sociodémographiques, Sénégal 2019.

Socio-économique Caractéristiques	Pourcentage de femmes ayant subi des violences sexuelles		Nombre de femmes
	A tout moment ¹	Au cours des 12 derniers mois	
Âge			
15-19	2,1	1,0	405
20-24	3,5	2,9	334
25-29	3,6	2,8	276
30-39	4,1	3,1	559
40-49	3,7	3,4	295
Résidence			
Urbain	3,6	3,1	902
Rural	3,2	2,2	967
Région			
Nord	3,5	3,5	317
Ouest	3,0	2,5	685
Centre	4,3	2,4	567
Sud	2,5	2,4	299
État civil			
Simple	1,5	1,1	497
Marié	4,0	3,2	1 289
Rupture du syndicat	5,0	2,7	83
Emploi			
Travailler et être payé en argent			

A travaillé mais n'a pas été payé en argent	3,0	2,5	727
N'a pas fonctionné	2,1	1,5	286
Nombre d'enfants en vie	4,2	3,1	856
0	2,3	1,3	651
1-2	3,6	3,2	484
3-4	5,9	5,1	401
5+	2,2	1,3	333
Niveau d'éducation			
Pas d'éducation	3,5	2,9	922
L'école primaire	4,6	3,5	398
Secondaire ou supérieur	2,3	1,5	548
Quintiles de bien-être économique			
Les plus bas	3,1	2,7	322
Deuxièmement	3,6	3,2	332
Moyen	3,6	2,4	359
Quatrièmement	4,6	3,3	428
Le plus haut	2,0	1,7	428
Définir	3,4	2,6	1 869

¹ Y compris les violences subies 12 derniers mois.

Tableau 16. 3Violences sexuelles

Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi des violences sexuelles à un moment quelconque et pourcentage de femmes ayant subi des violences sexuelles au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon certaines caractéristiques sociodémographiques, Sénégal 2019.

Caractéristiques socio-économiques	Pourcentage de femmes ayant subi des violences sexuelles		Nombre de femmes
	A tout moment ¹	Au cours des 12 derniers mois	
Âge			
15-19	2,1	1,0	405
20-24	3,5	2,9	334
25-29	3,6	2,8	276
30-39	4,1	3,1	559
40-49	3,7	3,4	295
Résidence			

Urbain	3,6	3,1	902
Rural	3,2	2,2	967
Région			
Nord	3,5	3,5	317
Ouest	3,0	2,5	685
Centre	4,3	2,4	567
Sud	2,5	2,4	299
État civil			
Simple	1,5	1,1	497
Marié	4,0	3,2	1 289
Rupture du syndicat	5,0	2,7	83
Emploi			
Travailler et être payé en argent			
Argent	3,0	2,5	727
A travaillé mais n'a pas été payé en argent			
en argent	2,1	1,5	286
N'a pas fonctionné	4,2	3,1	856
Nombre d'enfants en vie			
0	2,3	1,3	651
1-2	3,6	3,2	484
3-4	5,9	5,1	401
5+	2,2	1,3	333
Niveau d'éducation			
Pas d'éducation	3,5	2,9	922
L'école primaire	4,6	3,5	398
Secondaire ou supérieur	2,3	1,5	548
Quintiles de bien-être économique			
Les plus bas	3,1	2,7	322
Deuxièmement	3,6	3,2	332
Moyenne	3,6	2,4	359
Quatrièmement	4,6	3,3	428
Les plus hauts	2,0	1,7	428
Définir	3,4	2,6	1 869

² Y compris les violences subies au cours des 12 derniers mois.

Tableau 16.5 Âge lors de la première expérience de violence sexuelle

Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont subi les premiers actes de violence sexuelle avant d'atteindre certains âges spécifiques, par âge actuel et statut matrimonial actuel, Sénégal 2019.

Caractéristiques socio-économiques	Pourcentage de femmes qui ont subi leur première violence sexuelle avant d'avoir atteint l'âge exact de :					Pourcentage de répondants qui n'ont jamais connu la SV	Nombre de femmes
	10	12	15	18	22		

Âge							
15-19	0,0	0,0	0,0	na	na	97,9	405
20-24	0,0	0,0	0,0	0,0	na	96,5	334
25-29	0,0	0,0	0,0	0,2	0,4	96,4	276
30-39	0,3	0,3	0,4	0,7	0,7	95,9	559
40-49	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	96,3	295
État civil							
Simple	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	98,5	497
Marié	0,2	0,2	0,2	0,4	0,6	96,0	1 289
Rupture du syndicat	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	95,0	83
Définir	0,1	0,1	0,1	0,3	0,4	96,6	1 869

na = Non applicable

Tableau 16.7 Violence pendant la grossesse

Parmi les femmes âgées de 15 à 49 ans actuellement enceintes ou ayant déjà été enceintes, pourcentage de celles qui ont déclaré avoir subi des violences physiques pendant leur grossesse, selon certaines caractéristiques sociodémographiques, Sénégal 2019.

Caractéristiques socio-démographiques	% de femmes ayant connu	
	Violence sexuelle pendant la grossesse	Nombre de femmes Actuellement enceinte ou ayant été enceinte
Âge		
15-19	1,8	65
20-24	4,0	196
25-29	3,0	219
30-39	4,1	512
40-49	3,7	284
Résidence		
Urbain	4,8	570
Rural	2,8	706
Région		
Nord	1,1	215
Ouest	5,6	441
Centre	3,7	398
Sud	2,4	222
État civil		
Simple	(6,7)	19
Marié	3,6	1 181
Rupture du syndicat	4,7	75
Nombre d'enfants en vie		

0	(8,5)	58
1-2	1,5	484
3-4	6,3	401
5+	3,0	333
Niveau d'éducation		
Pas d'éducation	3,3	749
L'école primaire	4,9	311
Secondaire ou supérieur	3,2	216
Quintiles de bien-être économique		
Les plus bas	3,1	247
Deuxièmement	1,3	238
Moyenne	4,0	242
Quatrièmement	7,1	296
Le plus haut	2,4	253
Définir	3,7	1 275

Note Les valeurs entre parenthèses sont basées sur les cas non pondérés 25-49

Tableau 16.9 Types de violence domestique

Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans, actuellement en union ou non, qui ont subi diverses formes de violence de la part de leur mari/partenaire à tout moment ou au cours des 12 mois précédant l'enquête, Sénégal 2019.

Type de violence	A tout moment	Au cours des 12 derniers mois 12 mois Avant l'enquête	Fréquence au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête	
			Souvent	Parfois
Violence physique				
Toute forme de violence physique	11,5	4,6	1,3	3,3
Elle a été poussée, secouée, on lui a jeté quelque chose dessus.	2,7	1,6	0,3	1,3
A été giflé	8,4	3,6	1,2	2,4
Il s'est fait tordre le bras ou tirer les cheveux	1,8	0,6	0,1	0,5
Il a été frappé avec un poing ou quelque chose comme ça. qui pourrait nuire	5,4	2,3	0,7	1,5
Frappé, traîné ou battu	1,6	0,7	0,1	0,6
Traîné au sol ou battu	0,1	0,0	0,0	0,0
Il a essayé de l'étrangler ou de la brûler				
Menacé ou attaqué avec un				

couteau, pistolet ou autre type de arme	0,1	0,1	0,0	0,0
Violence sexuelle				
Toute forme de violence sexuel	3,9	3,0	1,0	1,9
A été physiquement forcé d'avoir des rapports sexuels avec le mari/partenaire alors qu'elle n'a pas n'a pas voulu	3,7	2,7	0,9	1,8
A été forcé physiquement à effectuer tout autre acte sexuel avec le mari/partenaire quand elle ne voulait pas	1,6	1,4	0,5	0,9
Forcé en la menaçant ou de toute autre manière de toute autre manière pour accomplir des actes sexuels des actes sexuels qu'elle ne voulait pas	1,5	1,5	0,5	1,0
Violence émotionnelle				
Toute forme de violence émotionnelle				
Le mari/partenaire a dit ou fait quelque chose pour l'humilier devant d'autres personnes	9,9	6,2	1,7	4,5
Le mari/partenaire a menacé de lui faire du mal ou lui faire du mal ou faire du mal à quelqu'un de son entourage	6,1	4,0	0,9	3,1
quelqu'un de son entourage				
Le mari/partenaire l'a insultée ou dépréciée.	1,0	0,8	0,2	0,6
l'a dépréciée				
Toute forme de violence physique et/ou sexuelle	7,8	4,9	1,1	3,8
Toute forme de violence émotionnel, physique et/ou sexuel	13,3	6,1	2,2	3,9
Toute forme de violence émotionnelle	16,9	9,3	3,4	5,9
Violence domestique commise par tout mari/partenaire				
Violence physique	11,7	4,6	na	Na
Violence sexuelle	4,0	3,0	na	Na
Violence émotionnelle	9,9	6,2	na	na

Toute forme de violence physique et/ou sexuelle	13,4	6,1	na	Na
Toute forme de violence émotionnel, physique et/ou sexuel	17,0	9,3	na	Na
Nombre de femmes en union ou en la rupture d'un syndicat	1 372	1 372	1 372	1 372

na = Non applicable

Note : Note : Le mari/partenaire est le mari/partenaire actuel pour les femmes actuellement en union et le mari/partenaire le plus récent pour les femmes en rupture d'union.

Tableau 16.10 Violence domestique selon certaines caractéristiques socio-démographiques

Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans, actuellement en union ou non, qui ont subi des violences émotionnelles, physiques ou sexuelles de la part de leur mari/partenaire actuel ou le plus récent, selon certaines caractéristiques sociodémographiques, Sénégal 2019.

Caractéristiques sociodémographiques	Violence émotionnelle	Violence physique	Violence sexuelle	Violence physique et sexuelle		Emotionnel, physique et la violence sexuelle		Emotionnel ou physique ou sexuel Violence	Nombre de femmes en union ou en rupture d'union
				Violence physique et sexuelle	Violence sexuelle	Emotionnel, physique et la violence sexuelle	Emotionnel ou physique ou sexuel Violence		
Âge									
15-19	1,6	5,1	1,7	0,4	0,4	6,4	7,1	101	
20-24	8,6	11,7	5,1	2,9	2,2	14,0	17,7	215	
25-29	9,4	12,1	4,1	2,5	0,9	13,7	16,8	235	
30-39	11,1	12,3	4,0	1,5	0,7	14,8	18,4	531	
40-49	12,0	11,4	3,6	3,0	2,9	11,9	16,8	289	
Résidence									
Urbain	10,3	11,3	4,5	2,9	2,2	12,9	16,0	590	
Rural	9,6	11,6	3,5	1,5	0,8	13,5	17,5	782	
Région									
Nord	4,5	4,6	4,3	3,3	2,3	5,7	6,7	235	
Ouest	9,1	12,1	3,6	2,3	1,8	13,4	15,6	467	
Centre	12,0	9,4	4,5	1,3	0,9	12,6	18,7	450	
Sud	13,1	21,7	3,0	2,3	0,6	22,4	26,6	220	
État civil									
Marié	9,6	11,1	3,9	2,0	1,4	13,0	16,5	1 289	
Rupture du syndicat	14,9	16,9	4,8	4,8	0,9	16,9	22,4	83	
Nombre d'enfants en vie									

0	3,4	7,5	4,2	2,0	1,0	9,7	10,1	168
1-2	10,2	9,2	3,6	2,0	1,3	10,9	16,1	470
3-4	10,7	12,3	5,6	4,0	2,7	14,0	17,7	401
5+	11,9	15,5	2,2	0,2	0,2	17,5	20,3	333
Emploi								
Travailler et être payé en argent								
	10,4	11,1	3,2	2,3	2,0	12,0	15,2	626
J'ai travaillé et je n'ai pas été payé en argent								
	9,4	9,5	3,2	1,2	0,1	11,5	18,8	185
N'a pas fonctionné	9,5	12,5	5,0	2,3	1,1	15,2	18,1	561
Niveau d'éducation								
Pas d'éducation	9,6	12,1	3,4	1,7	1,0	13,8	16,7	816
L'école primaire	11,2	13,1	5,3	4,0	2,6	14,4	19,0	325
Secondaire ou supérieur	9,3	6,7	4,0	1,0	1,0	9,7	14,4	230
Quintiles de bien-être économique								
Les plus bas	11,0	16,8	3,5	1,9	0,8	18,4	21,7	263
Deuxièmement	8,4	9,3	3,1	0,8	0,8	11,7	16,2	262
Moyenne	7,4	7,9	4,5	1,9	0,8	10,5	12,4	260
Quatrièmement	13,8	15,5	5,4	3,6	2,7	17,2	21,8	312
Le plus haut	8,3	7,1	2,9	2,2	1,6	7,9	11,4	274
Définir	9,9	11,5	3,9	2,1	1,4	13,3	16,9	1 372

Note : Mari/Partenaire : Le mari/partenaire est le mari/partenaire actuel pour les femmes actuellement en union et le mari/partenaire le plus récent pour les femmes divorcées, séparées ou veuves.

Tableau 16.12 Violence domestique au cours des 12 derniers mois

Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans, actuellement en union ou non, qui ont subi des violences émotionnelles, physiques ou sexuelles de la part d'un mari/partenaire au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon certaines caractéristiques sociodémographiques, Sénégal 2019.

Données sociodémographiques	Violence		Sexuel	Physique et	Émotionnel,, Physique	Physique ou	émotionnel, ou Physique ou	Nombre de femmes dans en union ou en union brisée
	émotionnell e	Violence physique						

caractéristiques			Violence	Violence sexuelle	Violence sexuelle	Violence sexuelle	Sexuelle Violence	
Âge								
15-19	1,5	3,1	0,4	0,4	0,4	3,1	3,8	101
20-24	7,8	5,1	3,6	2,2	2,2	6,5	11,0	215
25-29	5,6	4,2	2,7	1,2	0,7	5,7	8,5	235
30-39	6,4	5,1	3,1	0,9	0,2	7,3	10,7	531
40-49	6,9	4,4	3,3	2,8	2,8	4,9	8,0	289
Résidence								
Urbain	6,4	5,9	3,8	2,5	2,0	7,3	10,4	590
Rural	6,0	3,6	2,3	0,7	0,6	5,2	8,4	782
Région								
Nord	4,2	4,1	4,3	3,3	2,3	5,2	6,2	235
Ouest	3,7	5,2	2,6	1,8	1,8	6,1	7,4	467
Centre	8,5	2,9	2,9	0,2	0,2	5,5	11,0	450
Sud	9,0	7,5	2,3	1,5	0,6	8,4	13,2	220
Niveau d'éducation								
Pas d'éducation	6,2	4,1	2,4	0,8	0,7	5,7	9,1	816
L'école primaire	6,0	7,1	4,1	3,7	2,6	7,6	9,4	325
Secondaire ou supérieur	6,4	3,1	3,2	0,9	0,9	5,4	9,8	230
Quintiles de bien-être économique								
Les plus bas	7,5	6,7	2,5	1,2	0,8	7,9	10,9	263
Deuxièmement	6,0	2,9	2,6	0,7	0,7	4,8	9,5	262
Moyenne	5,2	2,1	2,9	0,8	0,8	4,2	7,0	260
Quatrièmement	6,1	6,8	4,0	3,2	2,7	7,6	10,1	312
Le plus haut	6,2	4,3	2,6	1,2	0,7	5,6	8,9	274
Définir	6,2	4,6	3,0	1,5	1,2	6,1	9,3	1 372

Note : Tout mari/partenaire comprend tous les maris/partenaires actuels, les plus récents et les anciens.

Tableau 17.2 Prévalence des mutilations génitales féminines

Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont été mutilées et répartition (%) des femmes par type de mutilation, selon certaines caractéristiques sociodémographiques, Sénégal 2019.

Caractéristiques sociodémographiques	Pourcentage de femmes	Nombre de femmes	Type de mutilation			Nombre de femmes mutilées
			Entaille, pas de chaise enlevée	Entaille, chair supprimé	Ne sait pas/ Vagin manquant cousu	
	Mutilé				Total	
Âge						

15-19	23,7	1 906	10,7	55,6	6,8	26,9	100,0	451
20-24	24,2	1 655	6,6	59,2	9,6	24,6	100,0	400
25-29	27,5	1 383	8,4	53,2	10,7	27,7	100,0	380
30-34	25,4	1 290	10,1	60,9	7,6	21,5	100,0	328
35-39	25,9	1 081	7,5	60,9	8,5	23,1	100,0	280
40-44	27,9	725	7,0	63,5	6,8	22,7	100,0	202
45-49	23,0	609	18,8	50,0	18,0	13,2	100,0	140
Religion								
Musulman	25,7	8 409	9,1	57,6	9,1	24,1	100,0	2 163
Christian	7,6	237	(18,0)	(67,2)	(2,8)	(12,0)	100,0	18
Animiste	*	1	*	*	*	*	0,0	0
Sans religion	*	3	*	*	*	*	0,0	0
Groupe ethnique								
Wolof	0,8	3 473	(4,8)	(39,4)	(18,5)	(37,3)	100,0	28
Poular	54,3	2 419	10,6	57,2	12,0	20,2	100,0	1 314
Serer	1,1	1 326	*	*	*	*	100,0	15
Mandingue/Socé	66,1	421	6,6	63,0	4,6	25,8	100,0	278
Diola	60,5	345	8,3	63,0	2,0	26,7	100,0	209
Soninké	66,4	227	6,9	50,7	4,1	38,4	100,0	151
Autre/non Sénégalais	42,3	439	7,0	56,6	5,4	31,0	100,0	186
Résidence								
Urbain	21,1	4 230	7,6	58,8	10,1	23,5	100,0	893
Rural	29,1	4 419	10,3	56,9	8,3	24,4	100,0	1 288
Région								
Nord	37,7	1 408	17,4	65,8	15,2	1,6	100,0	531
Ouest	12,9	3 307	8,7	57,9	14,8	18,7	100,0	427
Centre	5,5	2 575	11,4	67,6	7,7	13,3	100,0	142
Sud	79,6	1 358	5,1	52,4	4,0	38,6	100,0	1 081
Définir	25,2	8 649	9,2	57,7	9,1	24,0	100,0	2 181

Notes :

Les valeurs entre parenthèses sont basées sur 25-49 cas non pondérés. Un astérisque indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et a été supprimée.

Tableau 17.5 Circoncision des filles âgées de 0 à 14 ans selon les caractéristiques socio-démographiques de la mère

Pourcentage de filles de 0-14 ans mutilées, selon l'âge et les caractéristiques sociodémographiques de la mère, Sénégal 2019.

Caractéristiques sociodémographiques	Âge actuel			Ensemble de filles âgées 0-14 ans
	0-4	5-9	10-14	
Religion				
Musulman	11.5	18.6	20.5	16.4
Christian	0.0	(1.7)	(2.6)	1.3
Ethnie				
Wolof	0.1	0.2	0.6	0.3

Poular	29.6	41.8	51.7	39.7
Serer	0.0	0.3	0.3	0.2
Mandingue/Socé	24.4	45.0	45.8	37.4
Diola	13.3	32.9	36.9	25.6
Soninké	9.4	27.9	29.6	23.2
Autre/non Sénégalais	6.4	30.7	29.7	19.9
Résidence				
Urbain	3.7	10.1	11.5	8.2
Rural	15.6	23.5	25.4	21.0
Région				
Nord	31.6	37.5	38.7	35.7
Ouest	1.0	4.2	5.4	3.3
Centre	1.2	2.2	3.4	2.1
Sud	30.3	52.2	61.1	46.3
Niveau d'éducation de la mère				
Pas d'éducation	13.8	20.8	22.1	18.7
L'école primaire	7.9	14.9	16.8	12.7
Secondaire ou supérieur	6.0	8.3	7.8	7.0
Excision de la mère				
Excisé	40.0	60.8	65.9	54.7
Non excisé	0.1	0.2	0.4	0.2
Quintiles de bien-être économique				
Les plus bas	26.0	40.1	43.0	35.5
Deuxièmement	12.1	21.2	21.0	17.6
Moyenne	8.7	14.2	14.8	12.6
Quatrièmement	2.6	5.8	9.0	5.3
Les plus hauts	2.9	3.2	5.9	3.8
Définir	11.3	18.3	20.1	16.1

Notes : Les informations sur la circoncision féminine sont basées sur la déclaration de la mère. Les valeurs entre parenthèses sont basées sur 25-49 cas non pondérés.

48. Quelle catégorie de personnes est plus vulnérable à la VBG/EST/SH dans votre pays ? Veuillez en donner les raisons. **(N'hésitez pas à consulter le Ministère ou le Département des Affaires de Genre/Enfants ou l'Agence Gouvernementale appropriée pour répondre à cette question)**

Groupe vulnérable, par exemple les jeunes filles.	Source de vulnérabilité à la violence liée au sexe (raisons pour lesquelles ils sont vulnérables)

49. Quelle a été la réponse de votre gouvernement en termes de stratégies pour faire face à la violence basée sur le genre ? **(N'hésitez pas à consulter le ministère ou le département des affaires féminines/de l'enfance ou l'agence gouvernementale appropriée pour répondre à cette question)**

Le Sénégal a adopté en 2015 un plan d'action national pour lutter contre les violences sexistes et promouvoir les droits humains.

50. Y a-t-il des groupes ethniques/tribus qui sont difficiles à atteindre et/ou à collecter lors des enquêtes nationales ? Si oui, veuillez utiliser le tableau ci-dessous pour répondre à cette question **(Non)**

Groupes ethniques/tribus vulnérables pendant la collecte des données de recensement ou d'enquête

Nom du groupe ethnique/de la tribu	Source de vulnérabilité (Expliquez pourquoi il est difficile de les atteindre et/ou de recueillir des données auprès d'eux)	Comment atteindre ces tribus/groupes ethniques et leur demander de vous fournir des données, y compris des échantillons de sang pendant la collecte des données ?

51. Y a-t-il des groupes religieux qu'il est difficile d'atteindre et/ou de collecter des données lors des enquêtes nationales de recensement ? Si oui, veuillez remplir le formulaire ci-dessous. **(Non)**

Groupes religieux vulnérables pendant la collecte de données de recensement ou d'enquête

Nom du groupe religieux/de la tribu	Source de vulnérabilité (Expliquez pourquoi il est difficile de les atteindre et/ou de recueillir des données auprès d'eux)	Comment atteindre ces groupes religieux et leur demander de vous fournir des données, y compris des échantillons de sang pendant la collecte des données ?

52. Y a-t-il des groupes minoritaires de genre qu'il est difficile d'atteindre et/ou de collecter des données lors des enquêtes nationales ? Si oui, veuillez utiliser le tableau ci-dessous pour répondre à cette question.

Type de groupe minoritaire de genre	Source de vulnérabilité (Expliquez pourquoi il est difficile de les atteindre et/ou de recueillir des données auprès d'eux)	Comment atteindre ces groupes minoritaires de sexe et leur demander de vous fournir les données dans le cadre de l'enquête ?

II. Mécanisme de réclamation

Quelles plaintes et questions recevez-vous lors des recensements ou des enquêtes ?

- *Charge de réponse (fréquence des enquêtes)*
- *Durée de l'entretien*
- 76. Quels sont les mécanismes mis en place pour traiter les plaintes et les questions du public liées aux enquêtes et aux recensements ?
 - *Mise à disposition des répondants des coordonnées de la personne chargée de l'opération.*
 - *Mise en place d'un numéro gratuit*
- 77. Quels sont les mécanismes en place pour recevoir et traiter les plaintes des groupes vulnérables, par exemple les personnes âgées, les minorités ethniques et religieuses, les personnes handicapées, pendant les recensements ou les enquêtes ? Utilisez le tableau ci-dessous
 - *Mise à disposition des répondants des coordonnées de la personne chargée de l'opération.*
 - *Mise en place d'un numéro gratuit*

Nom de la personne ou du groupe vulnérable	Moyens de réception des griefs/plaintes	Mode de fourniture du retour d'information

78. Quels sont les avis (**positifs et négatifs**) sur l'utilisation d'une plateforme numérique gratuite (téléphone portable) comme moyen de recevoir le tri et de fournir un retour sur les plaintes qui seront soulevées lors d'un recensement ou d'une enquête ?

79. Pensez-vous que l'utilisation d'une plate-forme gratuite (téléphone mobile) peut être utilisée pour recevoir, trier et fournir un retour d'information sur les plaintes lors des recensements et

des enquêtes dans votre pays ? - OUI. *Oui, la plateforme pourrait recueillir et traiter les plaintes en temps réel.*

JJ. Permis environnementaux et autorisations ethniques pour les activités du projet

80. Votre organisation a-t-elle besoin d'un permis/licence/certificat environnemental pour entreprendre ce qui suit ? Veuillez cocher oui ou non. **Veillez consulter l'Agence pour la protection de l'environnement de votre pays sur cette question.**

Construction d'un nouveau bâtiment (immeuble de bureaux, salle de classe, etc.) - **OUI**

j. Réhabiliter/améliorer une nouvelle structure - **NON (s'il n'y a pas d'extension)**

k. Installer des équipements électroniques, par exemple un serveur, des ordinateurs, etc. - **NON**

81. Si vous avez répondu oui à la question 15a (construction de nouveaux bâtiments), veuillez nous indiquer la procédure à suivre pour obtenir le permis/licence/certificat environnemental.

Une demande de permis de construire délivrée par le ministère en charge de l'urbanisme est nécessaire.

Les documents à fournir sont :

- *Une demande manuscrite adressée au maire de la commune concernée ;*
- *Une copie du titre de propriété (titre foncier, permis d'occupation, certificat, bail ou droit de superficie)*
- *Un plan de localisation et de délimitation du site du projet (c'est-à-dire sur lequel figure le site destiné à recevoir la construction) ; ce plan doit être certifié exact par le service du cadastre.*
- *5 jeux de plans de construction architecturale (emplacement, masse, plan, section, façade) à l'échelle 1/100e.*
- *Une fiche d'information sur le projet de construction*
- *Une estimation descriptive du projet*
- *Un plan de la fosse septique ou indiquer le système d'évacuation des eaux usées s'il existe.*

82. Si vous avez répondu oui à la question 15b (réhabilitation ou mise à niveau d'un bâtiment), veuillez nous indiquer la procédure à suivre pour obtenir le permis/licence/certificat environnemental - *N/A*

83. Si vous avez répondu oui à la question 15c (installations électroniques et électriques), veuillez nous communiquer la procédure d'obtention du permis/licence/certificat environnemental - *N/A*

84. Votre organisation a-t-elle besoin d'une autorisation ethnique des autorités sanitaires pour prélever et transporter du sang et d'autres spécimens sur des personnes pendant les enquêtes ? **OUI**

Veillez consulter les autorités sanitaires de votre pays sur cette question - Oui, un protocole est envoyé au Comité national d'éthique de la recherche en santé (NHREC).

85. Si oui à la question 19, pouvez-vous partager la procédure avec nous ?

Avant de commencer les activités de terrain pour toute enquête liée à la santé (EDSC, EIP, AGCS, ...), un dossier composé des copies de tous les documents techniques (questionnaires et manuels) et des lettres (information et consentement), accompagné d'un chèque de 250.000 FCFA, est soumis au Comité pour

examen et autorisation de mener l'opération. Sans cela, sur le plan scientifique, les données ne seront pas valables pour la réalisation d'études/publications scientifiques.

La responsabilité du CNRSE est de :

- S'assurer que les procédures de réalisation des enquêtes sur le terrain répondent aux normes et protocoles scientifiques ;
- 86. Approuver l'ensemble du processus et permettre aux chercheurs/universitaires d'utiliser les données pour faire avancer leur réflexion.
- 87. Votre UCP dispose-t-elle d'un spécialiste de l'environnement et du social - OUI

. Oui (Au niveau du ministère en charge de l'environnement, il y a des spécialistes des questions environnementales et sociales)

Non Si PIU signifie "Project Implementation Unit", alors une telle entité n'a pas encore été créée et il n'y a donc pas de spécialiste des questions environnementales et sociales. Cependant, dans les plans de création de la PIU, il est prévu de recruter un tel profil dans cette unité.

- 88. Si oui à la question 20, quelle est sa responsabilité (description de poste) - description de poste pas encore conçue

KK. Besoins en formation

Veuillez compléter le tableau ci-dessous (vous pouvez ajouter d'autres besoins de formation à ce tableau dans la mesure où ils sont liés aux questions de sauvegarde environnementale et sociale).

Type de formation	Participants (par exemple, chauffeurs spécialistes des questions environnementales et sociales, recenseurs, etc.)	Nombre estimé de participants
Formation sur le FSE de la Banque mondiale (ESS1-10) et les lois E&S du pays.	Oui	10
Formation sur les relations de travail	Oui	15
Formation des entrepreneurs en matière de santé et de sécurité au travail dans le cadre de la construction et des exigences du PGES.	Oui	20
Formation sur l'entrée et les relations communautaires	Oui	3
Formation de base sur la sensibilisation à la sécurité	Oui	5
Manipulation de l'échantillon, par exemple du sang.	Oui	20

Type de formation	Participants (par exemple, chauffeurs spécialistes des questions environnementales et sociales, recenseurs, etc.)	Nombre estimé de participants
Formation à la sécurité routière	Oui	10
Formation sur la sécurité et la protection des données	Oui	5
Sensibilisation aux questions de VBG/SEA/SH	Oui	20
Formation sur la résolution des conflits/réparation des griefs	Oui	10

LA GAMBIE

QUESTIONS D'ORIENTATION et RÉPONSES (en italique)

V. Lois et politiques nationales pertinentes pour le projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest (HISWA) (P169265),

22. Veuillez fournir une liste des différentes législations (lois, décrets, règlements, etc.) relatives au projet dans le tableau ci-dessous. Ces lois peuvent être celles établissant l'Office ou le Département des Statistiques, habilitant les Agences de l'Etat à collecter, stocker et utiliser les données ainsi que les lois de protection sociale (lois sur le travail, lois protégeant les Personnes Handicapées et le VIH/SIDA, lois contre le travail des enfants et le travail forcé et/ou, la santé et la sécurité sur le lieu de travail). D'autres peuvent être des lois sur les collectivités locales et des lois sur la construction et l'urbanisme couvrant la construction de bâtiments. Enfin, les lois environnementales pertinentes pour le projet doivent être énumérées. Les lois doivent être énumérées dans les colonnes du tableau ci-dessous

Lois pertinentes du pays : HISWA -SOP 1

Pays	Lois			
	Collecte de données/statistiques	Environnement	Protection sociale	Gouvernement local/Planification
La Gambie		<ul style="list-style-type: none"> Règlement sur les études d'impact sur l'environnement, 2014 Loi sur les mines et les carrières, 2005 	<ul style="list-style-type: none"> Loi sur les infractions sexuelles, 2013 Loi sur la violence domestique, 2013 Loi sur la santé publique, 1990 La loi sur l'enfance de 2005 Loi sur le travail (2007) 	<ul style="list-style-type: none"> Loi sur la planification physique et le contrôle du développement, 1990

	<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur la gestion de l'environnement national, 1994 • Règlement de 1999 sur les normes de qualité environnementale 	<ul style="list-style-type: none"> • La loi sur les femmes de 2010 • Loi de 2015 modifiant la loi sur les femmes • Projet de loi sur les personnes handicapées, 2020 	
--	--	---	--

23. Existe-t-il des normes/protocoles internationaux qui guident les statistiques, la collecte, le stockage, l'utilisation et la confidentialité des données dans votre pays ? Si oui, veuillez les énumérer ici et en joindre des copies.

24. Existe-t-il des politiques qui soutiennent la collecte de données dans votre pays ? Veuillez énumérer les politiques ci-dessous et **fournir des copies des politiques que vous avez énumérées**

- i. *Loi sur les statistiques de 2005*
- ii. *Plan d'action national pour l'amélioration des statistiques environnementales en Gambie.*
- iii. *Politique de diffusion des données et des microdonnées pour la Gambie.*
- iv. *Stratégie nationale pour le développement des statistiques (NSDS II) 2018 - 2022 LA GAMBIE*

B. Liste des parties prenantes, rôle et zone d'influence

Quelles sont les différentes institutions partenaires et parties prenantes avec lesquelles vous travaillez ? Énumérez-les dans le tableau ci-dessous ?

Nom des parties prenantes	Secteur public/privé	Rôle et zone d'influence
Ministère des finances	Public	Superviser toutes les finances relatives à la mise en œuvre du projet.
Ministère de l'environnement, du changement climatique et des ressources naturelles	Public	Supervise l'AEN et la mise en œuvre des lois et politiques environnementales de la Gambie.
Réseau contre la violence basée sur le genre	ONG	Aide à la coordination de toutes les questions liées à la violence liée au sexe
Ministère du genre, de l'enfance et de la protection sociale	Public	Il existe une norme culturelle indiquant que les hommes sont normalement les principaux générateurs de revenus au niveau du ménage et ont tendance à jouer le rôle principal dans les négociations. Certaines communautés peuvent ne pas accepter de consulter directement les femmes sur les questions liées au projet. Le ministère a fait remarquer que les questions de

		genre doivent être abordées de manière équilibrée afin que les hommes ne se sentent pas exclus du projet.
GBOS	public	Le GBOS surveille les données socio-économiques. Il met actuellement à jour le système de données pour toutes les enquêtes socio-économiques. Le dernier recensement date de 2013.
Ministère de l'enseignement de base et secondaire	Public	Fournir des informations sur les statistiques de l'éducation nationale. Ils peuvent aider le projet en fournissant des données sur les indicateurs de l'éducation.
Autorité fiscale de la Gambie	Public	Chargé de fournir des informations sur les taxes et la génération de revenus.
Agence nationale pour l'environnement (NEA).	Public	La NEA est l'organe technique chargé de la gestion de l'environnement en Gambie et applique la loi NEMA de 1994, les règlements ESIA de 2014 et d'autres lois similaires.
Ministère de la santé et de la protection sociale (MoH&SW)	Public	Responsable de la formulation et de la direction générales du programme national de santé, de la planification et du développement des infrastructures de santé. Supervise les établissements de santé potentiellement bénéficiaires de ce projet.
Ressources en eau	Public	Responsable de la gestion, du développement, de la conservation et de la protection des ressources en eau du pays afin d'assurer une exploitation sûre et durable de ces ressources pour les usages domestiques, commerciaux, agricoles et autres qui répondent aux besoins actuels et futurs des générations actuelles et futures de citoyens gambiens en matière de qualité de vie et de développement économique, et de fournir des données et des informations météorologiques et climatiques précises et opportunes pour protéger la population et promouvoir la sécurité alimentaire.
Ministère des terres et du gouvernement régional (MoLRG)	Public	Supervise toutes les autorités gouvernementales locales, y

		compris les comités consultatifs techniques régionaux, et veille à l'application des réglementations légales sur l'utilisation et l'administration des terres. Supervise le Département des terres et de l'arpentage et le Département de la planification physique et du logement.
--	--	---

Données sur la population des pays bénéficiaires

3. Veuillez indiquer la structure de la population de votre pays selon le tableau ci-dessous

Population des pays bénéficiaires

Pays	Population totale	Répartition par sexe				Taux de croissance (% p.a.)
		Mâles		Femmes		
		Non.	%	Non.	%	
La Gambie	1,857,181	913,755	49.2	943,426	50.8	3.1

LL. Détails de l'organisation et structure de l'ONS

53. Veuillez fournir une brève description du département/service/institut national de statistique. Cela doit inclure l'année de création, les lois d'habilitation, les objectifs, la mission et la vision. Parlez également des départements (y compris ceux qui ne font pas partie du siège social), de leurs responsabilités et de leurs activités récentes (par exemple, le dernier recensement, l'enquête démographique et sanitaire, etc.) Mentionnez également s'il existe des écoles de statistiques et leur emplacement. **Joignez un organigramme de votre organisation (OSN).**

MM. Violence basée sur le sexe (VBG), harcèlement sexuel (SH) et exploitation et abus sexuels (EAS)

54. Veuillez nous faire part des études, enquêtes ou statistiques/données les plus récentes sur la violence basée sur le genre (GBV), l'exploitation et les abus sexuels (SEA) et le harcèlement sexuel (SH) dans votre pays (Exemples : pourcentage de femmes ayant subi des violences physiques ou sexuelles par âge, pourcentage de femmes mariées ayant subi des violences physiques, sexuelles ou émotionnelles de la part de leur mari ou partenaire, nombre de cas de viols et de défilés en 2020, 2021 et 2022 et incidence (pourcentage) des mutilations génitales féminines, etc. taux d'alphabétisation des hommes et des femmes) - Veuillez indiquer la source des statistiques ou des données.

#	Centre d'information unique	Localisation
1	Hôpital universitaire Edward Francis Small	Banjul
2	Hôpital général de Serrekunda	Kanifing, municipalité de Kanifing
3	Hôpital de santé maternelle et infantile de Bundung	Bundung, municipalité de Kanifing
4	Hôpital de district de Brikama	Brikama, région de la côte ouest

#	Centre d'information unique	Localisation
5	Hôpital général de Farafenni (en cours de modernisation pour devenir un centre à guichet unique)	Farafenni, région de la rive nord
6	Hôpital du district d'Essau (en cours de modernisation pour devenir un centre à guichet unique)	Essau, région de la rive nord
7	Hôpital de district de Soma (en cours de modernisation pour devenir un centre à guichet unique)	Soma, région du Bas-Rhin
8	Hôpital Bansang	Bansang, région de la rivière centrale
9	Hôpital de district de Basse	Basse, région de l'Upper River

2021 ou 2022 Nombre de cas de viols/défilements et proportion de survivantes de sexe féminin (information non disponible à ce jour en raison des protocoles requis et des contraintes de temps).

55. Quelles sont les catégories de personnes les plus vulnérables aux VBG/EST/SH dans votre pays ? Veuillez en donner les raisons. **(N'hésitez pas à consulter le Ministère ou le Département des Affaires de Genre/Enfants ou l'Agence gouvernementale appropriée pour répondre à cette question)**

Groupe vulnérable, par exemple les jeunes filles.	Source de vulnérabilité à la violence liée au sexe (raisons pour lesquelles ils sont vulnérables)
Jeunes filles (Adolescents)	L'influence des pairs, le fait d'être exploité par des proches de confiance ou le manque de soins/de conseils de la part des parents.
Personnes handicapées	Leur statut de handicapé peut les amener à être facilement exploités.
Veuves	Situation matrimoniale célibataire - influence/rerelations de pouvoir
Femmes	Dominance du système patriarcal, mariage avec des maris abusifs, pauvreté.
Hommes et femmes âgés	État de santé ou manque de force dû à la vieillesse.

56. Quelle a été la réponse de votre gouvernement en termes de stratégies pour faire face à la violence basée sur le genre ? **(N'hésitez pas à consulter le ministère ou le département des affaires féminines/de l'enfance ou l'agence gouvernementale appropriée pour répondre à cette question).**

Des mécanismes de réponse ont été établis avec les parties prenantes ;

- *Loi nationale sur la GBV (2013) et politique*
- *Stratégie nationale sur les MGF*
- *Politique de genre 2023 - 2032*
- *Collaboration avec le Réseau contre la violence sexiste pour la construction d'un abri temporaire pour les survivants.*

- Mise en place des lignes gratuites 199 et 1313 pour signaler les cas de violence liée au sexe.
- Soutien établi à la mobilité des services d'intervention d'urgence
- En cours de mise en place d'un Conseil consultatif sur la GBV pour examiner les cas signalés et conseiller l'exécutif sur certains cas.
- Soutenir les guichets uniques en renforçant les capacités du personnel.

57. Y a-t-il des groupes ethniques/tribus qu'il est difficile d'atteindre et/ou dont il est difficile de recueillir des données lors des enquêtes nationales ? Si oui, veuillez utiliser le tableau ci-dessous pour répondre à cette question.

Groupes ethniques/tribus vulnérables pendant la collecte des données de recensement ou d'enquête

Nom du groupe ethnique/de la tribu	Source de vulnérabilité (Expliquez pourquoi il est difficile de les atteindre et/ou de recueillir des données auprès d'eux)	Comment atteindre ces tribus/groupes ethniques et leur demander de vous fournir des données, y compris des échantillons de sang pendant la collecte des données ?
Fula	Un mode de vie normal	Effectuez des visites pré-recensement pour connaître leurs emplacements irréguliers avant les dates de recensement. Sensibilisez-les à l'importance de l'exercice.
Jolas	Vivre autour de la frontière	Effectuez une visite de pré-recensement avant la date prévue et sensibilisez-les à l'exercice.
Toutes les tribus	Ils n'aiment généralement pas donner d'informations sur le nombre d'enfants, car il s'agit d'une norme culturelle.	Sensibilisation régulière pour les informer de l'importance du recensement.

58. Y a-t-il des groupes religieux qu'il est difficile d'atteindre et/ou de collecter des données lors des enquêtes nationales de recensement ? Si oui, veuillez remplir le formulaire ci-dessous.

Groupes religieux vulnérables pendant la collecte de données de recensement ou d'enquête

Nom du groupe religieux/de la tribu	Source de vulnérabilité (Expliquez pourquoi il est difficile de les atteindre et/ou de collecter des données auprès d'eux)	Comment atteindre ces groupes religieux et leur demander de vous fournir des données, y compris des échantillons de sang pendant la collecte des données ?
Témoign de Jéhovah	Croyances religieuses	Sensibilisation : si nécessaire, effectuez une visite pré-recensement dans leurs centres de culte et parlez à leurs pasteurs.

NN. Mécanismes de recours en cas de griefs

59. Quelles sont les plaintes et les questions que vous recevez lors des recensements ou des enquêtes ?

viii. *Qu'allez-vous faire de mes informations ?*

ix. *Comment puis-je être sûr que mes informations sont confidentielles ?*

x. *Parfois, si les collecteurs de données ne rencontrent pas le mari pendant le comptage, la femme sera réticente à donner toute information en l'absence de l'homme.*

xi. *Certaines femmes leur rapportent également que leurs maris ont des problèmes avec elles parce qu'elles révèlent des informations sur la famille en leur absence.*

60. Quels sont les mécanismes mis en place pour traiter les plaintes et les questions du grand public liées aux enquêtes et aux recensements ?

Il n'existe actuellement aucun mécanisme pour les gérer, sauf si un nouveau projet en met un en place.

61. Quels sont les mécanismes en place pour recevoir et traiter les plaintes des groupes vulnérables, par exemple les personnes âgées, les minorités ethniques et religieuses, les personnes handicapées, pendant les recensements ou les enquêtes ?

Il n'existe actuellement aucun mécanisme pour les gérer, sauf si un nouveau projet en met un en place.

Utilisez le tableau ci-dessous *Sans objet*

Nom de la personne ou du groupe vulnérable	Moyens de réception des griefs/plaintes	Mode de retour d'information au groupe ou à la personne

62. Quels sont les avis (**positifs et négatifs**) sur l'utilisation d'une plateforme numérique gratuite (téléphone portable) comme moyen de recevoir le tri et de fournir un retour sur les plaintes qui seront soulevées lors d'un recensement ou d'une enquête ?

Positif

- *Il est facile d'accès*
- *Tout le monde sera prêt à appeler le numéro et à déposer une plainte, car c'est gratuit, sans frais.*
- *Il aidera les responsables de la mise en œuvre à connaître les préoccupations des PAP et à y répondre rapidement.*

Négatif

- *Chacun peut vouloir passer un appel même s'il n'a aucune raison de le faire.*
- *Cela peut parfois provoquer des conflits au sein de quelques ménages, car certaines personnes pensent que si vous appelez le numéro, vous risquez de rompre la confidentialité de la famille.*

63. Pensez-vous que l'utilisation d'une plateforme gratuite (téléphone mobile) peut être utilisée pour recevoir, trier et fournir un retour sur les plaintes lors des recensements et des enquêtes dans votre pays ? **OUI**

OO. Permis environnementaux et autorisations ethniques pour les activités du projet

64. Votre organisation a-t-elle besoin d'un permis/licence/certificat environnemental pour entreprendre ce qui suit ? Veuillez cocher oui ou non. **Veillez consulter l'Agence pour la protection de l'environnement de votre pays sur cette question.**

- Construction d'un nouveau bâtiment (immeuble de bureaux, salle de classe, etc.) - OUI
- Réhabiliter/améliorer une nouvelle structure - **NON**
- Installer des équipements électroniques, par exemple un serveur, des ordinateurs, etc. - NON

65. Si vous avez répondu oui à la question 15a (construction de nouveaux bâtiments), veuillez nous indiquer la procédure à suivre pour obtenir le permis/licence/certificat environnemental.

*Une demande est faite à l'Agence nationale de l'environnement pour une évaluation de l'impact environnemental et social sur le site proposé où la construction du nouveau bâtiment aura lieu. L'Agence effectuera l'évaluation et répondra par écrit en approuvant ou en rejetant la demande, avec des directives sur la rédaction d'instruments de sauvegarde ou les raisons du rejet. **Obtenez ces informations auprès de l'AEN***

66. Si vous avez répondu oui à la question 15b (réhabilitation ou mise à niveau d'un bâtiment), veuillez nous indiquer la procédure à suivre pour obtenir le permis/licence/certificat environnemental - *N/A*

67. Si vous avez répondu oui à la question 15c (installations électroniques et électriques), veuillez nous communiquer la procédure d'obtention du permis/licence/certificat environnemental - *N/A*

68. Votre organisation a-t-elle besoin d'une autorisation ethnique des autorités sanitaires pour prélever et transporter du sang et d'autres spécimens sur des personnes pendant les enquêtes ? - OUI

Veillez consulter les autorités sanitaires de votre pays à ce sujet.

69. Si oui à la question 19, pouvez-vous partager la procédure avec nous ?

Comité d'éthique du MRC du gouvernement gambien -

Si vous avez besoin d'une autorisation, vous devez en faire la demande sur le site web www.mrc.gm du Comité d'éthique du MRC du gouvernement gambien. Toutes les propositions

doivent être reçues 14 jours avant la réunion du comité. La communauté éthique se réunit pour examiner toutes les propositions tous les derniers mois et faire des recommandations qui seront communiquées aux candidats après les réunions.

70. Votre UCP dispose-t-elle d'un spécialiste de l'environnement et du social - OUI

71. Si vous avez répondu oui à la question 20, quelle est sa responsabilité (description du poste) ?

Spécialiste de la sauvegarde sociale :

-La responsabilité du spécialiste de la sauvegarde sociale est d'aider à la préparation du projet et à la mise en œuvre des exigences de sauvegarde dans le projet.

-Effectuer des visites régulières sur le site du projet pour évaluer les impacts sociaux et vérifier les informations de suivi social fournies dans les rapports des entrepreneurs et des partenaires de mise en œuvre.

Spécialiste de la sauvegarde de l'environnement :

-La responsabilité du spécialiste de la sauvegarde environnementale est d'aider à la préparation du projet et à la mise en œuvre des exigences de sauvegarde dans le projet.

-Des visites régulières sur le site du projet pour évaluer les impacts environnementaux et vérifier les informations de suivi fournies dans les rapports des contractants et des partenaires de mise en œuvre.

PP. Besoins en formation

Veuillez compléter le tableau ci-dessous (vous pouvez ajouter d'autres besoins de formation à ce tableau dans la mesure où ils sont liés aux questions de sauvegarde environnementale et sociale).

Type de formation	Participants (par exemple, chauffeurs spécialistes des questions environnementales et sociales, recenseurs, etc.)	Nombre estimé de participants
Formation sur le FSE de la Banque mondiale (ESS1-10) et les lois E&S du pays.	<ul style="list-style-type: none"> Point focal E et S Unités pertinentes du GBOS liées aux composantes du projet Parties prenantes concernées	50
Formation sur les relations de travail	Agents recenseurs et superviseurs	1000
Formation des entrepreneurs en matière de santé et de sécurité au travail dans le cadre de la construction et des exigences du PGES.	Tous les travailleurs embauchés	100
Formation sur l'entrée et les relations communautaires	Agents recenseurs et superviseurs	1000

Type de formation	Participants (par exemple, chauffeurs spécialistes des questions environnementales et sociales, recenseurs, etc.)	Nombre estimé de participants
Formation de base sur la sensibilisation à la sécurité	Agents recenseurs et superviseurs	1000
Manipulation de l'échantillon, par exemple du sang.	Personnel de santé (personnel de laboratoire)	30
Formation à la sécurité routière	Chauffeurs engagés	500
Formation sur la sécurité et la protection des données	Superviseurs	3000
Sensibilisation aux questions de VBG/SEA/SH	Tous les travailleurs du projet (parties prenantes, personnel du GBOS, superviseurs, travailleurs de la santé, recenseurs et travailleurs du site du projet).	1500
Formation sur la résolution des conflits/réparation des griefs	Agents recenseurs et superviseurs	1000

CEDEAO

QUESTIONS D'ORIENTATION et RÉPONSES (en italique)

W. Lois et politiques nationales pertinentes pour le projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest (HISWA) (P169265),

25. Veuillez fournir une liste des différentes législations (lois, décrets, règlements, etc.) relatives au projet dans le tableau ci-dessous. Ces lois peuvent être celles qui établissent le bureau ou le département des statistiques, qui habilitent les agences d'État à collecter, stocker et utiliser les données. Les lois doivent être énumérées dans les colonnes du tableau ci-dessous.

Pays	Règlement sur les statistiques			
	Lois	Décrets	Ordres / Ordonnances	Normes/Charter/Protocole
CEDEAO				

26. Existe-t-il des normes/protocoles internationaux qui guident les statistiques, la collecte, le stockage, l'utilisation et la confidentialité des données dans votre pays ? Si oui, veuillez les énumérer ici et joindre des copies - *Décision A/DEC. 11/7/96 relative à l'adoption d'une politique de la CEDEAO en matière de statistiques.*

27. Existe-t-il des politiques qui soutiennent la collecte de données dans votre pays ? Veuillez énumérer les politiques ci-dessous et **fournir des copies des politiques que vous avez énumérées**

X. Liste des parties prenantes, rôle et zone d'influence

Quelles sont les différentes institutions partenaires et parties prenantes avec lesquelles vous travaillez ? Énumérez-les dans le tableau ci-dessous ?

Nom des parties prenantes	Commissaires chargés de la collecte des données	Collecteur de données (par exemple, enquêteur, etc.)	Fournisseurs de données (par exemple, les communautés)	Utilisateurs de données (organismes de recherche, etc.)	Rôle et zone d'influence (AI)
AFRISTAT	x	x	x	x	AFRISTAT coordonne plus de 22 pays en Afrique subsaharienne.
CONSULTANTS	x	x	x	x	Des consultants reconnus au niveau national travaillent en étroite collaboration avec la CEDEAO.
Personnes de contact	X	X	X	X	Des personnes contacts identifiées accompagnent la CEDEAO dans l'animation de certains

					ateliers techniques.
UEMOA	X	X	X	X	L'UEMOA coordonne 8 pays qui ont une monnaie et une langue communes. Les 8 pays sont également membres de la CEDEAO.

Y. Données sur la population des pays bénéficiaires

3. Veuillez indiquer la structure de la population de votre pays selon le tableau ci-dessous

Population des pays bénéficiaires

Les pays membres de la CEDEAO couvrent un territoire de 5,12 millions de km² et ont une population d'environ 414 millions d'habitants. Cela représente 3,4% de la surface habitée du monde, 5,2% de la population mondiale et 32% de la population africaine.

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

Ratio PIB/dette

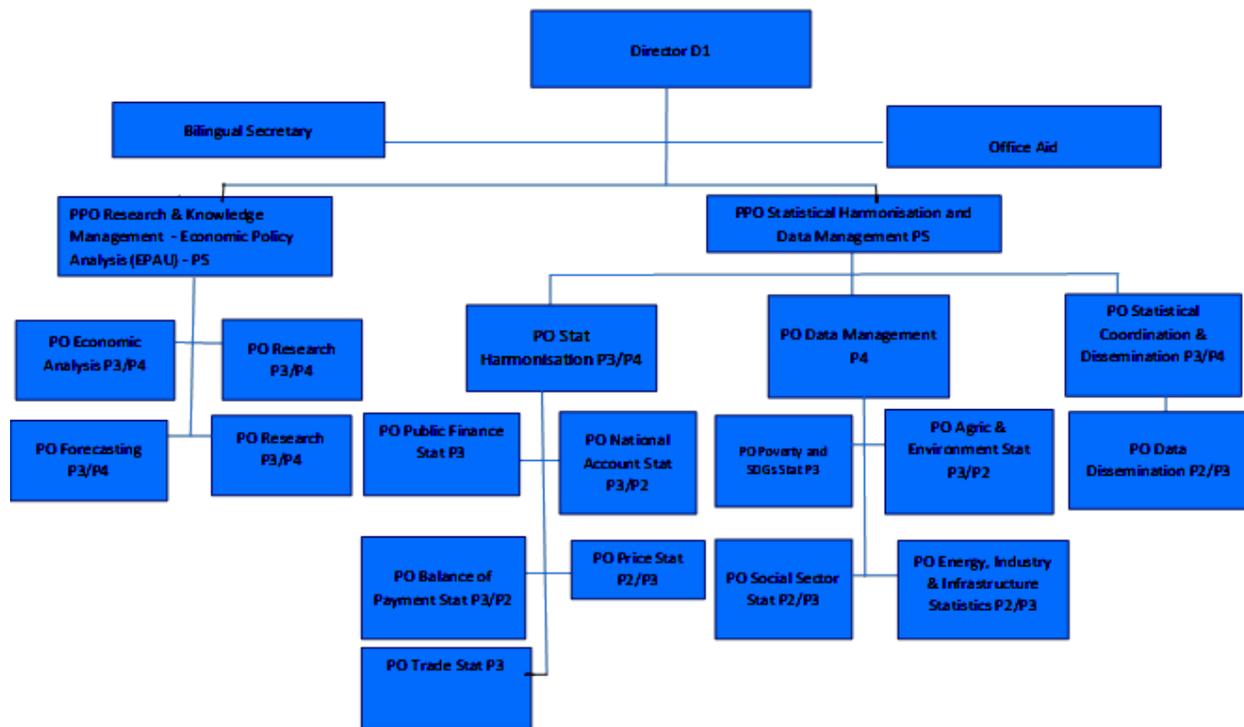
Bénin, PIB annuel : (14,954 M€) Burkina, PIB annuel : (16,689 M€) Côte d'Ivoire, PIB annuel : (58,988 M€) Ghana, PIB annuel : (66,882 M€), Guinée, PIB (13,402 M€) Liberia, (2,948 M€) Mali, PIB annuel (16,186 M€) Niger, PIB (12,641 M€)

Pays	Population totale	Répartition par sexe				Taux de croissance (% p.a.)	Groupes vulnérables		
		Mâles		Femmes			Personnes handicapées	Minorités ethniques marginalisées	Minorités marginalisées fondées sur le sexe
		Non.	%	Non.	%				
Niger	25 130 810	12 540 274	49,90 %	12 590 536	50,10%	4,00%	4,20%		
Bénin	12 563 945 (in 2021)	6 193 170	49,3	6 370 775	50,7	3,5% (en 2013)	0,9% (en 2013)		
Guinée	13 497 237	6 978 072	51,70 %	6 519 165	48,30%	2,40%	2%		
Guinée-Bissau	2 015 490	1 080 303	53,60 %	935 187	46,40%	2,20%	0,94%		
Mali	20 855 724	10 448 718	50,10 %	10 407 006	49,90%	3,20%	1,55%		
Sénégal	17 196 308	8 563 761	49,80 %	8 632 547	50,20%	2,60%	1,40%		
Gambie	2 486 937	1 293 207	52,00 %	1 193 730	48%	2,50%			
Mauritanie	4 615 000	2 261 350	49,00 %	2 353 650	51%	2,60%	0,93%		

QQ. Détails de l'organisation et structure de l'ONS

72. Veuillez fournir une brève description du département/service/institut national de statistique. Cela doit inclure l'année de création, les lois d'habilitation, les objectifs, la mission et la vision. Parlez également des départements (y compris ceux qui ne font pas partie du siège social), de leurs responsabilités et de leurs activités récentes (par exemple, le dernier recensement, l'enquête démographique et sanitaire, etc.) Mentionnez également s'il existe des écoles de statistiques et leur emplacement. **Joignez un organigramme de votre organisation (OSN).**

Organigramme du DRS ci-dessous



RR. Violence basée sur le sexe (VBG), harcèlement sexuel (SH) et exploitation et abus sexuels (EAS)

73. Veuillez nous faire part des études, enquêtes ou statistiques/données les plus récentes sur la violence basée sur le genre (GBV), l'exploitation et les abus sexuels (SEA) et le harcèlement sexuel (SH) dans votre pays (Exemples : pourcentage de femmes ayant subi des violences physiques ou sexuelles par âge, pourcentage de femmes mariées ayant subi des violences physiques, sexuelles ou émotionnelles de la part de leur mari ou partenaire, nombre de cas de viols et de défilés en 2020, 2021 et 2022 et incidence (pourcentage) des mutilations génitales féminines, etc. taux d'alphabétisation des hommes et des femmes) - Veuillez indiquer la source des statistiques ou des données.

74. Quelle catégorie de personnes est plus vulnérable à la VBG/EST/SH dans votre pays ? Veuillez en donner les raisons. **(N'hésitez pas à consulter le Ministère ou le Département des Affaires de Genre/Enfants ou l'agence gouvernementale appropriée pour répondre à cette question) NA**

Groupe vulnérable, Source de vulnérabilité à la violence liée au sexe (raisons pour par exemple les lesquelles ils sont vulnérables) jeunes filles.

75. Quelle a été la réponse de votre gouvernement en termes de stratégies pour faire face à la violence basée sur le genre ? (N'hésitez pas à consulter le ministère ou le département des affaires féminines/de l'enfance ou l'agence gouvernementale appropriée pour répondre à cette question) **NA**

76. Y a-t-il des groupes ethniques/tribus qui sont difficiles à atteindre et/ou à collecter lors des enquêtes nationales ? Si oui, veuillez utiliser le tableau ci-dessous pour répondre à cette question **NA**

Groupes ethniques/tribus vulnérables pendant la collecte des données de recensement ou d'enquête

Nom du groupe ethnique/de la tribu	Source de vulnérabilité (Expliquez pourquoi il est difficile de les atteindre et/ou de recueillir des données auprès d'eux)	Comment atteindre ces tribus/groupes ethniques et leur demander de vous fournir des données, y compris des échantillons de sang pendant la collecte des données ?

77. Y a-t-il des groupes religieux qu'il est difficile d'atteindre et/ou de collecter des données lors des enquêtes nationales de recensement ? Si oui, veuillez remplir le formulaire ci-dessous. **NA**

Groupes religieux vulnérables pendant la collecte de données de recensement ou d'enquête

Nom du groupe religieux/de la tribu	Source de vulnérabilité (Expliquez pourquoi il est difficile de les atteindre et/ou de recueillir des données auprès d'eux)	Comment atteindre ces groupes religieux et leur demander de vous fournir des données, y compris des échantillons de sang pendant la collecte des données ?

78. Y a-t-il des groupes minoritaires de genre qu'il est difficile d'atteindre et/ou de collecter des données lors des enquêtes nationales ? Si oui, veuillez utiliser le tableau ci-dessous pour répondre à cette question **NA**

Type de groupe minoritaire de genre	Source de vulnérabilité (Expliquez pourquoi il est difficile de les atteindre et/ou de recueillir des données auprès d'eux)	Comment atteindre ces groupes minoritaires de sexe et leur demander de vous fournir les données dans le cadre de l'enquête ?

SS. Mécanismes de réparation des griefs

Quelles plaintes et questions recevez-vous lors de recensements ou d'enquêtes ? **NA**

89. Quels sont les mécanismes mis en place pour traiter les plaintes et les questions du grand public relatives aux enquêtes et aux recensements ? **NA**

90. Quels sont les mécanismes en place pour recevoir et traiter les plaintes des groupes vulnérables, par exemple les personnes âgées, les minorités ethniques et religieuses, les personnes handicapées, pendant les recensements ou les enquêtes ? Utilisez le tableau ci-dessous. **NA**

Nom de la personne ou du groupe vulnérable	Moyens de réception des griefs/plaintes	Mode de retour d'information au groupe ou à la personne

91. Quelles sont les opinions (**positives et négatives**) sur l'utilisation d'une plateforme numérique gratuite (téléphone mobile) comme moyen de recevoir le tri et de fournir un retour sur les plaintes qui seront soulevées lors d'un recensement ou d'une enquête ? **NA**

92. Pensez-vous que l'utilisation d'une plate-forme gratuite (téléphone mobile) peut être utilisée pour recevoir, trier et fournir un retour sur les plaintes lors des recensements et des enquêtes dans votre pays ? **OUI**

TT. Permis environnementaux et autorisations ethniques pour les activités du projet

93. Votre organisation a-t-elle besoin d'un permis/licence/certificat environnemental pour entreprendre ce qui suit ? Veuillez cocher oui ou non. **Veillez consulter l'Agence pour la protection de l'environnement de votre pays sur cette question.**

- a. Construction d'un nouveau bâtiment (immeuble de bureaux, salle de classe, etc.) - **OUI**
- b. Réhabiliter/mettre à niveau une nouvelle structure - **OUI**
- c. Installer un équipement électronique, par exemple un serveur, des ordinateurs, etc. **OUI**

94. Si vous avez répondu oui à la question 15a (construction d'un nouveau bâtiment), veuillez nous indiquer la procédure à suivre pour obtenir le permis/licence/certificat environnemental. - *Enregistrez la propriété au niveau du domaine, demandez un bail et un titre foncier. Avec le bail, il est possible d'avoir une autorisation pour la construction.*

95. Si vous avez répondu oui à la question 15b (réhabilitation ou mise à niveau d'un bâtiment), veuillez nous indiquer la procédure à suivre pour obtenir le permis/licence/certificat environnemental. - *Pour la réhabilitation, il suffit d'avoir un permis de construire.*

96. Si vous avez répondu oui à la question 15c (installations électroniques et électriques), veuillez nous communiquer la procédure d'obtention du permis/licence/certificat environnemental. - *Il n'y a rien à signaler sur ce point*

97. Votre organisation a-t-elle besoin d'une autorisation ethnique des autorités sanitaires pour prélever et transporter du sang et d'autres spécimens sur des personnes pendant les enquêtes ? i. Oui ii. Non

98. Veuillez consulter les autorités sanitaires de votre pays à ce sujet.

99. Si oui à la question 19, pouvez-vous partager la procédure avec nous ?

100. Votre UCP dispose-t-elle d'un spécialiste de l'environnement et du social - **OUI**

101. Si oui à la question 20, quelle est sa responsabilité (description du poste) - *La CEDEAO dispose d'une Direction de l'environnement qui planifie et coordonne toutes les activités liées au secteur.*

UU. Besoins en formation

Veuillez compléter le tableau ci-dessous (**vous pouvez ajouter d'autres besoins de formation à ce tableau dans la mesure où ils sont liés aux questions de sauvegarde environnementale et sociale**).

Type de formation	Participants (par exemple, chauffeurs spécialistes des questions environnementales et sociales, recenseurs, etc.)	Nombre estimé de participants
Formation sur le FSE de la Banque mondiale (ESS1-10) et les lois E&S du pays.	PIU (CEP)	10
Formation sur les relations de travail	PIU (CEP)	10
Formation des entrepreneurs en matière de santé et de sécurité au travail dans le cadre de la construction et des exigences du PGES.	Aucun	0
Formation sur l'entrée et les relations communautaires	PIU (CEP)	10
Formation de base sur la sensibilisation à la sécurité	PIU (CEP)	10
Manipulation de l'échantillon, par exemple du sang.	Aucun	0
Formation à la sécurité routière	PIU (CEP)	10
Formation sur la sécurité et la protection des données	PIU (CEP)	10
Sensibilisation aux questions de VBG/SEA/SH	PIU (CEP)	10

Type de formation	Participants (par exemple, chauffeurs spécialistes des questions environnementales et sociales, recenseurs, etc.)	Nombre estimé de participants
Formation sur la résolution des conflits/réparation des griefs	PIU (CEP)	10

UEMOA

QUESTIONS D'ORIENTATION et RÉPONSES (en italique)

Z. Lois et politiques nationales pertinentes pour le projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest (HISWA) (P169265),

28. Veuillez fournir une liste des différentes législations (lois, décrets, règlements, etc.) relatives au projet dans le tableau ci-dessous. Ces lois peuvent être celles qui établissent le bureau ou le département des statistiques, qui habilitent les agences d'État à collecter, stocker et utiliser les données. Les lois doivent être énumérées dans les colonnes du tableau ci-dessous.

Lois pertinentes du pays : HISWA -SOP 1

Pays	Règlement sur les statistiques			
	Lois	Décrets	Ordres / Ordonnances	Normes/Charter/Protocole
UEMOA	Règlement n°07/2010/CM/UEMOA A portant statut du personnel de l'UEMOA		Décision n° 04/2013/CM/UEMOA portant création du comité régional des statistiques au sein de l'Union économique et	Traité instituant l'UEMOA (articles 70-75,)

	Lutte contre les discriminations (genre), Promotion du travail décent		monétaire ouest-africaine. Décision 05/2013/CM/UEMOA sur la création du cadre d'échange de données	
--	--	--	---	--

29. Existe-t-il des normes/protocoles internationaux qui guident les statistiques, la collecte, le stockage, l'utilisation et la confidentialité des données dans votre pays ? Si oui, veuillez les énumérer ici et en joindre des copies.

- *Charte africaine de la statistique ;*

30. Existe-t-il des politiques qui soutiennent la collecte de données dans votre pays ? Veuillez énumérer les politiques ci-dessous et **fournir des copies des politiques que vous avez énumérées**

- *Programme statistique régional de l'UEMOA 2015-2020*
- *Décision n° 0296/2011/PCOM/UEMOA du 3 novembre 2011 portant attribution et organisation du centre statistique.*

AA. Liste des parties prenantes, rôle et zone d'influence

Quelles sont les différentes institutions partenaires et parties prenantes avec lesquelles vous travaillez ? Énumérez-les dans le tableau ci-dessous ?

Nom des parties prenantes	Commissaires chargés de la collecte des données	Collecteur de données (par exemple, enquêteur, etc.)	Fournisseurs de données (par exemple, les communautés)	Utilisateurs de données (organismes de recherche, etc.)	Rôle et zone d'influence (AI)
OSN des États membres de l'UEMOA		x	x	x	Chaque Etat membre
BCEAO	x	x	x	x	
BOAD				x	
Afristat				x	
CEDEAO				x	
WAMA et WAMZ				x	
Banque mondiale	x		x		-
FMI	x		x		-
CNUCED			x	x	-
Scholls de statistiques				x	-
CEA				x	-
FAO				x	-

OIT				x	-
FERDI				x	

BB. Données sur la population des pays bénéficiaires

3. Veuillez indiquer la structure de la population de votre pays selon le tableau ci-dessous

Population des pays bénéficiaires

Pays	Population totale	Répartition par sexe				Taux de croissance (% p.a.)	Groupes vulnérables		
		Mâles		Femmes			Personnes handicapées	Minorités ethniques marginalisées	Minorités marginalisées fondées sur le sexe
		Non.	%	Non.	%				

VV. Détails de l'organisation et structure de l'ONS

79. Veuillez fournir une brève description du département/service/institut national de statistique. Cela doit inclure l'année de création, les lois d'habilitation, les objectifs, la mission et la vision. Parlez également des départements (y compris ceux qui ne font pas partie du siège social), de leurs responsabilités et de leurs activités récentes (par exemple, le dernier recensement, l'enquête démographique et sanitaire, etc.) Mentionnez également s'il existe des écoles de statistiques et leur emplacement. **Joignez un organigramme de votre organisation (OSN).**

LE CENTRE STATISTIQUE

- *Décision n° 0296/2011/PCOM/UEMOA du 3 novembre 2011 portant attribution et organisation du centre statistique.*
- *Décision n° 024/2013/PCOM/UEMOA du 4 février 2013 portant organisation des directions et services rattachés à la présidence de la Commission.*
- *Décision n°305/2015/PCOM/UEMOA du 23 novembre 2015 portant organisation de la Commission de l'UEMOA.*
- *Décision n°112/2017/PCOM/UEMOA du 12 juin 2017 portant création, affectation et composition de l'unité de mise en œuvre du programme d'harmonisation et de modernisation des enquêtes sur les conditions de vie des ménages.*

WW. Violence fondée sur le genre (VBG), harcèlement sexuel (SH) et exploitation et abus sexuels (EAS)

80. Veuillez nous faire part des études, enquêtes ou statistiques/données les plus récentes sur la violence basée sur le genre (GBV), l'exploitation et les abus sexuels (SEA) et le harcèlement sexuel (SH) dans votre pays (Exemples : pourcentage de femmes ayant subi des violences physiques ou sexuelles par âge, pourcentage de femmes mariées ayant subi des violences physiques, sexuelles ou émotionnelles de la part de leur mari ou partenaire, nombre de cas de viols et de défilés en

2020, 2021 et 2022 et incidence (pourcentage) des mutilations génitales féminines, etc. taux d'alphabétisation pour les hommes et les femmes) - Veuillez indiquer la source des statistiques ou des données - **AUCUNE**

81. Quelle catégorie de personnes est plus vulnérable à la VBG/EST/SH dans votre pays ? Veuillez en donner les raisons. **(N'hésitez pas à consulter le Ministère ou le Département des Affaires de Genre/Enfants ou l'Agence Gouvernementale appropriée pour répondre à cette question)**

Groupe vulnérable, par exemple les jeunes filles.	Source de vulnérabilité à la violence liée au sexe (raisons pour lesquelles ils sont vulnérables)
AUCUN	AUCUN

82. Quelle a été la réponse de votre gouvernement en termes de stratégies pour faire face à la violence basée sur le genre ? **(N'hésitez pas à consulter le ministère ou le département des affaires féminines/de l'enfance ou l'agence gouvernementale appropriée pour répondre à cette question)**

L'UEMOA a élaboré la stratégie genre dont l'objectif est de contribuer à la promotion d'un environnement institutionnel communautaire favorable à l'égalité et à l'équité entre les femmes et les hommes dans les domaines économique, politique, social et culturel.

83. Y a-t-il des groupes ethniques/tribus qui sont difficiles à atteindre et/ou à collecter lors des enquêtes nationales ? Si oui, veuillez utiliser le tableau ci-dessous pour répondre à cette question.

Groupes ethniques/tribus vulnérables pendant la collecte des données de recensement ou d'enquête

Nom du groupe ethnique/de la tribu	Source de vulnérabilité (Expliquez pourquoi il est difficile de les atteindre et/ou de recueillir des données auprès d'eux)	Comment atteindre ces tribus/groupes ethniques et leur demander de vous fournir des données, y compris des échantillons de sang pendant la collecte des données ?
ND (non défini)	NA	NA

84. Y a-t-il des groupes religieux qu'il est difficile d'atteindre et/ou de collecter des données lors des enquêtes nationales de recensement ? Si oui, veuillez remplir le formulaire ci-dessous.

Groupes religieux vulnérables pendant la collecte de données de recensement ou d'enquête

Nom du groupe religieux/de la tribu	Source de vulnérabilité (Expliquez pourquoi il est difficile de les	Comment atteindre ces groupes religieux et leur demander de vous fournir des
-------------------------------------	---	--

	atteindre et/ou de recueillir des données auprès d'eux)	données, y compris des échantillons de sang pendant la collecte des données ?
ND (non défini)	NA	NA

85. Y a-t-il des groupes minoritaires de genre qu'il est difficile d'atteindre et/ou de collecter des données lors des enquêtes nationales ? Si oui, veuillez utiliser le tableau ci-dessous pour répondre à cette question.

Type de groupe minoritaire de genre	Source de vulnérabilité (Expliquez pourquoi il est difficile de les atteindre et/ou de recueillir des données auprès d'eux)	Comment atteindre ces groupes minoritaires de sexe et leur demander de vous fournir les données dans le cadre de l'enquête ?
ND (non défini)	NA	NA

XX. Mécanismes de réparation des griefs

Quelles plaintes et questions recevez-vous lors de recensements ou d'enquêtes ? - **ND**

102. Quels sont les mécanismes en place pour traiter les plaintes et les questions du public liées aux enquêtes et au recensement ? - **ND**

103. Quels sont les mécanismes en place pour recevoir et traiter les plaintes des groupes vulnérables, par exemple les personnes âgées, les minorités ethniques et religieuses, les personnes handicapées, pendant les recensements ou les enquêtes ? Utilisez le tableau ci-dessous

Nom de la personne ou du groupe vulnérable	Moyens de réception des griefs/plaintes	Mode de retour d'information au groupe ou à la personne
ND	ND	ND

104. Quels sont les avis (**positifs et négatifs**) sur l'utilisation d'une plateforme numérique gratuite (téléphone portable) comme moyen de recevoir le tri et de fournir un retour sur les plaintes qui seront soulevées lors d'un recensement ou d'une enquête ? -NC

105. Pensez-vous que l'utilisation d'une plate-forme gratuite (téléphone mobile) peut être utilisée pour recevoir, trier et fournir un retour sur les plaintes lors des recensements et enquêtes dans votre pays ? - NC

YY. Permis environnementaux et autorisations ethniques pour les activités du projet

106. Votre organisation a-t-elle besoin d'un permis/licence/certificat environnemental pour entreprendre ce qui suit ? Veuillez cocher oui ou non. **Veillez consulter l'Agence pour la protection de l'environnement de votre pays sur cette question.**

d. Construire un nouveau bâtiment (immeuble de bureaux, salle de classe, etc.). -

e. Réhabilitation/amélioration d'une nouvelle structure - NC i. Oui

f. Installer des équipements électroniques, par exemple un serveur, des ordinateurs, etc. - NC

107. Si vous avez répondu oui à la question 15a (construction de nouveaux bâtiments), veuillez nous indiquer la procédure à suivre pour obtenir le permis/licence/certificat environnemental.

Si vous avez répondu oui à la question 15b (réhabilitation ou mise à niveau d'un bâtiment), veuillez nous indiquer la procédure à suivre pour obtenir le permis/licence/certificat environnemental.

108. Si vous avez répondu oui à la question 15c (installations électroniques et électriques), veuillez nous indiquer la procédure à suivre pour obtenir le permis/licence/certificat environnemental.

109. Votre organisation a-t-elle besoin d'une autorisation ethnique des autorités sanitaires pour prélever et transporter du sang et d'autres spécimens sur des personnes pendant les enquêtes ? - NC

Veillez consulter les autorités sanitaires de votre pays à ce sujet.

110. Si oui à la question 19, pouvez-vous partager la procédure avec nous ?

111. Votre UCP dispose-t-elle d'un spécialiste de l'environnement et du social - NON

112. Si vous avez répondu oui à la question 20, quelle est sa responsabilité (description du poste) ?

ZZ. Besoins en formation

Veillez compléter le tableau ci-dessous (**vous pouvez ajouter d'autres besoins de formation à ce tableau dans la mesure où ils sont liés aux questions de sauvegarde environnementale et sociale**).

Type de formation	Participants (par exemple, chauffeurs spécialistes des questions environnementales et sociales, recenseurs, etc.)	Nombre estimé de participants
Formation sur le FSE de la Banque mondiale (ESS1-10) et les lois E&S du pays.	UCP (CEP)	10
Formation sur les relations de travail	UCP (CEP)	10
Formation des entrepreneurs en matière de santé et de sécurité au travail dans le cadre de la	Aucun	0

Type de formation	Participants (par exemple, chauffeurs spécialistes des questions environnementales et sociales, recenseurs, etc.)	Nombre estimé de participants
construction et des exigences du PGES.		
Formation sur l'entrée et les relations communautaires	PIU (CEP)	10
Formation de base sur la sensibilisation à la sécurité	PIU (CEP)	10
Manipulation de l'échantillon, par exemple du sang.	Aucun	0
Formation à la sécurité routière	PIU (CEP)	10
Formation sur la sécurité et la protection des données	PIU (CEP)	10
Sensibilisation aux questions de VBG/SEA/SH	PIU (CEP)	10
Formation sur la résolution des conflits/des griefs	PIU (CEP)	10

Annexe 2 : Cadre juridique et politique spécifique au pays concernant l'engagement des parties prenantes.

SENEGAL

La participation et l'engagement du public dans le processus de préparation et de mise en œuvre d'un projet de développement sont régis par la législation nationale (sénégalaise) et le Cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale, à savoir le CES n° 10.

L'engagement des parties prenantes tel que préconisé par la réglementation sénégalaise est associé au processus d'évaluation environnementale et sociale. Elle porte sur les consultations publiques prévues dans les évaluations environnementales et sociales.

Cadre législatif national	Considérations générales
Loi N°2001-01 du 15 janvier 2001 portant code de l'environnement	" Participation du public " : Implication du public dans le processus décisionnel. La participation du public comprend trois étapes : l'information, la consultation et l'audition publique (art. L 2).
	Le processus d'audition publique fait partie intégrante de l'étude d'impact sur l'environnement. (Art. L 52)
	La participation des populations répond à la volonté de démocratiser le processus de décision et est garantie par le Gouvernement dans le sens de la décentralisation et de la régionalisation. (Art. L 53)
DÉCRET MINISTÉRIEL n° 9468 MJEHP-DEEC du 28 novembre 2001, réglementant la participation du public à l'étude d'impact environnemental	<p>Article 1 : La participation du public est une composante de l'évaluation des incidences sur l'environnement. Elle suit la procédure suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Annonce de l'initiative par affichage au bureau de la municipalité ou du gouvernement local et/ou communiqué de presse (écrit ou oral) - Dépôt des documents auprès de la municipalité ou de l'autorité locale concernée - organiser une réunion d'information - Recueillir des commentaires écrits et oraux ; - Négociations si nécessaire ;
	Le Code de l'environnement autorise la participation du public à toutes les étapes de l'évaluation des incidences des projets sur l'environnement afin de garantir une meilleure prise de décision. (Art. 2)
	Le comité technique, après le cadrage, doit informer (par affichage, communiqué de presse, etc.) le public intéressé de l'étude d'impact sur l'environnement en cours, afin de lui permettre d'avoir accès aux informations techniques, d'exprimer son opinion et de mettre en évidence les valeurs collectives qui doivent être prises en compte dans le processus
	Le promoteur est responsable de l'information du public et implique le comité technique, la communauté d'accueil décentralisée et le promoteur. Les modalités d'exécution de l'audience seront convenues avec les différentes parties concernées. (Art. 4)

NIGER

Les exigences de la législation nigérienne en matière d'information et de consultation du public sont principalement contenues dans la réglementation sur l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux. Ces exigences sont établies par les textes suivants :

Législation nationale	Considérations générales
<p>Loi 2018-28 du 14 mai 2018 déterminant les principes fondamentaux et l'évaluation environnementale au Niger.</p>	<p>Article 22. Tout promoteur de politiques, de stratégies, de plans, de programmes et de projets ou de toute autre activité susceptible d'avoir des incidences sur l'environnement informe et consulte, dès le début du processus et par tout moyen, le public, notamment les autorités administratives et coutumières, la population ainsi que les associations et les ONG travaillant dans la zone où le projet doit être réalisé</p>
	<p>Article 23. Sans préjudice des dispositions de l'article 22 ci-dessus, l'EES, l'ESIA, l'EIESS ou NIES, et l'EES sont complétées, ainsi que l'EES sont complétées, si nécessaire, par une mission de vérification sur le terrain et une audition publique.</p>
<p>Loi 98-56 du 29 décembre 1998 portant loi-cadre sur la gestion de l'environnement au Niger</p>	<p>La loi-cadre sur la gestion de l'environnement au Niger n'exige pas spécifiquement la préparation d'un SEP. Cependant, il existe des conditions et des exigences pour les ESIA qui traitent de la participation des parties prenantes. En effet, la loi exige une consultation et une participation effectives du public comme partie intégrante des procédures d'évaluation de l'impact environnemental et social (ESIA). Cela exige des promoteurs de projets qu'ils engagent de manière efficace et continue les personnes et les communautés affectées par les projets potentiels afin de s'assurer que les questions les concernant sont prises en compte dans la conception et la mise en œuvre du projet.</p> <p>En outre, la loi donne également aux citoyens le droit d'être informés de tout projet de développement mené par des institutions privées ou publiques. Projet</p>
	<p>Article 36. Un décret pris en Conseil des ministres précise notamment :</p> <p>La procédure administrative d'évaluation et d'examen des incidences sur l'environnement ;</p> <p>Le contenu de l'étude d'impact sur l'environnement ;</p>

	<p>Les conditions dans lesquelles l'évaluation des incidences sur l'environnement sera rendue publique et le mécanisme prévu pour permettre aux peuples et aux groupes de personnes concernés, ainsi qu'à la Commission européenne, de prendre connaissance de l'évaluation des incidences sur l'environnement.</p> <p>consultation du public afin de tenir compte de ses observations et suggestions concernant le projet</p>
<p>DÉCRET N°2000-397/PRN/ME/LCD du 20 octobre 2000 relatif à la procédure administrative d'évaluation et d'examen des incidences sur l'environnement</p>	<p>Article 4, paragraphe 6. Outre l'approbation, les décisions ainsi prises peuvent comporter des mesures de prévention, de maîtrise, d'élimination, d'atténuation et de compensation des impacts, les modalités de mise en œuvre de ces mesures, la participation du public ainsi que le suivi et l'évaluation.</p> <p>Alinéa 7. Avant la mise en œuvre du projet, l'autorité compétente identifiera les impacts qui nécessitent un suivi, ainsi que les indicateurs pertinents. Elle précisera également les délais de suivi et d'évaluation, les responsables du suivi (les autorités, les services spécialisés, les membres du projet, la population, les ONG, les associations, etc.), ainsi que les mesures à prendre en cas d'impacts négatifs supérieurs aux attentes.</p> <p>Article 5. Les principales parties prenantes de l'EIE, telles que définies dans ce décret, sont le promoteur (ou demandeur) du projet, l'autorité compétente (le ministre chargé de l'environnement), le ministère responsable du projet et la population.</p> <p>Article 6. Les parties prenantes, autres que celles indiquées à l'article 5 ci-dessus, sont le Conseil National de l'Environnement pour le Développement Durable (CNEDD), les Autorités compétentes dont l'avis est requis, les agences de financement, les autorités locales et le public à travers les organisations de protection de l'environnement. Ils ne participent pas systématiquement à l'EIE mais leur avis peut être Ils ne participent pas systématiquement à l'EIE mais leur avis peut être nécessaire lors des différentes étapes de l'EIE ou de la mise en œuvre du projet.</p> <p>Article 10. Le mécanisme de publication de l'EIE comprend les étapes suivantes</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Informer le public de la réalisation d'études en vue de la mise en œuvre éventuelle d'un projet. - Consultation des personnes, des groupes de personnes concernées par le projet et du public en général pendant la préparation du rapport final d'EIE. - Accessibilité de l'EIE par les populations affectées et le grand public à l'environnement. - Bureau d'évaluation environnementale et d'études d'impact (BEEEI). - Informer et consulter la population sur le contenu de l'EIE par tous les moyens appropriés.
--	---

GUINÉE

La participation du public s'inscrit dans le cadre réglementaire du décret n° 199/PRG/SGG du 8 novembre 1989 portant codification des études d'impact, de l'arrêté n° A/2013/474/MEEF/CAB du 11 mars 2013 portant adoption du guide général d'évaluation environnementale et (iv) de l'arrêté n° A/2013/473/MEEF/CAB du 11 mars 2013 portant commissionnement administratif de la procédure d'approbation des dossiers d'évaluation environnementale et sociale.

Il se compose de deux phases :

- La séance d'information et de consultation publique : Une réunion où les partenaires du projet échangent avec les autorités locales et les populations locales afin d'obtenir leur soutien au projet. Une stratégie commune sera définie pour la mise en œuvre du projet, dans un souci de protection de l'environnement naturel et humain ;
- L'enquête publique : elle consiste à mettre à disposition du public le rapport d'ESIA et une commission composée de deux agents du BGACE, du coordinateur des enquêtes publiques et du directeur préfectoral du ministère de l'environnement. et le directeur préfectoral de l'environnement se déplace dans les communes avoisinantes pour recueillir les avis et les observations des populations concernées par le projet. Un rapport est rédigé, comprenant notamment les observations et commentaires du public.

Le guide général de l'évaluation environnementale de 2013 présente l'ensemble des étapes et procédures d'élaboration d'une EIES. Ainsi, le promoteur, le demandeur ou le consultant en charge de l'étude doit initier un processus de communication avant, pendant et après l'étude d'impact afin que les avis des parties intéressées puissent réellement influencer tant la conception et la sélection du projet que la préparation de l'étude d'impact.

En effet, l'étude d'impact doit prendre en compte les intérêts, valeurs et préoccupations des populations locales ou régionales et les associer au processus de planification du projet. Les recommandations issues des séances de consultation du public sont consignées dans un rapport cosigné par le préfet et les maires

des communes concernées, dûment établi par un commissaire enquêteur recruté par le ministère de l'Environnement et rémunéré par le promoteur.

MALI

La participation du public est une exigence légale en vertu du cadre réglementaire du Mali régissant le processus d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux, par le biais du décret n° 2018-0991 du 31 décembre 2018 relatif à l'ESIA et à la notice des impacts environnementaux et sociaux.

L'article 6 du décret n° 2018-0991 précise que les projets de catégorie A et B3 nécessitent une consultation publique et la divulgation des méthodes utilisées pour la consultation publique. Conformément à l'article 16, la consultation publique visant à recueillir les avis des Personnes Affectées par le Projet est présidée par un représentant de l'État de la région dans laquelle le Projet sera mis en œuvre. Un compte rendu signé de la consultation publique sera annexé à l'ESIA (article 24). La preuve de la consultation publique et de l'engagement des parties prenantes est également une exigence pour la demande de projet qui implique une ESIA.

MAURITANIE

Les principales lois et réglementations mauritaniennes qui sont pertinentes pour l'engagement des parties prenantes et le plan de gestion du projet HISWACA-SOP 1 sont fournies dans le Code de l'Environnement (2000). L'agence gouvernementale clé responsable de l'évaluation environnementale du projet via le processus d'EIE est la Direction du Contrôle Environnemental (DCE) sous le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD). La DCE est l'agence centrale de gouvernance en matière de protection de l'environnement et est chargée de veiller à ce que les EIES soient conformes à la législation mauritanienne pendant toute la durée de vie du projet.

Le processus d'EIE et de permis environnemental en Mauritanie est basé sur les exigences du Code de l'environnement (2000) et le processus stipulé dans les décrets n° 2004-094 (2004) et modifié / complété par le décret n°2007-105 (2007). La consultation et la gestion des parties prenantes sont au centre de la législation mauritanienne, car il s'agit d'aspects clés du processus d'EIE, dès le début, lors de la *réunion de cadrage des TDR*, qui vise non seulement à évaluer les impacts environnementaux potentiels, mais aussi à définir et à hiérarchiser les parties prenantes, y compris le gouvernement, les parties prenantes régionales et locales, et à fixer un calendrier pour leur consultation.

Les principales étapes chronologiques du processus d'EIE en Mauritanie qui décrivent la consultation des parties prenantes selon le décret complémentaire n°2007-105 sont les suivantes :

- Rédaction des termes de référence (TOR) - cadrage, identification et hiérarchisation des impacts potentiels et des parties prenantes intéressées ;
- *Réunion de cadrage* et approbation des TDR par la DCE - examen et confirmation des parties prenantes prioritaires identifiées ;

³ Les projets de catégorie A sont ceux qui peuvent avoir des impacts négatifs généralement irréversibles, sans précédent et sur une grande surface. Les projets de catégorie B sont ceux qui ont des impacts moins graves que ceux de la catégorie A et qui sont généralement limités et rarement irréversibles.

- Préparation de l'EIE - Résultats de la consultation publique - retour d'information - contributions, et un plan de consultation continue et de gestion des parties prenantes comprenant un mécanisme de réclamation ;
- L'EIE est soumise par le promoteur au ministère - Le ministère met le rapport d'EIE à la disposition de Wali et Hakem qui, à leur tour, mettent le rapport à la disposition des autorités régionales et des communautés locales intéressées pour examen ;
- Enquête publique (durée approximative de 30 jours) - au cours de cette étape, les communautés régionales et locales intéressées auront la possibilité d'exprimer leurs réactions et leurs préoccupations ;
- Décision du ministère - le comité de validation, composé de représentants de plusieurs ministères et départements techniques qui sont probablement des parties prenantes du gouvernement, apportera ses contributions en fonction de ses intérêts, de son expertise et du retour d'information reçu des enquêtes publiques.

Le processus de scoping est une exigence légale de la législation environnementale mauritanienne présentée sous le décret 2004-094 et le décret n° 2007-015. Le processus de cadrage vise à identifier les éléments de l'environnement susceptibles d'être affectés par le projet pour lesquels une préoccupation publique, professionnelle ou juridique se pose. Elle vise également à vérifier que les modalités d'information et de participation du public sont clairement définies.

Au moment de la soumission de l'EIE, le processus d'évaluation est divisé en trois composantes :

1. Une visite sur place ;
2. Enquête publique (qui se déroule sur environ 30 jours) ; et
3. Évaluation technique réalisée par le Comité Technique Environnement et Développement (CTED) que le MEDD convoque pour évaluer l'EIE.

Après réception du rapport d'enquête publique, le MEDD dispose de 20 jours légaux avant de prendre une décision. Cette décision est basée sur le Cadre Environnemental, loi n° 2000-045. En cas d'avis favorable, le MEDD, en collaboration avec les différentes parties prenantes, effectuera un suivi environnemental pour contrôler et renforcer les recommandations de l'EIE si nécessaire. En cas d'avis défavorable, une procédure de recours peut être engagée.

BENIN

Le tableau ci-dessous indique les lois nationales pertinentes qui encouragent l'engagement des parties prenantes en République du Bénin.

Législation nationale CEDEAO	Considérations générales
Loi n° 98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement.	Selon la réglementation béninoise en matière d'évaluation environnementale, il existe deux formes de participation du public : Les consultations et enquêtes publiques qui entrent dans le cadre de la réalisation d'une EIES, EES et CGES ;

	<p>Article 96. Une procédure d'audition publique sur l'environnement est instituée en République du Bénin.</p> <p>L'"audition publique sur l'environnement" est la consultation de la population sur les questions environnementales. Son objectif est, d'une part, d'associer les citoyens aux décisions découlant des projets dont les impacts affectent leur cadre de vie et, d'autre part, de faciliter la prise de décision des pouvoirs publics. Elle assure l'accès des citoyens à l'information et leur permet de poser des questions sur le projet ou d'exprimer leur opinion.</p>
Décret n° 2022 - 390 du 13 juillet 2022 portant organisation des procédures d'évaluation environnementale en République du Bénin.	<p>Ce décret fixe les modalités de réalisation des études environnementales et la procédure que doit suivre le ministère chargé de l'environnement pour s'assurer du respect des normes environnementales, des normes environnementales, pour exiger des mesures correctives et pour prendre des sanctions en cas de non-respect délibéré ou de récidive.</p> <p>Article 55 : L'audience publique a pour but d'impliquer les citoyens dans le processus décisionnel lié à la réalisation de projets pouvant avoir un impact sur leur cadre de vie et de faciliter la prise de décision gouvernementale. Elle assure l'accès des citoyens à l'information et leur permet de poser des questions relatives au projet, ou d'exprimer leur opinion.</p>
	<p>Article 7 : Le processus d'évaluation stratégique environnementale est fondé sur les principes de transparence, de précaution et de participation.</p>

LA GAMBIE

Le tableau ci-dessous indique les politiques et lois nationales pertinentes qui encouragent l'engagement des parties prenantes en Gambie.

Politique et législation nationales	Considérations générales
Politique nationale pour l'avancement de la Gambie Femmes et filles (1999-2009)	La politique fournit un point de référence légitime pour lutter contre les inégalités entre les sexes à tous les niveaux du gouvernement et de toutes les parties prenantes ; la consultation des parties prenantes concernées est pertinente pour ce projet puisqu'il doit bénéficier équitablement aux hommes et aux femmes.

Politique nationale de la Gambie en matière de genre et d'autonomisation des femmes (2010-2020)	Intégrer le genre dans la planification et la programmation nationale et sectorielle afin de garantir l'équité et l'égalité. Les femmes seront largement consultées et seront impliquées dans le processus local de suivi et d'évaluation pendant la mise en œuvre du projet.
Politique nationale de la jeunesse (2019-2028)	La politique vise à donner à la jeunesse gambienne les moyens d'être employée et de créer des entreprises afin de contribuer de manière optimale à la croissance et au développement du pays. La mise en œuvre réussie du projet encouragera l'engagement des jeunes dans les compétences afin de réduire le sous-emploi des jeunes, le cas échéant.
Impact environnemental Règlement d'évaluation, 2014	Les règlements relatifs aux EIE détaillent les exigences relatives à la procédure d'EIE, aux déclarations d'impact sur l'environnement, à l'approbation, à la surveillance environnementale, etc. Le règlement fournit plus les détails de l'engagement des parties prenantes pendant le processus d'EIE et la mise en œuvre de son ESMP.
Loi sur les infractions sexuelles, 2013	Actualise la loi et les procédures concernant le jugement des viols, des infractions sexuelles et des questions connexes ; Cette loi est pertinente pour le projet en raison de la nécessité de l'engagement et de la protection des personnes vulnérables dans les sites du projet contre les infractions sexuelles, qui sont définies dans la loi.

GUINEE BISSAU

En Guinée-Bissau, le Plan National de Gestion Environnementale (PNGE) est le document cadre de la politique et le régulateur des questions environnementales en Guinée-Bissau. Ce document contient les principales préoccupations des autres secteurs de développement, non seulement en termes de conservation, mais aussi de développement lui-même. Le Plan, à travers des programmes et des projets, cherche des solutions pour assurer la sécurité alimentaire, l'éradication de la pauvreté, le contrôle de la pollution et l'assainissement de l'environnement ; la conservation des ressources naturelles et le contrôle de la propagation de la désertification et de l'érosion des sols, ainsi que la minimisation des impacts anthropiques qui influencent le changement climatique. (NEMP, 2002). Il comprend le Code de l'environnement ainsi que des règlements spécifiques pour les études d'impact environnemental et social.

La Guinée-Bissau dispose d'un cadre juridique relatif à l'engagement des parties prenantes dans le processus d'évaluation de l'impact environnemental et social des projets, plans, programmes et politiques, qui repose principalement sur la loi sur les bases environnementales et la loi sur l'évaluation environnementale ; en outre, même au niveau de la législation sectorielle, des références sont faites à

l'évaluation environnementale. Le tableau ci-dessous présente une vue d'ensemble du principal cadre juridique du pays, couvrant les questions interdépendantes liées à l'engagement des parties prenantes dans le cadre du processus d'évaluation de l'impact environnemental et social.

Législation nationale	Considérations générales
Loi n° 1/2011, du 2 mars, sur la loi-cadre sur l'environnement	Elle énonce les principes fondamentaux de la politique nationale de protection de l'environnement. Parmi les nombreuses contributions, il est mentionné que les projets, plans, programmes, publics ou privés, qui affectent l'environnement ou les personnes doivent respecter la loi sur l'évaluation environnementale.
Loi n° 10/2010, du 24 septembre, établissant la loi sur l'évaluation environnementale	Définit les principes fondamentaux et les méthodologies du processus national d'évaluation environnementale pour les projets, plans et programmes. Les projets soumis à une évaluation environnementale (EE) nécessitent un certificat environnemental positif avant la délivrance de tout permis et le début des travaux. La catégorisation des projets en catégories A, B et C. Cette loi laisse ouverte la possibilité d'une législation future réglementant et détaillant des questions telles que les procédures de participation du public, les audits environnementaux, la distribution des recettes fiscales et des amendes, ainsi que l'accréditation des entreprises pour la préparation des rapports et des études ESIA.
Décret n° 5/2017, du 28 juin, sur la participation publique.	Définit les différentes procédures de participation du public dans le processus d'évaluation environnementale (et sociale).
Décret n° 7/2017, du 28 juin, sur l'évaluation de l'impact environnemental et social.	Définition des différentes étapes du processus d'évaluation environnementale, telles que l'examen préalable et la catégorisation des projets, les termes de référence de l'étude ESIA, les attributions de l'autorité compétente en matière d'évaluation environnementale (AAAC), les sanctions, les amendes, entre autres.
Loi n° 14/2011, du 6 juillet ; loi n° 6/2014, du 4 février, établissant des lois sur la violence fondée sur le genre.	La première loi établit la lutte et la répression de la pratique des mutilations génitales féminines ; la seconde loi criminalise la violence domestique, dans ses différentes typologies, en la considérant comme un crime public. Les deux lois encouragent l'engagement

	des parties prenantes concernées pendant le cycle de vie du projet.
Loi de 2018, 12 septembre th sur la loi sur la parité entre les sexes.	établit un quota minimum de 36% de femmes dans les postes décisionnels et électifs. La loi encourage l'engagement des femmes dans le processus de prise de décision.

Annexe 3 : Modèle de registre des griefs⁴ à utiliser par chaque institution nationale/régionale participante.

SECTION 1 : Coordonnées de la personne de contact du GM

1. Nom du personnel qui enregistre la plainte
2. Une plainte de niveau est enregistrée.
 - a. PIU/ Niveau national GM
 - b. GM au niveau de la ville
 - c. Autres (précisez)
3. Désignation du personnel
 - a. Personnel technique
 - b. Personnel de l'ESS
 - c. Personnel de gestion de projet
 - d. Autre (préciser)
 - e.
4. Numéro de téléphone Contact/Personne focale du GM _____
5. Date de réception de la plainte
6. Le plaignant consent-il à ce que les informations personnelles soient partagées avec le ou les emprunteurs et les tiers concernés (par exemple, les entrepreneurs ou l'agence de mise en œuvre du projet) Oui Non.
7. Si vous avez choisi **Non**, passez à la section III, si OUI complétez la section II

SECTION II : Détails du plaignant

8. Nom du plaignant (facultatif) _____
9. Adresse : _____
10. Sexe (Veuillez sélectionner votre sexe)
 - a. Homme
 - b. Femme
 - c. Autres (précisez)
11. Numéro de portable (facultatif) _____

⁴ La plainte liée à l'EES/SH nécessitera un registre séparé qui suit la recommandation sur le stockage et le partage des données confidentielles.

12. Adresse électronique, le cas échéant (facultatif) :

13. Localisation (ici, nous spécifions le district, la ville, la province, la chefferie, etc.)

SECTION III : Détails de la plainte

14. Short description of the complaint

15. Joignez une copie de la lettre/plainte et des preuves.

16. Lieu / zone où la plainte est déposée

17. La plainte vise qui ? Veuillez choisir parmi les choix ci-dessous.

- MDA (Veuillez préciser _____)
- Agence de mise en œuvre (veuillez préciser _____)
- Individuel (veuillez préciser _____)
- Processus/Procédure (Veuillez préciser _____)
- Others (Please specify _____)

18. La plainte émane-t-elle de la mise en œuvre des activités de l'HISWACA ?

- a. Oui
- b. Non

19. Si **oui**, précisez de quelle activité il s'agit

20. Si **non**, veuillez indiquer où/ou à quel organisme la plainte doit être transmise et procéder à la clôture (section iv).

21. Avez-vous des preuves de vos affirmations ? (Veuillez en choisir une)

- Oui
- Non

22. Y a-t-il des impacts négatifs associés à cette plainte/grief ?

- Oui
- Non

23. Identifier la nature de la plainte ou du grief

- a. Déplacement économique
- b. Déplacement physique
- c. Destruction de biens
- d. Conflit foncier/ acquisition de terres

- e. Recensement/enquête
- f. Autre (précisez)

Combien de personnes ont été touchées ?

Section IV : Plaintes liées à la VBG

- 24. La plainte est-elle liée à la violence liée au sexe ? (Oui/Non)
- 25. Si oui, quelle est la nature de chaque plainte ?
 - i. Conflit foncier ;
 - ii. Litige en matière d'emploi/travail ;
 - iii. Préjugés sexistes ;
 - iv. corruption
 - v. Harcèlement sexuel
- 26. fournir une brève description de la composante liée à la VBG
- 27. Combien de personnes ont été touchées

SECTION V : Résolution des plaintes

- 28. Date de la correspondance adressée au plaignant pour l'informer que la plainte a été résolue.
- 29. Joignez les rapports suivants comme preuve de l'enquête sur la plainte :
 - a. Rapport préliminaire sur les garanties (identifie les étapes à entreprendre en vue de la résolution de la plainte)
 - b. Rapport de visite du site (facultatif)
 - c. Rapport final sur les sauvegardes

- 30. Joignez des photographies du site de la plainte. (provenant des visites sur le terrain)

- 31. Quelles actions ont été entreprises pour résoudre la plainte (joindre un plan d'action des activités) ?

- 32. Date à laquelle la plainte est résolue.

Signe (RTP) : _____ Signe (ou RTP) : _____

Représentant communautaire du plaignant (le cas échéant)

(En signant, j'assume la responsabilité de l'exactitude de Nom : _____
des informations que j'ai fournies ci-dessus) Téléphone : _____

Signe : _____

Personne de contact du GRC ou membre enregistrant le grief

Nom : _____

Téléphone : _____

Annexe 4 : Modèle de formulaire de grief

Numéro de grief :
LOCATION :
NOM DU PLAIGNANT :
ADRESSE :
DATE DE RÉCEPTION :
HISWA-SOP 1 catégories de griefs :
Retard dans le paiement des agents recenseurs, des collecteurs de données, des cartographes, etc. Trafic interrompu Questions liées à la santé environnementale Retard dans les salaires des ouvriers Griefs soulevés par l'entrepreneur Perturbation des activités quotidiennes et des moyens de subsistance Problèmes liés aux travaux de construction (qualité des travaux ou retard dans les travaux) Gestion financière Recrutement Approvisionnement SEA/SH GBV AUTRE (préciser).....
Brève description du grief :
Action suggérée (par le plaignant) pour répondre au grief :

Annexe 5 : Le Registre des réclamations excluant des plaintes non sensibles ⁵

No du dossier	Date de réception de la plainte	Nom de la personne recevant la plainte	Où / comment la plainte a été reçue	Nom et contact du plaignant (si connus)	Contenu de la réclamation (inclure toutes les plaintes, suggestions, demandes de renseignements) et le type	La réception de la plainte a-t-elle été confirmée au plaignant? (O / N - si oui, indiquez la date, la méthode de communication et par qui)	Date de décision prévue	Résultat de la décision (inclure les noms des participants et la date de la décision)	La décision a-t-elle été communiquée au plaignant? O / N Si oui, indiquez quand, par qui et par quel moyen de communication	Le plaignant était-il satisfait de la décision? O / N Énoncez la décision. Si non, expliquez pourquoi et si vous le savez,	Une action de suivi (par qui, à quelle date)?

⁵ Un formulaire séparé sera conçu pour les plaintes SEA/SH.

